DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13546 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 17 AOUT 1988

L'Allemagne et le désarmement

Comme pour combler le vide politique de l'été, voilà que depuis quelques jours est relancé en République fédérale d'Allemagne un débat qui en fait n'a pratiquement pas cessé de travailler l'opinion ouest-allemande depuis une dizaine d'années (plus précisément depuis le début de l'affaire des euromissiles) et qui tourne autour de cette question : les deux Etats germaniques ont-ils un rôle particulier à jouer « en faveur de la paix », en l'occurrence en faveur du désarmement ?

Deux événements ont ranimé la polémique. Ce fut d'abord l'invitation à ouvrir un dialogue direct lancée la semaine dernière en termes vagues et informels par le ministre est-allemand de la défense, le général Kessler, à son collègue occidental, M. Rupert Scholz. Tandis que ce dernier, de même que le chancelier, accueillait cette proposition avec une réserve polie, en renvoyant en substance les discussions sur le désarmement à leur cadre international, plusieurs députés sociaux-démocrates et même certains libéraux proches de M. Genscher, condamnaient la pusillanimité de M. Scholz.

Quelques jours plus tard, une rumeur circulait à Bonn, qui n'a été encore ni confirmée ni démentie, selon laquelle M. Rupert Scholz pourrait accompagner le chancelier Kohl à Moscou en octobre prochain, ce qui serait une première. Cette perspective a, elle aussi, ses partisans et ses adversaires, non seulement à Bonn, mais peut-être aussi dans d'autres capitales occidentales.

On comprend que M. Honecker souhaite – dans le domaine du désarmement, à défaut des autres – avoir l'air de faire comme M. Gorbatchev, avec des initiatives aussi populaires chez lui que dans l'autre Allemagne. La politique du pacte de Varsovie n'est-elle pas, d'ailleurs, de multiplier les propositions, même celles qui n'ont aucun avenir, afin d'apparaître comme le véritable promoteur de la détente et d'en tirer tout le bénéfice en termes d'image ?

Le gouvernement du chancelier Kohl, soumis aux fortes pressions d'une opinion publique qui voudrait qu'on aille plus loin et plus vite sur la voie du désarmement, doit, lui, en permanence, se défendre vis-à-vis de ses alliés de vouloir brader les intérêts de l'OTAN au profit d'intérêts allemands spécifiques.

M. Scholz a eu raison de rappeler qu'il n'y a pas de « voie allemande particulière vers le désarmement ». L'idée de M. Genscher d'associer la France, et son ami Roland Dumas, à sa récente démarche en faveur de l'ouverture rapide de négociations sur les armes classiques participe du même souci. Fallait-il pour autant récuser le dialogue avec la RDA ? Le principe de ces futures négociations sur le conventionnel, pour lequel la France s'est ardemment battue, est qu'elles se dérouleront entre Etats – et non entre blocs militaires. On ne saurait dès lors condamner le contact direct entre deux Etats, fussent-ils tous deux allemands, étant entendu que dialoguer ne veut pas dire tomber à pieds joints dans tous les pièges, comme le SPD semble parfois tenté de le faire.

La voie, pour les dirigeants de Bonn, est étroite. Du moins leurs partenaires de l'OTAN, plutôt que d'alimenter un permanent procès d'intention, semblent-ils aujourd'hui tenir compte davantage de la situation stratégique objective des deux Etats allemands.


M 0147 - 0817 0- 4,50 F
3790147004500 08170

La convention de la Nouvelle-Orléans

M. Reagan magnifie l'héritage légué au candidat républicain

Dans le discours qu'il a prononcé, le lundi 15 août, devant la convention républicaine réunie à La Nouvelle-Orléans, le président Reagan a magnifié l'héritage qu'il entend transmettre à M. George Bush, tout en s'efforçant de laisser la vedette au candidat républicain à l'élection présidentielle. Ce discours d'adieu, empreint d'une certaine nostalgie des bonnes années passées à la Maison Blanche, n'était cependant pas du « grand Reagan ».

LA NOUVELLE-ORLÉANS
de notre envoyé spécial

L'événement ne s'était pas produit depuis près de trente ans : un président des Etats-Unis, arrivé presque au terme de son second mandat, venu à la convention de son parti pour passer lui-même le relais. La dernière fois, c'était en 1960 – Eisenhower laissant le champ libre à un Richard Nixon, qu'il ne citait que du bout des lèvres, et qui allait être battu d'un souffle par John Kennedy.

Lundi 15 août, à La Nouvelle-Orléans, M. Reagan a confié à son tour l'héritage à son propre vice-président, M. Bush, engagé dans un duel avec un autre démocrate venu du Massachusetts, M. Michael Dukakis. Mais M. Reagan l'a fait avec infiniment plus de chaleur et de conviction, et il semble déterminé à participer activement à la bataille électorale de l'automne. M. Bush, c'est clair, peut compter sur lui, et il a apprécié ce qu'il a appelé « un grand et généreux discours », où M. Reagan n'a pas été avare de compliments à son adresse.

Le président en exercice a-t-il poussé l'élégance jusqu'à éviter de trop user de ses talents d'orateur ? Ce discours, car c'était bien en un sens un discours d'adieu, n'était en tout cas pas du Reagan des très grands jours, mais plutôt une performance en demi-teinte conçue selon toute apparence, d'abord pour aider M. Bush, et accessoirement pour évoquer avec fierté et déjà un soupçon de nostalgie les bonnes années passées à la Maison Blanche.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 4.)

La mise en œuvre de l'accord de Matignon

Nouvelle-Calédonie : le FLNKS réduit ses exigences

Les délégations du FLNKS et du RPCR, respectivement conduites par M. Jean-Marie Tjibaou et par le sénateur Dick Ukeiwé, sont attendues à Paris, le mercredi 17 août, pour le début des conversations qu'elles mèneront sous l'égide du ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec. Le FLNKS semble avoir réduit ses exigences quant à la mise en œuvre de l'accord de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.



Lire page 6 l'article de FRÉDÉRIC BOBIN

Le débat au sein de la centrale palestinienne

L'OLP entre rêve et réalité

D'intenses débats ont lieu au sein de l'OLP et chez les dirigeants palestiniens des territoires occupés, à l'approche de la réunion, à Alger, du Conseil national palestinien, prévue pour fin août ou début septembre. Ils portent sur une possible proclamation d'indépendance palestinienne et sur la formation d'un gouvernement provisoire.

« *La meilleure arme des Arabes des territoires contre nous*, constatait l'écrivain israélien David Grossman, *c'est qu'ils ne changeront pas* » (1). C'était il y a un peu plus d'un an, et cela semble déjà si loin. C'était avant l'intifada – le soulèvement en Cisjordanie et à Gaza – qui vient d'entrer dans son neuvième mois. « *Les Palestiniens*, ajoutait David Grossman, *ferment les yeux à la dure réalité (...). Ils s'inventent leur Terre promise. Et c'est toujours la même exigence absolue : tout. Naplouse et Hébron, Jaffa et Jérusalem.* » Cet immobilisme têtu, s'il a permis de « préserver » le rêve, a aussi longtemps rendu service à Israël, dispensé de tout effort d'imagination.

Et si les Palestiniens, par la force des choses, étaient malgré tout en train de changer ? Il faudrait certes être naïf pour croire que le vieux rêve tenace du « retour à Jaffa » nourri par deux générations d'exilés et ranimé par les plus intransigeants des révoltés d'aujourd'hui, se dissipera avant longtemps. Les Israéliens sont biens placés pour le savoir. Ancien chef des services de renseignements militaires, le général Yehoshafat Harkabi observait récemment : « *Nous ne pouvons pas interdire à nos adversaires leurs dangereux rêves. Le plus que nous puissions faire est de les contraindre à modérer leur position.* »

Entre le rêve et la réalité, il y a place pour le destin. Or, depuis quelques semaines, l'OLP semble plus que jamais face au sien. Aura-t-elle cette fois le courage – la sagesse – de le saisir ? On en saura plus en septembre après la réunion du Conseil national palestinien (CNP), le « Parlement en exil » de l'OLP, voué, selon toute vraisemblance, à de grandes décisions. En attendant, pour l'OLP, approche l'heure d'un choix fondamental : s'engager solennellement, dès maintenant, à vivre, le jour venu, aux côtés d'Israël.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 3.)

(1) Dans *le Vent jaune*, Editions du Seuil.

La mort d'Enzo Ferrari

Le mythe du cheval rampant

Avec Enzo Ferrari, décédé le dimanche 14 août, à quatre-vingt-dix ans, un mythe s'est éteint. Né avec le siècle de l'automobile, ce fils de ferronnier de Modène avait contribé à en forger la légende. Les bolides rouges frappés du petit cheval rampant qui sortent de l'usine de Maranello sont restés, depuis 1947, des symboles de perfection technologique et de luxe. Les quatre mille voitures produites annuellement suffisent à peine à répondre à la demande internationale.

Les Ferrari sont des objets de rêve. C'est sur les circuits de course, en volant de succès en succès, qu'elles ont acquis leur réputation. La Scuderia possède le plus riche palmarès de toute l'histoire du sport automobile, et jusqu'au dernier moment, malgré les cruelles attaques de la maladie, l'« Ingeniere » a suivi depuis sa maison de Modène le comportement de ses voitures sur les circuits de formule 1.

Sa présence était discrète. Sa mort toutefois pourrait brusquer la mutation de Ferrari au sein du groupe Fiat. La firme pourrait envisager d'associer désormais Ferrari et ses succès sportifs à une marque plus diffusée du groupe : Alfa Romeo par exemple, chez qui Enzo Ferrari avait fait ses débuts de pilote dans les années 20.

(Lire l'article d'OLIVIER MERLIN et nos informations page 7.)

EUROPEAN UNIVERSITY OF AMERICA

1629 Pine Street at Van Ness • San Francisco, Ca 94109

MBA *Master of Business Administration*
Programme à San Francisco en 14 mois spécialisé en Management International, associant une pédagogie active à une expérience pratique par le projet personnel/professionnel.

3e CYCLE Diplômés de l'enseignement supérieur : Titulaires de maîtrise, ingénieurs, médecins, pharmaciens, architectes, I.E.P...
Programme de 12 à 18 mois préparant au Master of Business Administration (M.B.A.) à Paris et à San Francisco.

2e CYCLE *Intensif :*
Cursus spécifique de deux ans préparant au Master of Business Administration à Paris et à San Francisco.

Informations et sélections : European University of America 17-25, rue de Chaillot (Métro Iéna), 75116 Paris - (1) 40 70 11 71

Communiqué par European University of America • San Francisco • California

La fête de la voile à Douarnenez

Le quatre-mâts de la « perestroïka »

Près de sept cent cinquante voiliers anciens se sont réunis pendant quatre jours à Douarnenez, pour la deuxième Fête internationale de la voile. Cette rencontre, qui a connu un vif succès populaire et dont le clou a été la présence du quatre- mâts barque soviétique de 117 mètres de long « Sedov », illustre l'intérêt grandissant porté à la culture et aux traditions de la mer.

DOUARNENEZ
de notre envoyé spécial

« *Goulag, non merci* » : l'inscription, bombée à la peinture rouge sur la vitrine de la permanence du PCF, rue Duguay-Trouin à Douarnenez, jure avec l'entreprise de séduction menée (et réussie) par les Soviétiques tout au long de la Fête internationale de la voile traditionnelle, dont la deuxième édition, tenue du vendredi 12 au lundi 15 août dans ce petit port du Finistère, a connu un ample succès populaire : *180 000 entrées payantes*, un succès qui a dépassé les prévisions des animateurs organisateurs de la revue *Chasse-marée*.

Certes, l'appartenance politique de M. Michel Mazeas, maire communiste de la ville, a facilité la venue – pour son premier mouillage dans les eaux françaises – du *Sedov*, le plus grand voilier navigant au monde, superbe quatre-mâts barque de 117 mètres de long, construit en 1921 par un chantier naval allemand, acquis en 1945 par l'Union soviétique au titre de dommages de guerre, aujourd'hui bateau-école pour cent vingt officiers.

Mais aussi les autorités soviétiques souhaitaient « *une opération médiatique d'envergure dans le cadre de la « perestroïka »*, comme l'indique M. Mazeas lui-même, à l'occasion d'une fête maritime réunissant quelque 750 voiliers anciens, français et étrangers (britanniques, allemands, néerlandais et même australiens). Parmi cette imposante flottille, dont les bateaux les plus maniables ont paradé lundi soir en une ultime « fête vénitienne » dans l'illumination bleutée du port de Rosmeur, figuraient des dizaines de très beaux spécimens, comme le trois-mâts barque nantais *Belem* ou la *Cancalaise*, fierté de Douarnenez, bisquine reconstituée pour 3 millions de francs et lancée en 1987. Mais aucun ne pouvait rivaliser, du moins en taille, avec la majesté du *Sedov*...

MICHEL CASTAING.

(Lire la suite page 8.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789
L'ANNÉE SANS PAREILLE

27. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

26 août 1789

L'Assemblée, après avoir voté l'abolition des privilèges, s'attaque à la rédaction de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ». Vaste programme que d'élaborer ce texte qui doit servir de préliminaire à la Constitution. Plusieurs projets sont en concurrence, et ce n'est qu'après de longs et difficiles débats, sur chaque article, que les députés adoptent « les immortels principes » qui, dira Saint-Just, montreront que « la France a tout fait pour l'homme ».

par MICHEL WINOCK



Par ce texte solennel, les constituants avaient affirmé ce qu'on appellera les « immortels principes » : la liberté, l'égalité, la propriété, la « sûreté » et la résistance à l'oppression, le droit de croire, de penser, d'exprimer ses convictions, la présomption d'innocence pour tout homme arrêté avant d'avoir été déclaré coupable, la séparation des pouvoirs.

LUMIÈRE d'août : dans le huitième mois de l'année 1789, alors que Paris et les provinces sont en proie à l'immense convulsion qui préside au passage de l'absolutisme à l'ordre nouveau, l'Assemblée constituante, à Versailles, après avoir voté l'abolition du régime féodal, proclame la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Un certain nombre de cahiers de doléances avaient suggéré une sorte de charte de l'humanité, qui devait se différencier de la Constitution proprement dite. Celle-ci ressortissait largement au droit positif, aux conditions historiques, aux divers héritages de la nation. En ce sens, elle n'avait pas à être fixée pour l'éternité : même Rousseau, qu'on prend toujours pour le plus abstrait des philosophes politiques, affirmait le caractère révisable de toute Constitution. En revanche, l'idée s'était imposée qu'à celle-ci il fallait un préliminaire, une affirmation des droits naturels de l'homme, ceux qui valent pour tous les hommes, pour toutes les générations, pour tous les pays. Depuis le Hollandais Grotius jusqu'aux philosophes français du XVIII[e] siècle, la conception de ces droits immuables avait été approfondie. Aux yeux des constituants, il s'agissait de les formuler clairement avant même de rédiger les nouvelles règles institutionnelles : tout devait dépendre de cette *loi suprême.*

Les Américains, d'autre part, avait montré l'exemple. Ce n'est pas un hasard si ce fut un ancien combattant de leur guerre d'indépendance, La Fayette, qui, le 11 juillet, avait fait le premier la proposition d'une déclaration solennelle. En ce même mois de juillet, l'abbé Sieyès, sollicité par le comité de Constitution, s'était attaché à faire la synthèse des différents textes existants et avait publié une petite brochure sous le titre *Préliminaire de la Constitution.* Sieyès devait reprendre son travail et présenter une seconde version, riche de quarante-deux articles. Malgré la qualité première de ce texte, qui est sa rigueur logique, on n'y trouvait pas la concision, la formule lapidaire qu'on retient, l'éclat de la maxime qui avait fait le succès des précédents écrits de l'auteur. Quand les députés en viennent, le 12 août, à examiner la Déclaration, ils sont saisis finalement de plusieurs projets, parmi lesquels aucun n'impose sa supériorité. On décide donc d'un comité de cinq membres pour préparer une nouvelle formulation.

Le vendredi 14 août, Mirabeau, au nom du comité des cinq, le présente, en s'excusant de l'imperfection d'un travail exécuté en trois jours, à partir de vingt projets, et en insistant sur la difficulté éprouvée à distinguer *« ce qui appartient à la nature de l'homme des modifications qu'il a reçues dans telle ou telle société ».* Bref, l'enthousiasme lui manque. Il parle de ce projet avec, dit-il, une *« extrême défiance »* ; l'important, pour lui, est la Constitution qui suivra, ce qui ne l'empêche pas, une fois lus les dix-neuf articles proposés, d'enflammer la salle par une de ces péroraisons dont il sait flatter l'idéalisme de son auditoire :

« Elle vous sera due, cette époque fortunée où, tout prenant la place, la forme, les rapports que lui affirme l'immuable nature des choses, la liberté générale bannira du monde entier les absurdes oppressions qui accablent les hommes, les préjugés d'ignorance et de cupidité qui les divisent, les jalousies insensées qui tourmentent les nations, et fera renaître une fraternité universelle, sans laquelle tous les avantages publics et individuels sont si douteux et si précaire. C'est pour vous, c'est pour nos neveux, c'est pour le monde entier que vous travaillez... »

La discussion est ouverte, le mardi 18. Les objections pleuvent. Duport fait remarquer l'insuffisante distinction qui a été faite par le comité entre ce qui appartient à la Déclaration et ce qui appartient à la Constitution. L'abbé Grégoire lui reproche de ne pas évoquer la Divinité, source de tous les droits. Mirabeau-Tonneau, porte-parole agité de la réaction, réfute même le principe de la Déclaration : *« Ce n'est pas,* dit-il, *en faisant retentir le cri de liberté que l'on apaisera le feu des provinces. »* Rabaut Saint-Etienne critique le défaut de plan ; il voudrait de la clarté, des phrases assez nettes pour qu'elles *« devinssent l'alphabet des enfants ».* Lui, Rabaut, voudrait qu'on en revienne au texte de Sieyès. Cependant, Mirabeau reprend la parole et lui, le rapporteur du comité, propose, en son nom propre, de laisser là le texte qu'il a lu, d'en renvoyer la rédaction après l'établissement de la Constitution, dont la Déclaration serait partie intégrante. Pareille intervention ne pouvait qu'animer la majorité de l'Assemblée contre son meilleur orateur. Ils sont dix, quinze à monter à l'assaut. On accuse le tribun d'entraîner ses collègues, *« avec cette supériorité des talents »,* dans des *« opinions contraires ».* Certains jugent plus efficace de l'attaquer sur sa vie passée. Alors, le « tigre » se redresse.

« Nation française, vous n'êtes pas faite pour recevoir l'exemple, mais pour le donner... l'homme d'une religion quelconque a droit de jouir de tous les privilèges sacrés attachés à l'homme. »

« SANS doute, dans le cours d'une jeunesse très orageuse, par la faute des autres, et surtout par la mienne, j'ai eu de grands torts, et peu d'hommes ont, dans leur vie privée, donné plus que moi prétexte à la calomnie, pâture à la médisance ; mais j'ose vous en attester tous : nul écrivain, nul homme public n'a plus que moi le droit de s'honorer de sentiments courageux, de vues désintéressées, d'une fière indépendance, d'une uniformité de principes inflexibles. Ma prétendue supériorité dans l'art de vous guider vers des buts contraires est donc une injure vide de sens, un trait lancé du bas en haut, que trente volumes repoussent assez pour que je dédaigne de m'en occuper. »

Douze cents députés s'occupaient des droits de l'homme ; un homme devenu seul parmi eux défendait son droit à la vérité : *« C'est sans cesse son* moi *tragique et superbe qui occupe la scène »,* dit Aulard. Ses discours ne sont ainsi qu'un éternel plaidoyer, la quête impossible de l'estime à laquelle a droit l'Ange déchu, la recherche d'une réhabilitation digne de son patriotisme. Ses intrigues mêmes visent encore la conquête de cette considération, dont l'absence est si douloureuse à son orgueil. Or Mirabeau rate une occasion. Cette question des droits importe à la plupart des députés. Lui, plus familier de Machiavel que de Rousseau, n'est pas au diapason ce jour-là. Déjà, il avait été absent lors de la nuit du 4 août...

Le 19, on n'a guère avancé. Les objections continuent. Lally-Tollendal, en renouvelant sa profession de foi anglophile, rappelle que les Anglais (*« le peuple du monde entier qui entend le mieux la science du gouvernement »*) ont évité dans leurs déclarations des droits les *« questions métaphysiques »,* les *« maximes générales »,* pour leur préférer des *« vérités de fait »,* des articles concrets, sans équivoque. Au bout du compte, on met aux voix les différents projets en concurrence : c'est sur la base de celui qui aura obtenu le plus de suffrages qu'on mènera la discussion. Les projets de Sieyès et de La Fayette sont alors devancés par le texte anonyme du sixième bureau. Le lendemain, 20 août, on commence à en discuter les vingt-quatre articles.

Des dix premiers, Target en fait cinq, que Mounier, au terme d'une séance épuisante, réduit à trois, ces trois premiers articles qui contiennent en substance tous les autres, et dont les deux mots principaux sont *liberté* et *égalité.* La méthode était trouvée : on allait suivre tout le projet du sixième bureau, article par article, et, à coups d'amendements, le transformer jusqu'au dernier.

UN des points les plus sensibles et les plus discutés fut la question de la liberté religieuse. Certains membres du clergé demandent que la religion soit considérée comme une base indiscutable de la Constitution. Leurs voix sont couvertes au nom de la tolérance. La Borde défend la neutralité : *« J'avoue que je suis affligé de voir des chrétiens invoquer l'autorité civile pour une religion qui ne doit se maintenir que par la pureté de sa doctrine. »* Mirabeau va plus loin : il ne faut pas parler de *tolérance,* car le mot implique déjà la tyrannie, *« puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer ».*

L'intervention la plus remarquée dans ce débat fut celle de Rabaut Saint-Etienne. Ce pasteur du Désert, envoyé par Nîmes aux Etats généraux, s'était fait connaître par quelques publications, dont *le Vieux Cévenol,* où il retraçait l'histoire des protestants au XVIII[e] siècle, et par la part qu'il avait prise auprès de La Fayette et de Malesherbes pour faire prendre par le roi l'édit de 1787 qui restituait quelques-uns de leurs droits aux protestants français, à commencer par l'état civil. La défense qu'il fit de la liberté des cultes, au cours de cette discussion du mois d'août, fut certainement un de ses plus beaux titres de gloire. Il évoqua les limites de l'édit de 1787, *« plus célèbre que juste »,* puisque les lois pénales pesant sur le culte réformé n'étaient pas abolies. Lui non plus ne voulait pas de la *tolérance,* mot qui implique l'idée avilissante de compassion ; il réclamait la *liberté,* qui doit être une pour tout le monde.

Rabaut ne parlait pas seulement pour les protestants, mais aussi pour les juifs : *« Peut-être vous représentera-t-on que les nations qui nous environnent font exception de ceux qui ne professent pas la religion du plus grand nombre. Nation française, vous n'êtes pas faite pour recevoir l'exemple, mais pour le donner ; mais si vous voulez imiter, imitez les Pennsylvaniens. Ils n'ont fait exception de personne. L'homme d'une religion quelconque a droit de jouir de tous les privilèges sacrés attachés à l'homme. »* Et Rabaut de proposer l'article suivant : *« Que nul homme ne peut être inquiété sur ses opinions religieuses, et que nul ne peut être troublé dans son culte. »*

Cependant, sur la demande d'un prélat, l'évêque de Lydda, la majorité vota l'amendement : *« Pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public. »* Une minorité avait protesté bruyamment. Mirabeau, dans son journal, *le Courrier de Provence,* fit valoir qu'un gouvernement pourrait ainsi interdire la célébration publique du culte des non-catholiques. Il aurait pu ajouter : des catholiques aussi, mais personne n'imaginait encore l'Etat en guerre contre l'Eglise. Le principal paraissait obtenu : la liberté de conscience était proclamée, cependant que le catholicisme, contrairement aux vœux du clergé, n'était pas reconnu comme religion d'Etat.

Article proposé par Sieyès et non retenu par les constituants : « Tout citoyen qui est dans l'impuissance de pourvoir à ses besoins ou qui ne trouve pas de travail a droit au secours de la société en se soumettant à ses ordres. »

Cet article 10, ainsi que le suivant, consacré à la liberté d'expression, devait peser lourd par la suite dans le contentieux qui s'alourdit entre le pape et la Révolution. Avant que Pie VI ne condamnât la Déclaration, l'évêque d'Amiens exprima ses réserves : *« Il y a du danger, pour la religion et les bonnes mœurs, dans la liberté indéfinie de la presse. Combien la religion n'a-t-elle pas souffert des attaques que la licence des écrits lui a portées ! Combien le repos de la société n'a-t-il pas été compromis ! Combien de pères de famille peuvent être alarmés pour leurs enfants des mauvais principes de certains ouvrages !... Je termine en proposant un amendement pour la conservation des mœurs et l'intégrité de la foi. »*

AU total, le 26 août, le dernier des dix-sept articles de la Déclaration était voté. Par ce texte solennel, les constituants avaient affirmé ce qu'on appellera les « immortels principes » : la liberté, l'égalité, la propriété, la « sûreté » et la résistance à l'oppression, le droit de croire, de penser, d'exprimer ses convictions, la présomption d'innocence pour tout homme arrêté avant d'avoir été déclaré coupable, la séparation des pouvoirs... Toutefois, Sieyès avait prévu un autre article, que les constituants n'ont pas retenu, qui devait devenir ce droit au travail de 1848, et qu'il avait ainsi rédigé :

« Tout citoyen qui est dans l'impuissance de pourvoir à ses besoins ou qui ne trouve pas de travail *a droit aux secours de la société en se soumettant à ses ordres. »*

Du même coup, on hésite à qualifier cette Déclaration de *sublime,* puisque le refus de l'addition proposée par Sieyès en marque littéralement la *limite.* Quoi qu'il en soit, ces articles qui ont fait le tour du monde ont plus œuvré pour le prestige de la France que tous les coups de canon de ses armées. En janvier 1988, selon un sondage SOFRES-*Figaro Magazine,* nos compatriotes eux-mêmes, interrogés sur les événements qui symbolisent le mieux, à leur avis, la Révolution, placent largement en tête la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Une controverse a eu lieu jadis sur ses origines intellectuelles. Un historien allemand, Jellinek, montra qu'elle était calquée sur diverses déclarations américaines, en particulier celle de l'état de Virginie, lesquelles s'inspiraient du droit public anglais, qui, lui-même, était redevable aux traités luthériens allemands. Emile Boutmy, fondateur de l'Ecole libre des sciences politiques, défendit l'honneur français en faisant valoir la dette redevable par les déclarations d'outre-Atlantique aux philosophes français.

L'EXEMPLE américain, en tout cas, n'est guère contestable. Le rôle de La Fayette et les formules de son propre projet l'attestent. L'étude comparative des articles de la Déclaration française avec les divers articles des déclarations américaines antérieures est une autre manière de mesurer l'influence qui s'exerça d'ouest en est, même si elle fut auparavant d'est en ouest. La différence entre la déclaration de Jefferson et celle des constituants français tient, nous dit Jacques Godechot, à la volonté de ceux-ci de poser des droits de valeur universelle là où leur modèle s'arrêtait à *« l'expression de l'esprit américain ».* Comme l'avait dit, le 8 août, Dupont de Nemours : *« Il ne s'agit pas d'une déclaration des droits qui doive durer un jour. Il s'agit de la loi fondamentale des lois de notre nation et de celle des autres nations, qui doit durer autant que les siècles. »*

La démarche de l'Assemblée était bien dans le style rationnel et dans l'ambition universaliste des philosophes. Avant de construire le nouvel Etat, on avait voulu énoncer les droits naturels qui devaient en être le fondement et le but. La Déclaration avait aussi une valeur pédagogique : en montrant aux hommes quels étaient leurs droits, par le seul fait qu'ils étaient des hommes, les constituants leur apprenaient à ne plus supporter ce qu'ils avaient supporté pendant des siècles. Le nouvel Evangile, une nouvelle Bonne Nouvelle était proclamée à toutes les nations. *« Les anciens législateurs,* dira Saint-Just, *avaient tout fait pour la République, la France a tout fait pour l'homme. »*

Incroyable présomption, dira-t-on, que de vouloir parler au nom de l'humanité ! Et Joseph de Maistre dira avec le plus d'éloquence son scepticisme : *« J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes, etc. ; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan : mais quant à* l'homme, *je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à mon insu. »* Cette prétention à l'universel, cette ambition humaniste était pourtant ce qui rendait la Révolution française non seulement unique, mais dangereuse pour tous les despotismes : elle se faisait non point contre des personnes, contre un tyran abhorré, mais au nom de principes audibles sous toutes les latitudes. La contagion était à redouter. L'événement, dira Kant, était trop grand, trop *« lié aux intérêts de l'humanité »,* pour que, la Révolution française dût-elle échouer, son exemple ne reste pas gravée dans la mémoire des peuples.

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789.

Mardi 16 août : « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », avec Maurice Agulhon.

Mercredi 17 août : « Le veto, la droite et la gauche », avec René Rémond.

Demain : le veto, la droite et la gauche (août-septembre 1789.)

La situation dans les territoires occupés et les débats au sein de la centrale palestinienne

L'OLP formerait le mois prochain un gouvernement provisoire et proclamerait l'indépendance d'un Etat palestinien

La double éventualité d'une prochaine proclamation par l'OLP de l'indépendance d'un Etat palestinien et de la formation d'un gouvernement provisoire semble se préciser. L'agence officieuse égyptienne « Middle East News » a diffusé, lundi 15 août, un document, dont elle dit avoir eu copie, et qui résume les projets de l'OLP dans ce domaine. Selon ce texte, l'OLP formerait le mois prochain un gouvernement provisoire en Cisjordanie avec Yacer Arafat à sa tête et proclamerait l'indépendance d'un Etat palestinien, dont Jérusalem serait la capitale.

« *Le gouvernement provisoire,* précise ce document, *aurait deux ailes, l'une en exil, l'autre sur le sol palestinien. Tous les membres du comité exécutif de l'OLP seraient considérés comme membres de ce gouvernement. M. Arafat serait chef de l'Etat et M. Kaddoumi, ministre des affaires étrangères. La proclamation de l'indépendance serait faite une semaine avant la réunion à Alger, en septembre, du Conseil national palestinien* » (1) (le parlement en exil des Palestiniens).

Dans une autre dépêche datée d'Amman, l'agence égyptienne précise que « *Arafat annoncerait la formation d'un Etat palestinien au cours d'une allocution en septembre devant le parlement européen de Strasbourg* ». Toujours selon l'agence égyptienne, l'« *OLP établirait dans les territoires occupés une administration provisoire chargée des affaires de la vie quotidienne : santé, éducation, police, industrie, agriculture, etc.* » En outre, indique l'agence, « *le gouvernement provisoire déclarera, au nom de l'OLP, qu'il est prêt à former une délégation comprenant des personnalités de l'intérieur et de l'extérieur des territoires, afin d'ouvrir des négociations pour un règlement final du conflit avec Israël.*

Ces fuites de l'agence égyptienne ont coïncidé lundi avec le séjour au Caire d'une délégation de l'OLP conduite par M. Mahmoud Abbas (Abou Mazen), membre du comité exécutif de l'organisation. Cette délégation devrait être reçue mardi par le président Moubarak. Les « projets » de l'OLP ne semblent toujours pas faire l'unanimité parmi les diverses organisations palestiniennes.

Divergences au sein de la résistance

Le chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), M. Georges Habache, a affirmé lundi à Damas que « *la création d'un Etat palestinien indépendant ne signifie pas et ne pourrait signifier la reconnaissance de l'entité de l'ennemi sioniste sur le sol de Palestine* ». Il répondait ainsi à M. Salah Khalaf (Abou Iyad), numéro deux de l'OLP, qui a indiqué dans une interview du *Journal du dimanche*, que l'OLP avait l'intention de reconnaître l'Etat d'Israël (*le Monde* du 16 août). Pour M. Habache, « *relever le défi jordanien, né de la rupture le 31 juillet par la Jordanie de ses liens avec la Cisjordanie, ne signifie pas fournir des concessions gratuites à l'ennemi sioniste. Nous ne le faisons pas face au régime jordanien, il faut aussi ne pas le faire vis-à-vis d'Israël.* »

Le Front populaire de libération de la Palestine (commandement général : FPLP-CG de M. Ahmad Jibril) a lui aussi critiqué, lundi, les déclarations de M. Abou Iyad. Pour le FPLP-CG, ces propos « *ne représentent pas le point de vue de la révolution palestinienne* ». « *Ses déclarations ne laissent aucun doute sur son déviationisme ni sur sa volonté de brader la question palestinienne et constituent un complot contre le soulèvement victorieux de notre peuple.* »

Le Fatah-Conseil révolutionnaire (d'Abou Nidal) a, enfin, qualifié la position d'Abou Iyad de « *traître et destructrice* ». – *(UPI, AFP.)*

(1) M. Abou Charif, conseiller de M. Arafat, a affirmé, pour sa part, que la réunion du CNP aurait lieu à Alger dans la dernière semaine du mois d'août.

Maintien du couvre-feu total à Gaza

Le couvre-feu total imposé depuis dimanche par l'armée israélienne aux quelque 700 000 habitants palestiniens de la bande de Gaza restait en vigueur mardi matin 16 août. Le maintien de cette mesure très stricte n'a pas empêché de nouveaux affrontements entre des manifestants et l'armée qui ont fait lundi deux blessés dans le camp de réfugiés de Jabalia. En Cisjordanie, un Palestinien de vingt-deux ans a été tué lundi à Tulkarem et deux autres, âgés de quatorze et dix-huit ans, blessés à Naplouse et dans un camp proche de Ramallah.

Au cours d'une visite à Gaza, le ministre israélien de la défense, M. Itzhak Rabin, a déclaré que le couvre-feu visait « *à réduire le niveau de violence et à contrecarrer les plans des comités populaires* [palestiniens] *qui prétendent se substituer à l'administration israélienne* ». Estimant que les manifestations de dimanche avaient été le fait des « *mouvements islamistes extrêmistes dont l'influence dans ce territoire est au moins aussi importante que celle de l'OLP* », M. Rabin a ajouté : « *Jamais nous ne cèderons à la violence. Nous y répondrons par la force. Les habitants de Gaza doivent se rendre compte que lancer des cocktails Molotov et dresser des barricades ne les mèneront nulle part.* »

Selon des sources militaires israéliennes, c'est la mort de deux ouvriers palestiniens originaires de Gaza, brûlés vifs dans la nuit du 8 au 9 août dans l'incendie criminel de la cabane où ils logeaient près de Tel-Aviv (*le Monde* daté 14-15 août) qui a déclenché cette nouvelle flambée de violences. Un troisième ouvrier, grièvement brûlé, est mort dans la nuit de lundi à mardi.

D'autre part, six Israéliens dont un bébé ont été blessés par l'explosion d'une bouteille incendiaire alors qu'ils circulaient dans leur voiture en direction de l'implantation juive de Gush-Katif, dans la bande de Gaza. Enfin, un détenu palestinien s'est pendu dimanche dans sa cellule de la prison de Dhahiriya, au sud de Hébron. Le prisonnier, âgé de vingt et un ans, avait été arrêté il y a deux mois, et, affirme-t-on de source palestinienne, sévèrement battu au cours de ses interrogatoires. – *(AFP, Reuter.)*

Entre rêve et réalité

(Suite de la première page.)

Pour l'instant, l'OLP n'a accompli aucun geste décisif. Un tel geste, au demeurant, ne pourrait prendre toute sa force qu'une fois avalisé par le CNP. Il reste que ses dirigeants font assaut de déclarations qui laissent espérer un proche « aggiornamento ». Le roi Hussein fut l'accoucheur de ces changements. En renonçant le 31 juillet à son ancestrale revendication sur la Cisjordanie, le souverain hachémite a lancé à l'OLP un défi formidable, mais au fond salutaire. En faisant de la rive occidentale du Jourdain un « *bien sans maître* », il a créé un vide juridique et politique que tout incite l'OLP à combler.

L'un des pires ennemis de l'OLP, le général israélien Ariel Sharon, l'a si bien compris qu'il exhorta aussitôt son premier ministre à annexer *de jure* le territoire occupé depuis vingt ans. Mais M. Shamir n'est pas prêt, en cette période électorale, à prendre une décision, certes chère à son cœur, mais qui l'obligerait à se défausser du seul atout de la droite israélienne, l'offre d'autonomie prévue par les accords de Camp David. En se retirant du jeu, Hussein permet donc à l'OLP de reprendre l'initiative qui lui avait largement échappé depuis décembre et de récolter enfin le capital politique de l'intifada. Il l'oblige aussi à préciser son cap.

Dopée par la détermination des révoltés palestiniens, forte de son prestige retrouvé lors du sommet arabe d'Alger en juin, l'OLP avait à choisir entre la surenchère et l'apaisement. Elle a préféré cette seconde attitude. En mettant l'OLP devant ses responsabilités, le roi Hussein l'a contrainte un peu plus à la modération et à l'efficacité, même s'il n'a fait que précipiter une évolution perceptible depuis plusieurs mois. Encore faudrait-il, pour convaincre, que l'OLP renonce d'abord à son traditionnel double langage – modéré pour l'Occident, radical à l'intention de ses troupes – ou au langage codé, qu'elle abandonne l'équivoque et l'ambiguïté longtemps indispensables au maintien de son unité de façade et à la survie politique de son chef.

Quatre chapitres

L'évolution concerne, pour l'essentiel, quatre chapitres : la reconnaissance de l'existence d'Israël, la chartre nationale palestinienne, la déclaration d'indépendance, la formation d'un gouvernement en exil ou provisoire.

1. – La reconnaissance d'Israël. C'est depuis toujours l'une des pierres d'achoppement du conflit israélo-arabe. Yasser Arafat a bien résumé sur ce point la position ancienne de l'OLP dans une interview au *New-York Times* (mars 1984) : « *Je n'ai qu'une carte, la reconnaissance d'Israël. Je ne l'abattrai que si j'obtiens quelque chose de substantiel en retour. Je ne suis pas Sadate. Lui s'est suicidé. Je dois être prudent.* » Le droit à l'existence et à la sécurité d'Israël fut consacré par la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU (22 novembre 1967), texte rejeté par le monde arabe, mais auquel se référèrent les plans de paix ultérieurs. Il fut implicitement reconnu par le plan arabe de Fès (septembre 1982).

Parce qu'elle avait pour raison d'être le droit des Palestiniens à l'autodétermination – donc à un Etat, – l'OLP a toujours refusé que le conflit israélo-palestinien fût réduit, comme dans la résolution 242, à un simple problème de réfugiés. « *Reconnaître 242 est une absurdité,* disaient ses responsables. *Comment pourrions-nous reconnaître un texte qui ne nous reconnaît pas ?* » Plus tard, l'OLP entretint l'ambiguïté en acceptant en bloc toutes les résolutions de l'ONU consacrées au conflit, dont certaines, comme celle assimilant le sionisme au racisme (11 novembre 1975), revenaient à vider la 242 de sa substance.

Début juin, il y eut du nouveau. Proche conseiller de M. Arafat, M. Bassam Abou Charif a clarifié les choses, en six propositions (*le Monde* du 1er juillet). « *L'OLP,* souligne-t-il, *accepte les résolutions 242 et 338. Ce qui l'empêche de dire qu'elle les accepte « sans réserve » n'est pas ce qui est dans les résolutions, mais ce qui n'y est pas. Celles-ci ne comportent aucune mention des droits nationaux du peuple palestinien.* » Autrement dit, pour l'OLP, la résolution 242 est acceptable, voire nécessaire, mais pas suffisante.

Dans sa récente interview au *Journal du dimanche*, M. Salah Khalaf, alias Abou Iyad, numéro deux de l'OLP, assure que celle-ci « *a naturellement* » l'intention de reconnaître l'Etat d'Israël (*le Monde* du 16 août). Mais le dirigeant s'appuie sur un texte antique, la résolution 181 relative au partage de la Palestine adoptée par l'ONU le 29 septembre 1947. Il invoque ce texte car, dit-il, « *c'est la seule décision prise par les Nations unies qui nous donne le droit de créer un Etat palestinien* », tout en se défendant de revendiquer « *les frontières* » que cette résolution mentionne.

Il n'est bien sûr pas indifférent que la reconnaissance explicite de l'Etat d'Israël émane de l'adjoint direct de Yasser Arafat, un homme tenu de surcroît pour un « dur » du Fath. Une réserve toutefois : c'est le même Abou Iyad qui, en juin, tança vertement M. Abou Charif en lui demandant de mettre fin à « *son badinage politique et* [à] *ses déclarations déviationnistes* ». L'initiative du roi Hussein suffit-elle à expliquer que Abou Iyad ait, en deux mois, rallié la « ligne modérée » d'Abou Charif ?

2. – La Charte nationale palestinienne. Adoptée en 1964 par l'OLP comme « loi fondamentale » et remaniée en 1968, elle déclare notamment : « *Le partage de la Palestine en 1947 et la création de l'Etat d'Israël sont nuls et non avenus* » (article 19) et « *la prétention à un lien historique ou spirituel entre les juifs et la Palestine ne correspond pas aux réalités historiques* » (article 20). Autrement dit, l'Etat d'Israël doit être rayé de la carte. Ces postulats nihilistes sont brandis de longue date par Israël comme des arguments-massues justifiant à ses yeux le refus de tout dialogue avec l'OLP.

Reconnaître l'existence d'Israël suppose forcément pour l'OLP qu'elle renie les articles en question – et quelques autres – de sa charte ou qu'elle substitue à ce texte une nouvelle plate-forme. C'est le type d'évolution que laisse envisager Abou Iyad en affirmant : « *Nous pensons sérieusement à créer un Etat palestinien (...) dont le programme politique sera tout à fait différent de la charte nationale qui est actuellement celle de l'OLP.* »

Le problème des frontières

3. – La déclaration d'indépendance. L'idée a mûri chez les « Palestiniens de l'intérieur » ces derniers mois, comme en témoigne un projet, appelé « document Husseini », du nom du directeur du Centre d'études arabes de Jérusalem-Est, où la police dit l'avoir découvert (*le Monde* du 9 août). La décision du roi Hussein lui a donné une actualité brûlante. A l'exemple des peuples américain ou juif – pour s'en tenir à deux précédents célèbres, – les Palestiniens, par l'entremise de l'OLP, proclameraient unilatéralement leur indépendance, dans les territoires occupés. Voilà pour le principe. Reste à fixer les modalités.

A en croire Abou Iyad, l'Etat palestinien aurait pour acte fondateur la résolution 181 déjà citée. Mais la déclaration d'indépendance laisserait en suspens la question – ô combien cruciale et explosive – des frontières, en évitant de délimiter de manière définitive l'Etat palestinien, et, par ricochet, l'Etat hébreu. « *Je n'ai pas dit,* ajoute Abou Iyad, *qu'il fallait accepter les frontières mentionnées dans l'article 181* ». Ce texte de 1947 prévoyait un Etat juif de 14 100 km² (57 % du territoire de la Palestine sous mandat) et un Etat arabe de 11 500 km² (43 %). La Cisjordanie et Gaza ne représentent, eux, que 23 % de cette même Palestine du mandat.

Prétendre se référer aux frontières de 1947 reviendrait pour l'OLP à nier cinq guerres, à afficher son « refus de l'Histoire », alors qu'elle affirme aujourd'hui vouloir précisément échapper à ce travers. Quoi qu'il en soit, proclamer l'indépendance aurait pour l'OLP le tripe avantage d'accentuer le caractère palestinien de la Cisjordanie abandonnée par Hussein, de rendre plus compliqués les projets israéliens d'annexion et de renforcer la stature diplomatique de la centrale. On comprend que la tentation de l'indépendance soit forte.

4. – Gouvernement en exil ou gouvernement provisoire. Créer un gouvernement en exil est une idée qui captive et divise depuis longtemps l'OLP. Le président Sadate s'en était fait l'avocat au lendemain de la guerre de 1973. Plus récemment, le Maroc, l'Algérie – qui se souvient du GPRA (2) – puis l'URSS ont encouragé l'OLP dans cette voie. En décembre, Yasser Arafat fit savoir que l'idée exigeait « *un examen approfondi* ». Depuis le « désengagement » jordanien, l'OLP consulte à ce sujet « les frères arabes et les pays amis ». Les adversaires, longtemps victorieux, de ce projet alignent une série d'arguments.

En se dotant d'un gouvernement, l'OLP changerait de nature. Son souci de respectabilité l'emporterait sur sa fonction initiale : libérer la Palestine par la lutte armée. Sa combativité s'émousserait. La répartition des « portefeuilles » exacerberait conflits idéologiques et rivalités personnelles. L'OLP n'en serait que plus vulnérable aux manipulations des Etats arabes et aux attaques de ceux qui, comme la Syrie, combattent résolument une telle idée. A celà s'ajoute la peur du changement qu'éprouvent les « bureaucrates » de l'OLP.

Les partisans du projet y voient un formidable moyen de renforcer le crédit international de l'OLP, son statut d'unique représentant du peuple palestinien dans la perspective d'une relance du processus de paix. Disposant d'un gouvernement, l'OLP serait encore plus « incontournable » sur le chemin de la négociation. Néanmoins, le projet comporte bien des inconnus. Qui fera partie du gouvernement ? Quels seront les grands équilibres, entre les dirigeants en titre et les « compagnons de route » de la diaspora, entre les chefs de l'extérieur et ceux de l'intérieur ? Yasser Arafat pencherait pour une structure « duale » où l'OLP jouerait un peu le rôle d'un parti, tandis que le gouvernement serait l'esquisse de l'appareil étatique.

Abou Iyad avance une nouvelle idée, celle d'un « gouvernement provisoire ». Il est un peu tôt pour savoir ce que cette formule recouvre précisément, son auteur ne l'ayant guère explicité. Elle permettrait, semble-t-il, plus facilement à l'OLP de laisser dans le flou la question des frontières. Il va de soi, pour Abou Iyad, que la « discussion sur les frontières » ferait partie d'une négociation de paix entre Israéliens et Palestiniens, après leur reconnaissance mutuelle.

L'actuel examen de conscience de l'OLP devrait intéresser au premier chef les Américains. Depuis l'engagement pris en leur nom auprès d'Israël en 1975 par Henry Kissinger, les Etats-Unis ont refusé tout contact avec l'OLP tant que celle-ci n'aurait pas reconnu Israël, renié sa charte et renoncé au terrorisme. En répondant aux exigences américaines, l'OLP faciliterait l'ouverture, à terme, d'un dialogue entre elle-même et Washington, inévitable parrain de toute négociation de paix au Proche-Orient.

Les Israéliens seront plus difficiles à convaincre. Pour beaucoup d'entre eux, l'hypocrisie ou la nocivité de l'OLP relèvent du dogme. Il n'empêche que l'OLP pourrait à force d'initiative, contribuer à l'instauration du climat de confiance qui fait si cruellement défaut dans la région.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

(2) Gouvernement provisoire de la République algérienne, proclamé par le FLN le 19 septembre 1958.

Le conflit du Golfe

« Une guerre diplomatique est aussi dangereuse qu'un affrontement armé »

déclare le chef de l'Etat iranien

Le président irakien Saddam Hussein s'est entretenu le lundi soir 15 août, à Bagdad, avec le roi Hussein de Jordanie, qui l'a félicité de la « *victoire irakienne* » et du cessez-le-feu avec l'Iran. Le souverain jordanien a souligné que « *la victoire de l'Irak se répercutera de manière positive sur toute la nation arabe et renforcera ses capacités face à son ennemi commun* ».

De son côté, le chef de l'Etat iranien, M. Ali Khameini, a estimé, lundi, qu'une guerre diplomatique « *n'est pas moins dangereuse qu'un affrontement armé* ». M. Ali Khameini a également déclaré que l'Iran doit demeurer en position de force pendant les négociations de paix afin de garantir leur succès. « *Dieu nous garde d'un affaiblissement de notre puissance défensive, car l'ennemi, qui ne connaît que le langage de la violence, n'hésiterait pas à dresser des obstacles susceptibles de conduire les pourparlers à une impasse* », a ajouté M. Khameini. Selon Radio-Téhéran, le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Velayati, a souligné lundi que son pays entretenait des relations « *stratégiques* » avec la Syrie et la Libye.

Le général yougoslave Slavco Jovic, chef des observateurs de l'ONU chargés de veiller à l'application du cessez-le-feu, prévu pour le samedi 20 août, était attendu mardi 16 août en Irak. M. Jovic disposera de deux quartiers généraux, l'un à Bagdad et l'autre à Téhéran.

L'Assemblée générale des Nations unies devait se réunir mardi, en session spéciale à New-York, pour approuver les crédits nécessaires au fonctionnement du groupe d'observateurs militaires (GOMNUII) qui doit être déployé entre les deux pays à compter du cessez-le-feu. Ces dépenses sont évaluées à 75,6 millions de dollars pour les six premiers mois.

Enfin, M. Hans-Dietrich Genscher, chef de la diplomatie ouest-allemande, a évoqué, lundi, à Francfort, avec M. Larijani, vice-ministre iranien des affaires étrangères, le sort de l'otage ouest-allemand au Liban, M. Rudolf Cordes. M. Larijani s'est déclaré « *plus optimiste qu'auparavant* » à ce sujet. – *(AFP, Reuter.)*

Asie

CORÉE DU SUD

L'opposition demande aux étudiants de suspendre leurs manifestations

Les Etats-Unis ont approuvé, dès lundi 15 août, la proposition du président Roh Tae Woo de rencontrer le plus rapidement le maréchal Kim Il Sung (*le Monde* du 16 août). Le même jour, quatre mille étudiants de Séoul se sont violemment heurtés aux forces de l'ordre, alors qu'ils tentaient de marcher vers Panmunjon – sur la ligne démilitarisée séparant les deux Corées – pour rencontrer leurs camarades venus de Pyongyang. Les affrontements ont été extrêmement violents, et mille deux cent quatre-vingt-six étudiants ont été arrêtés.

Ces manifestations lassent l'opinion publique sud-coréenne. Les trois partis d'opposition se sont joints au gouvernement pour demander aux étudiants radicaux de suspendre leur marche et de faire en sorte que les prochains Jeux olympiques se déroulent dans une atmosphère paisible.

Le Parti pour la paix et la démocratie de M. Kim Dae Jung les a mis en garde contre le risque de voir les « faucons » du régime en tirer argument pour réprimer l'opposition. « *Le parti ne peut rester sans réagir en voyant les étudiants tomber dans le piège tendu par les partisans de la dictature, risquant ainsi de mettre en danger les forces démocratiques.* » – *(AFP, UPI.)*

AFGHANISTAN

Sévère mise en garde de Moscou et de Kaboul au Pakistan

Le jour même de la fin du retrait d'Afghanistan de la moitié du corps expéditionnaire soviétique le 15 août – en conformité avec l'accord de Genève – le porte-parole du département d'Etat américain a déclaré que les Etats-Unis n'avaient aucun indice « *qui suggérerait que* (les Soviétiques) *ne sont pas en train de se retirer ou de ne pas respecter le calendrier. Nous avons les preuves d'un départ accéléré au cours des dernières semaines, et tout l'est et le sud du pays semble maintenant libre de troupes soviétiques* », a-t-il ajouté.

D'autre part, l'agence Tass a publié lundi une déclaration du gouvernement soviétique affirmant « *avec fermeté que la poursuite par le Pakistan de sa ligne obstructionniste à l'égard de l'accord de Genève n'est plus tolérable. Dans ce cas, l'URSS se réserve le droit de prendre des mesures dictées par la situation* ». Ce texte estime que les Nations unies « *pourront jouer un rôle constructif important en ce qui concerne le règlement politique* » du problème afghan.

De Moscou où il se trouve, le chef de la diplomatie afghane a repris les accusations soviétiques contre Islamabad. « *Une chose doit être claire pour les Pakistanais,* a affirmé M. Abdoul Wakil, *cela ne peut pas continuer ainsi indéfiniment.* » Parmi les « *violations* » pakistanaises de l'accord de Genève, il a cité les livraisons d'armes et l'aide militaire à la résistance, l'installation au Pakistan d'un « *gouvernement provisoire de la soi-disant Alliance islamique* », les préparatifs de la formation d'une armée régulière moudjahidine,...

A Kaboul, le président Najibullah a affirmé lundi au cours d'une conférence de presse qu'il n'avait pas l'intention de démissionner. Il a rejeté l'idée selon laquelle quitter son poste « *pourrait faciliter un règlement en Afghanistan. Nous devons chercher d'autres solutions pour parvenir à un règlement* », a-t-il ajouté. Le chef du régime prosoviétique a reconnu que la situation demeurait « *très complexe* » à Kunduz, ville reprise récemment à la résistance, et que les tirs de roquettes contre Kaboul s'étaient « *intensifiés* ».

Enfin, le frère de M. Najibullah, M. Siddiqullah, qui a fui Kaboul et demandé asile aux Etats-Unis, a déclaré lundi à Peshawar qu'il avait été kidnappé en 1981 en RFA et « *obligé de travailler dans une banque afghane* ». Il a accusé son frère d'avoir empoisonné sa femme et organisé le meurtre de son père, en raison de son opposition au communisme. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS : M. Bush face à la convention américaine

M. Reagan magnifie l'héritage légué au candidat républicain

(Suite de la première page.)

Naturellement, M. Reagan a été accueilli en héros, dans un vacarme assourdissant. Les cris *« Quatre ans de plus! »* (il n'a bien entendu pas le droit de se représenter), quelques pancartes saugrenues *« Reagan for king, Reagan roi)*, et surtout une interminable ovation s'insèrent, autant qu'on puisse en juger, dans des circonstances où l'enthousiasme est la moindre des choses : tout cela a confirmé ce que l'on savait déjà. M. Reagan garde une place à part dans le cœur des républicains, c'est l'enfant – ou plutôt le grand-père – chéri, celui que l'on aime parce qu'on a l'impression qu'il vous aime...

Une nuée de ballons et de confetti est tombée à la fin de son discours, rappel de ses triomphes aux conventions de 1980 et 1984, mais on a bien vu que cette fois, seule une petite partie des ballons accrochés sous le toit de la convention avait été lâchée. Le reste, l'essentiel, ce sera pour jeudi et pour M. Bush : la roue a déjà tourné.

Selon un rite désormais établi chez les républicains comme chez les démocrates, les discours des orateurs de premier plan sont précédés de petits films vidéo à leur gloire. On a donc eu droit, lundi, à une saga accélérée des années Reagan, des phrases de ses meilleurs discours, des images que presque tout le monde connaît par cœur et qui sont censés résumer l'esprit d'une présidence qui a apporté *« la paix et la prospérité, et permis à l'Amérique d'être à nouveau respectée à travers le monde »*, un exercice d'autosatisfaction qui peut sembler horripilant mais obéit aux lois d'un genre apparemment admis et apprécié.

Quant au discours lui-même, ce fut un mélange de prose et de « poésie ». Pour la prose, un *« rappel de certains faits »*, à savoir les résultats obtenus en huit ans d'administration républicaine : dix-sept millions d'emplois créés, une inflation réduite de 18 % à 4 %, etc. M. Reagan n'a pas hésité à multiplier les chiffres avec l'intention affirmée de river le clou aux démocrates, qui *« le mois dernier* [à Atlanta] *n'ont fait que parler de chômage, de désespoir, de faiblesse économique »*, confondant, selon M. Reagan 1988 avec 1978.

Même chose pour la politique étrangère : *« En 1980,* explique le président, *l'Amérique était affaiblie, son ambassade au Pakistan était brûlée, ses diplomates à Téhéran pris en otage »* et *« le monde se posait des questions sur notre résolution ».*

« Aujourd'hui, nous avons reconstitué nos forces armées, nous avons libéré la Grenade des communistes (...), les Soviétiques ont commencé à se retirer d'Afghanistan, la sanglante guerre entre l'Irak et l'Iran touche à sa fin (...), et il y a des perspectives de paix en Afrique du Sud-Ouest. » Et, ajoute M. Reagan, *« pendant les 2765 jours de notre administration, pas un pouce de terrain n'est tombé aux mains des communistes ».*

Tonnerre d'applaudissements. Immédiatement après, M. Reagan évoque la signature du traité sur l'élimination des armes nucléaires intermédiaires, les négociations américano-soviétiques en cours sur les armes stratégiques. On applaudit aussi, mais avec nettement moins d'enthousiasme. L'énumération des faits, naturellement éclairés sous leur meilleur jour, continue, mais M. Reagan n'oublie pas l'objet, le sens de son discours, toujours au chapitre de la prose : mettre en valeur autant que possible M. Bush. L'affaire est savamment menée. Le président commence, toujours dans sa revue des *« faits »*, par expliquer que la simplification des démarches administratives a permis de gagner *« six cent millions d'heures de travail par an ».*

« George était là »

Jusque-là la voix plutôt monocorde s'enfle ; M. Reagan tonne : *« Et George était là. »* Quatre mots, mais que tout le monde comprend et salue avec enthousiasme.

C'est une réponse au slogan moqueur lancé par le sénateur Edward Kennedy et repris en chœur par la convention démocrate d'Atlanta en juillet dernier *« Où était George ? »* (sous-entendu pendant tout le temps de la présidence Reagan). L'exemple choisi pour illustrer la contribution de M. Bush n'était peut-être pas le plus éclatant, mais le message est clair, et le président a pu ensuite enchaîner sur un éloge appuyé d'un homme qu'*« il a vu de près quand les assistants et les membres du cabinet ont fermé la porte et quand nous deux, nous nous retrouvions tout seuls ; un homme qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense et d'aller au cœur d'un problème, un homme qui ne fuit jamais le combat, ne renie jamais ses convictions et ne cherche jamais d'excuses ».* Autant de paroles bénies pour un vice-président que ses adversaires présentent justement comme un personnage falot aux idées flottantes et au rôle insaisissable.

Il ne restait plus qu'à dire que l'Amérique *« a besoin »* de George Bush, faute de quoi tout ce qui a été accompli au cours des dernières années risquerait d'aller à vau-l'eau. Voilà pour la partie utile, utilitaire même du discours.

« Buissons, barrières, chevaux »

Il y eut aussi, tout de même, un peu de ce qui fait le charme des discours de M. Reagan, une plaisanterie par-ci par-là, une évocation attendrie d'un de ses vieux rôles au cinéma et des images comme le président les aime, avec de grands feux qu'on allume dans la prairie, *« la ville illuminée sur la colline ».* Des anecdotes gentillettes, le petit garçon qui explique qu'il aime l'Amérique parce qu'on y fait ce qu'on veut et aussi parce que *« nous avons deux cents parfums de glaces ».* Mais avec aussi, en plus de toute cette guimauve, la profession de foi, chaque fois renouvelée, d'un homme qui a les convictions chevillées au corps (*« La bataille n'est jamais terminée, la liberté doit toujours être défendue encore et encore »*) et qui, visiblement, croit en ce qu'il a fait. Mais, malgré tout, a du mal à passer la main.

« Il reste beaucoup de buissons à éclaircir, de barrières à réparer et de chevaux à monter. [Ce sont ses occupations préférées dans son ranch de Californie]. *Mais je vous laisserai mon adresse et mon numéro de téléphone au cas où vous auriez besoin d'un fantassin. »* Tout cela, qui aurait pu être fort émouvant, a été curieusement dit d'un débit rapide et à mi-voix, comme par pudeur, comme pour éviter de trop insister. D'ailleurs, M. Reagan n'aurait pas été lui-même s'il n'avait pas fini sur une note optimiste. Quand il *« fera ses bagages »*, qu'on ne vienne pas lui parler du *« crépuscule de sa vie ».* Non, le seul crépuscule qu'il veuille connaître, c'est le *« crépuscule du matin ».* Une manière de faire discrètement le lien entre cette soirée d'août 1988 et le thème de sa campagne de 1984 : *« C'est à nouveau le matin en Amérique. »*

JAN KRAUZE.

Diplomatie

POINT DE VUE

Le glas de la fondation européenne

par Bino Olivi
ancien porte-parole de la Commission européenne, membre du comité préparatoire de la Fondation européenne

Le gouvernement néerlandais a récemment confirmé qu'il n'est pas en mesure d'obtenir la ratification de l'accord instituant une Fondation européenne, signé à Bruxelles le 29 mai 1982 par les Etats membres de la Communauté européenne. Le Sénat des Pays-Bas, en effet, avait voté contre la ratification, le 17 mai 1987, par 42 voix contre 27.

C'est la première fois qu'un accord intergouvernemental, négocié et souscrit dans le « cadre communautaire », est rejeté par le Parlement d'un des Etats membres de la Communauté. La décision néerlandaise sonne le glas du projet proposé en décembre 1975 par M. Tindemans, alors premier ministre de Belgique. M. Tindemans avait proposé la création d'une fondation européenne indépendante qui aurait dû promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples européens, en contribuant à la naissance d'une *« conscience européenne »* et d'un sentiment d'appartenance à une *« communauté de destin »* chez le citoyen européen. La Fondation européenne aurait dû, aussi, promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine culturel européen *« dans sa riche diversité et dans son unité »*, ainsi que développer une plus grande compréhension de l'intégration européenne. Le siège de la fondation était fixé à Paris (1).

La décision de créer une Fondation européenne fut la seule initiative proposée dans le rapport Tindemans retenue par le Conseil européen. En avril 1978, le Conseil de Copenhague donnait l'envoi aux négociations entre les Etats membres. Contrairement à la proposition de la Commission, il se révéla impossible d'intégrer la Fondation dans la structure institutionnelle de la Communauté, *via* l'article 235 du traité de Rome. Trois pays membres, le Danemark, la France et le Royaume-Uni niaient toute compétence « culturelle » de la Communauté et refusaient même la participation de la Communauté à l'acte créateur. Ces divergences institutionnelles conduisirent les négociations dans l'impasse, et c'est seulement en septembre 1981 (à l'initiative du nouveau gouvernement français de l'époque) que le projet fut relancé. L'accord fut alors hâtivement rédigé, pour être prêt à la signature le 29 mars 1982, date du vingt-cinquième anniversaire du traité de Rome.

Le peu d'enthousiasme que l'accord souleva pouvait être justifié par le manque de clarté dans la définition des activités de la Fondation, par la structure assez lourde prévue pour ses organes (un conseil de quarante membres, un comité exécutif de dix), les contributions financières de départ limitées à un financement communautaire insuffisant et l'absence de toute disposition facilitant le recours au mécénat privé (qui occupait une position centrale dans la proposition de M. Tindemans). Fernand Braudel remarqua alors que, *« au lieu d'avoir une personne pour recruter quarante stagiaires, on a un conseil d'administration de quarante personnes avec les moyens pour recruter un stagiaire... ».*

Les critiques néerlandaises

Selon le Sénat néerlandais, la Fondation européenne ferait double emploi avec des organismes tels que le Conseil de l'Europe, la Fondation européenne de la culture d'Amsterdam, ainsi que les insitutions communautaires.

De plus, le projet de fondation repris par l'accord ne correspondrait plus à la conception initiale de M. Tindemans ni à l'évolution souhaitée vers une Europe des citoyens. Par ailleurs, la Fondation utiliserait des ressources provenant du budget communautaire sans que le contrôle démocratique du Parlement européen ne soit assuré et, enfin, la structure prévue serait trop lourde.

Les Pays-Bas, d'autre part, sont particulièrement allergiques à toute forme de promotion culturelle ayant un objectif politique. On peut aisément imaginer les réactions néerlandaises à l'évocation de la Fondation européenne comme « Fondation européenne de la culture », faite par M. François Mitterrand, dans son discours à Strasbourg le 24 mai 1984. Les Pays-Bas voyaient probablement d'un mauvais œil la création à Paris d'une fondation dont ils craignaient le « jacobinisme culturel » fondé sur la prééminence de la langue française. Et pourtant, les finalités de la fondation n'étaient pas exclusivement culturelles ; avoir mis l'accent sur la « culture » de la part de nombreux commentateurs et surtout de certains aspirants à sa direction a certainement facilité l'équivoque.

Vers une initiative privée ?

Cependant, la nécessité et l'urgence d'actions européennes, dans les domaines de l'éducation, de l'information et de la culture sont désormais presque unanimement affirmées : la « culture européenne » est à l'ordre du jour d'innombrables colloques et enflamme les discours du dimanche.

Une coopération importante est mainenant engagée entre les institutions communautaires et les Etats membres en vue de promouvoir la formation du « citoyen européen ». Malgré l'absence de dispositions à cet égard dans l'Acte unique, les actions à mener dans le cadre communautaire sont destinées à se multiplier.

Dans ce contexte, la création d'une nouvelle entité publique aurait pu poser quelques problèmes de double emploi et de répartition des compétences. Néanmoins, un organisme indépendant des contraintes diplomatiques et bureaucratiques comme la Fondation européenne aurait pu être de très grande utilité. En ce sens, la fin du projet de la Fondation européenne est un échec grave dans l'affirmation d'une « Europe des citoyens » en vue du Marché unique de 1992.

Il est indispensable et urgent que la *« connaissance mutuelle des peuples européens »* soit améliorée. Peut-être y a-t-il place pour une grande initiative privée, appuyée par les institutions communautaires, et notamment par le Parlement européen, qui puisse prendre la relève du projet déchu, en permettant une plus large participation des citoyens européens à l'œuvre commune.

(1) Le comité préparatoire était présidé par l'ambassadeur de France Jean-Daniel Jurgensen, récemment décédé.

A TRAVERS LE MONDE

Haiti

Violences meurtrières

Dix jeunes gens auraient été tués et plusieurs autres blessés, le samedi 13 août dans l'après-midi, à Labadie, au centre nord-ouest d'Haïti, par des militaires et des civils armés qui ont ouvert le feu sur une réunion de jeunes d'une association locale, selon la station de l'Eglise catholique d'Haïti Radio Soleil, qui cite le témoignage d'un survivant. Selon ce témoignage, le préfet de la région, M. Baguidi Grandpierre, était à la tête de ce groupe de soldats et de civils armés. Ils ont ouvert le feu sans sommation sur les participants d'une *« séance de réflexion »* de l'Association des jeunes de Labadie, une petite bourgade agricole dans le département de l'Artibonite. Quatre morts ont été identifiés. – *(AFP.)*

Libye

Le colonel Kadhafi relance l'idée d'union arabe

Le colonel Kadhafi veut relancer son idée d'union arabe et a dépêché dans ce but des émissaires dans les différentes capitales du Proche-Orient et du Magreb. En Tunisie, M. Mohamed Zoui a remis, lundi 15 août, au prédisent Ben Ali le message du « guide de la révolution » relatif à ce projet ainsi que les documents s'y rapportant.

L'émissaire libyen a expliqué que le colonel Kadhafi *« considère qu'il est nécessaire de relever le défi sioniste appuyé par les Etats-Unis en établissant une union arabe garantissant la mobilisation des potentiels de la nation arabe de l'Océan au Golfe ».* – *(Corresp.)*

Norvège

Le procès de l'espion Arne Treholt ne sera pas révisé

La Cour suprême norvégienne a rejeté, le lundi 15 août, l'appel de l'ancien diplomate norvégien Arne Treholt, condamné à vingt et un ans de prison pour espionnage au profit de l'Union soviétique.

Cette décision met un terme au plus long procès d'espionnage qu'ait connu la Norvège. L'affaire avait débuté en janvier 1984, avec l'arrestation à l'aéroport d'Oslo d'Arne Treholt, alors chef du service de presse du ministère des affaires étrangères. En possession de documents secrets, il s'apprêtait à prendre l'avion pour Vienne où il devait rencontrer des membres du KGB. En 1986, il fut reconnu coupable de nombreux actes d'espionnage, et condamné à la peine maximale prévue par la loi.

Un tribunal norvégien avait déjà rejeté une première demande de révision du procès le 11 février dernier. Arne Treholt avait estimé que la presse avait influencé le jury et que les principaux enquêteurs de police avaient fait de faux témoignages. La Cour suprême a rejeté toutes les demandes de M. Treholt, qui a été transféré la semaine dernière de la prison de haute sécurité d'Ullersmo, près d'Oslo, à la prison d'Ila, d'où il avait tenté de s'évader en 1985. – *(AFP.)*

Soudan

Retard dans la distribution de l'aide humanitaire

La distribution de l'aide humanitaire internationale parvenue au Soudan depuis dix jours se fait au compte-gouttes. La majorité des centaines de milliers de sans-abri, victimes des graves inondations des 4 et 5 août, n'ont toujours pas pu en bénéficier. 1 200 tonnes de vivres, de médicaments et de matériels de secours sont arrivés à l'aéroport de Khartoum, mais la majeure partie de ces chargements se trouvaient toujours, le lundi 15 août, dans des casernes de l'armée soudanaise, qui a décidé d'en assurer, seule, la distribution.

D'autre part, les habitants des quartiers de Khartoum, proches du Nil blanc et du Nil bleu, ont commencé à être évacués par crainte d'une crue qui s'annonce catastrophique. Le niveau du Nil était, lundi, à Khartoum, de 16,65 mètres. Ce niveau est supérieur à celui atteint en 1946, année de la crue la plus catastrophique qu'ait connue le Soudan.

La capitale soudanaise souffre toujours d'une crise aiguë d'approvisionnement, de la rareté du courant électrique et de longues interruptions des liaisons téléphoniques. – *(AFP.)*

Tunisie

Protestation d'islamiques

Plusieurs familles de membres du Mouvement de la tendance islamique (MTI) protestent, dans un communiqué adressé lundi 15 août à la presse, contre le maintien en détention de leurs parents alors qu'un grand nombre de prisonniers politiques ont été libérés ces derniers mois.

Après les dernières mesures de grâce présidentielle intervenues le 22 juillet (*le Monde* daté 24-25 juillet), il ne reste plus que vingt et un détenus islamiques, auxquels, selon les cercles politiques, il est reproché d'être mêlés plus ou moins directement à des actions terroristes. Or, dans leur communiqué, les familles de certains d'entre eux affirment qu'ils n'ont été condamnés que pour leurs opinions politiques et leur appartenance au MTI. – *(Corresp.)*

● **La RDA établit des relations diplomatiques avec la CEE.** – Le gouvernement de la RDA et la Commission des Communautés européennes sont convenus d'établir dès à présent des relations diplomatiques, comme les y autorise la signature en juin dernier à Luxembourg d'un accord de reconnaissance mutuelle entre la Communauté économique européenne et le COMECON, le conseil d'assistance économique mutuelle des pays communistes. Cette décision, annoncée le 15 août a été saluée à Bonn.

L'accord CEE-COMECON signé à Luxembourg avait mis fin à trente ans d'ignorance réciproque et avait ouvert la voie à la reconnaissance de la CEE par chacune des capitales du COMECON. l'URSS et la RDA ont été les premiers pays à signaler, début juin, leur intention d'établir des relations officielles avec la CEE. – *(AFP.)*

● **ONU : Les bons offices de M. Perez de Cuellar sollicités dans l'affaire de l'expert roumain disparu.** – La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, actuellement réunie à Genève, a demandé lundi 15 août à M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies d'établir des contacts avec le gouvernement roumain, et a appelé son attention sur la nécessité urgente de localiser M. Dimitru Mazilu, l'expert roumain qui était chargé de rédiger un rapport sur la jeunesse et qui a disparu depuis un an (*le Monde* des 10 et 16 août). La résolution de la sous-commission a été adoptée par seize voix contre deux (celle du successeur de M. Mazilu et celle de l'expert soviétique) et quatre abstentions. – *(Corresp.)*

EN BREF

● **AFRIQUE DU SUD : une clôture électrique le long de la frontière avec le Botswana ?.** – L'armée sud-africaine envisage d'édifier une clôture électrifiée de 24 kilomètres le long d'une section de la frontière avec le Botswana, en raison des infiltrations de rebelles. Cette clôture, selon un communiqué de l'armée, serait mise en place près du poste frontalier de Pontdrif (province du Transvaal), situé à l'intersection des frontières de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Zimbabwe. Il y a deux ans déjà, Pretoria avait fait installer une telle protection le long d'une section de sa frontière avec le Mozambique. – *(AP.)*

● **Les évêques catholiques condamnent les attentats.** – La conférence des évêques catholiques d'Afrique du Sud a vigoureusement condamné, le lundi 15 août, la vague d'attentats qui a fait, depuis le début de l'année, au moins vingt morts et plus de deux cents blessés. Les évêques, qui représentent les trois millions de catholiques sud-africains, estiment, dans un communiqué, que *« quels qu'en soient les responsables, il ne peut y avoir aucune justification »* pour de tels actes. Cependant, ajoute le communiqué, l'apartheid *« avec la violence inhérente qui le caractérise »*, est à l'origine de ces attentats. – *(AFP.)*

● **MAURICE : Remaniement ministériel.** – Sir Satcam Boolell, ministre des affaires étrangères et chef du Parti travailliste, a été nommé vice-premier ministre en remplacement de Sir Gaëtan Duval, démissionnaire, a annoncé, le lundi 15 août, le premier ministre mauricien, Sir Anerood Jugnauth. Celui-ci a aussi annoncé la nomination de deux nouveaux ministres, M. Régis Finette (administrations régionales) et Mme France Rousssety (fonction publique). M. Clarel Malherbes devient ministre de l'industrie en remplacement de M. Hervé Duval. – *(AFP.)*

● **PARAGUAY : tension entre l'Eglise et le gouvernement.** – C'est sous le signe de la tension avec la hiérarchie catholique que le président Alfredo Stroessner a entamé, lundi 15 août, son huitième mandat présidentiel. Agé aujourd'hui de soixante-quinze ans, M. Stroessner dirige le Paraguay depuis 1954.

Dimanche, l'archevêque d'Asuncion a refusé de dire la messe à laquelle le président était attendu, afin de protester contre la récente expulsion du pays d'un jésuite espagnol, partisan de la théologie de la libération. Une manifestation réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes et organisée par l'archevêque avait déjà eu lieu le 4 août. – *(AFP, AP.)*

● **PÉROU : nouvelle attaque du Sentier lumineux.** – Deux policiers et deux membres du mouvement de guérilla Sentier lumineux ont été tués, le dimanche 14 août, lors d'un accrochage dans la ville amazonienne de Pucallpa, à 750 kilomètres à l'est de Lima. Un commando du Sentier lumineux a attaqué un détachement de l'armée qui patrouillait autour de la ville, avant de mitrailler des policiers en faction devant un relais de télévision proche. – *(AFP.)*

● **TUNISIE : Visite de M. Chevènement.** – Le ministre français de la défense, qui séjourne, à titre privé, en Tunisie, a été reçu, lundi 15 août, à Carthage par le président Ben Ali. Il a déclaré que l'entretien avait porté principalement sur l'évolution de la situation internationale et *« les perspectives du Grand Maghreb, dont la France souhaite un développement positif ».* M. Chevènement a estimé que la visite que le chef d'Etat tunisien effectuera le mois prochain à Paris *« sera une occasion de resserrer les liens traditionnels de coopération et de sincère amitié existant entre les deux peuples ».* – *(Corresp.)*



Europe

PORTUGAL : la révision de la Constitution

En avant toute pour l'Europe de 1992

La révision de la Constitution de 1976, dernier grand héritage de la révolution des œillets, fait l'objet, depuis plusieurs mois déjà, au Portugal, d'âpres marchandages entre les formations politiques, principalement entre le Parti social-démocrate du premier ministre, M. Cavaco Silva, et le Parti socialiste. Cette révision, qui devrait dominer la prochaine rentrée parlementaire, illustre la volonté de la nouvelle génération au pouvoir de tirer un trait sur le passé pour se consacrer entièrement à la préparation du grand marché européen de 1992.

LISBONNE
de notre envoyé spécial

La première vague de chaleur est venue tardivement cette année remplir du flot des touristes étrangers les terrasses d'Alfama, dominant le Tage. Malgré le bras de fer qui oppose le premier ministre aux socialistes sur la réforme de la Constitution, dernier avatar de la révolution des œillets, cette irruption de l'été tombait à pic pour permettre à M. Cavaco Silva de fêter sereinement le premier anniversaire de la majorité absolue conquise par sa formation, le Parti social-démocrate, aux législatives du 19 juillet 1987.

Après les années agitées de la révolution et d'une décolonisation qui a vu revenir au pays un million d'expatriés, la jeune démocratie portugaise s'est enfin stabilisée. Cessant de s'abandonner aux délices des débats idéologiques, le Portugal de 1988 entend se consacrer tout entier à son développement. Après avoir mené avec succès les négociations sur l'entrée de son pays dans le Marché commun lors de son premier gouvernement minoritaire, M. Cavaco Silva regarde l'avenir avec confiance. Il dispose pour les prochaines années d'une majorité stable et peut compter sur d'importantes aides de la CEE pour mener à bien la modernisation du pays.

Tout reste à faire

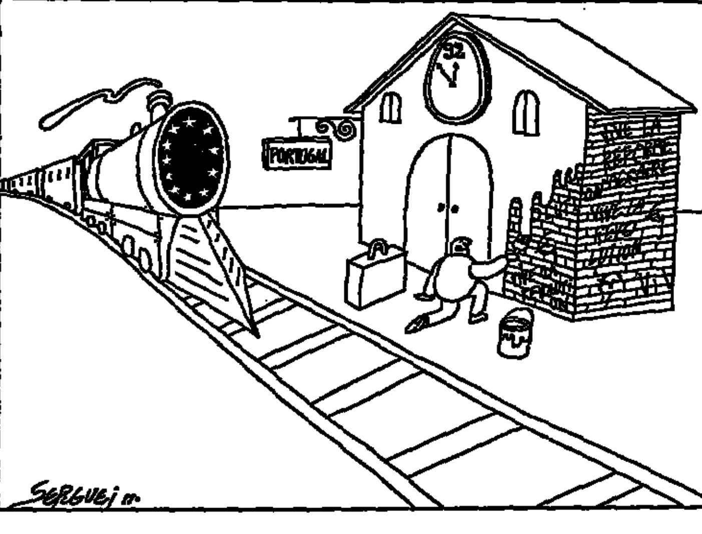
L'ascension météorique de cet ancien professeur d'économie, surgi de l'anonymat de l'université pour prendre la tête, en 1985, du Parti social-démocrate et quelques mois plus tard celle du gouvernement, symbolise assez bien le nouveau paysage politique portugais. On ne peut qu'être frappé à Lisbonne par la jeunesse de tous les dirigeants actuels, aussi bien dans les partis que dans les milieux d'affaires. *« La révolution a brûlé deux générations »*, constate M. José Amaral, trente-deux ans, conseiller du président de la République, M. Mario Soares, pour les questions européennes, et membre du directoire d'une des nouvelles banques privées portugaises. *« Celle de l'ancien régime a quitté le pays ou s'est retirée des affaires. Quant à la génération de 1974, elle a perdu sa place avec la stabilisation, quand on est passé aux choses sérieuses, à la gestion. »*

Cette constatation vaut pour tous les bords. A droite, la prise de pouvoir de M. Silva au sein du PSD, principale formation conservatrice du pays, s'est accompagnée de la mise à l'écart des anciens caciques du parti. Parallèlement, une nouvelle classe de dirigeants d'entreprises faisait son apparition dans l'industrie et les milieux d'affaires. Dans la gauche non communiste, l'échec de l'ancien président de la République, le général Eanes, aux élections de 1987, a brisé les espoirs des derniers nostalgiques d'un socialisme à la portugaise. Sous la direction de son jeune secrétaire général, M. Constancio, lui aussi économiste de formation, le PSP peut légitimement nourrir l'espoir de réunir les restes du Parti rénovateur démocratique du général Eanes pour créer un parti fort, aligné sur les autres formations socialistes de l'Europe du Sud.

Le Portugal de 1988, du moins celui de ses nouveaux dirigeants, ne parle plus que de retrousser les manches pour relever le défi du grand marché européen de 1992. *« Le débat fondamental aujourd'hui*, résume José Amaral, *c'est 92 et l'ouverture de la société portugaise »*. Dans aucun autre pays européen peut-être ce défi n'est autant perçu comme une chance malgré les énormes difficultés prévisibles. Sorties du ghetto – politique, économique, culturel – dans lequel le salazarisme avait enfermé le pays, les jeunes générations portugaises réclament leur place dans l'Europe qu'ils voient naître. Même l'Espagne, longtemps considérée comme l'épouvantail par excellence, redevient le partenaire naturel avec lequel se mesurer sans complexe.

De la réforme du système éducatif, qui n'assure que trois à quatre ans de scolarité aux trois quarts des enfants, à celle du système de protection sociale ; de la construction des infrastructures à la création d'un système bancaire moderne ; de l'industrialisation à la modernisation d'une agriculture presque moyenâgeuse, tout est pourtant à faire.

Les fameux azulejos qui tapissent les façades des immeubles de Lisbonne témoignent d'une époque plus rutilante. Les charmes de la capitale portugaise ne peuvent cacher le laisser-aller de ces dernières années dans l'entretien de la ville. Si les entreprises s'arrachent à prix d'or les trop rares techniciens, les trois quarts de la population doivent se contenter de revenus très inférieurs à ceux des autres pays européens. La pauvreté des campagnes témoigne d'une agriculture désuète qui emploie encore près de 22 % de la population active, mais coûte une fortune au Trésor public pour maintenir des prix garantis plus élevés que ceux de Bruxelles.



Sagement entassées sur leurs perroquets, dans des champs grands comme des mouchoirs de poche, les gerbes de blé attendent en cette mi-juillet, dans la région de Lisbonne, le passage de l'antique batteuse : la structure des parcelles dans ces régions nord du pays rend impossible l'utilisation d'une mécanisation moderne. Et dans les grands domaines du Sud, pour la plupart rendus aujourd'hui à leurs anciens propriétaires après l'échec des unités collectives de production, on commence tout juste à s'intéresser à une exploitation rationnelle.

Dominée jusqu'en 1974 par quelques grands groupes familiaux qui vivaient de l'exploitation de l'ancien empire colonial, en grande partie nationalisés depuis, l'industrie portugaise relève lentement la tête. Le système bancaire a été récouvert au privé en 1983 seulement. De nouveaux secteurs d'activité se développent, comme l'électronique et la mécanique, qui n'existaient pas il y a dix ans. Mais le principal secteur d'exportation reste le textile, qui fait vivre une multitude de petites entreprises travaillant en sous-traitance pour le reste de l'Europe, tributaires de ses faibles coûts salariaux.

Attirés par ces coûts avantageux, les grands constructeurs automobiles et certaines grosses firmes d'électronique, comme Grundig, ont développé, ces dernières années, leurs opérations au Portugal. Tout le monde paraît néanmoins s'accorder avec le vice-président de l'Association de l'industrie portugaise, M. Omar Karim, l'un des jeunes loups du patronat, sur le danger qu'il y aurait pour le Portugal de *« devenir le manufacturier de l'Europe »*.

Un « Thatcher lusitanien »

Tant de défis à relever en même temps et dans une période aussi courte rendent assurément difficile le choix des priorités. Il en résulte dans le programme gouvernemental un flou que tente d'exploiter l'opposition et dans lequel certains intellectuels, comme l'éditorialiste du grand hebdomadaire *Expresso*, Vicente Jorge Silva, croient discerner un manque de conception d'ensemble de l'avenir du Portugal. Avec l'aide du Fonds de développement régional européen, le gouvernement s'est pourtant déjà lancé dans un vaste programme de modernisation des infrastructures : des millions de francs doivent être injectés au cours des cinq prochaines années dans le réseau routier, autoroutier et ferroviaire, actuellement en très mauvais état, dans les télécommunications et les équipements urbains. Les transferts de ressources de la CEE au Portugal, dont le solde net (63,5 milliards d'escudos, soit 2,6 milliards de francs environ) doit doubler d'ici à 1992, doivent permettre également de lancer des programmes de développement régionaux intégrés et d'aider aux réformes dans l'éducation et l'agriculture. Mais les projets du gouvernement, notamment dans ces deux domaines, pourtant qualifiés de prioritaires par le premier ministre lui-même, n'en sont qu'au stade de l'élaboration.

Y aurait-il chez ce professeur d'économie, passé par Oxford, une admiration secrète pour sa consœur britannique, la « Dame de fer », Margaret Thatcher ? M. Cavaco Silva en partage non seulement les origines modestes, mais également un solide pragmatisme doublé d'un goût certain pour l'autoritarisme. Ses premières tentatives de réformes, tant dans le domaine du droit du travail que dans celui de la fiscalité, témoignent en tout cas de convictions libérales bien ancrées.

Peut-être un peu grisé par ses premiers succès et une conjoncture favorable, le premier ministre s'est cependant heurté ces dernier mois à deux obstacles de taille : la Constitution, dont le contenu actuel est aux antipodes de sa pensée, mais aussi le président de la République, le socialiste Mario Soares. Malgré une cohabitation jusque-là harmonieuse, celui-ci n'entendait pas sans doute laisser toute latitude à son premier ministre. Saisi à sa demande, le tribunal constitutionnel a obligé le gouvernement à revoir son projet de réforme du droit du travail – auquel les syndicats reprochaient d'être par *trop favorable au patronat* en matière de licenciement. Le projet de réforme agricole, adopté en juillet par le Parlement, pourrait bien connaître le même sort. Destiné à régler le statut des unités collectives de production, il revenait en fait à leur disparition quasi totale. Si celles-ci ne gèrent plus que 300 000 hectares, contre 1,3 million au début de la réforme agraire promulguée par le mouvement des capitaines sous l'influence du Parti communiste, elles n'en constituent pas moins, pour la droite, un symbole à faire disparaître.

La réforme de la Constitution

La nécessité d'une réforme de la Constitution, qui tire définitivement un trait sur le passé, n'est contestée par personne. Les socialistes eux-mêmes avaient déjà commencé en 1982 par une première révision qui retirait au Mouvement des forces armées sa tutelle sur la jeune démocratie et instituait le suffrage universel comme source unique du pouvoir. Dans sa forme actuelle, la Loi fondamentale continue cependant d'affirmer que l'objet de la démocratie portugaise est d'*« assurer la transition vers le socialisme en créant les conditions nécessaires à l'exercice démocratique du pouvoir par les classes laborieuses »*, ou encore que l'Etat a parmi ses tâches fondamentales de *« socialiser les moyens de production et la richesse selon des formules adaptées aux caractéristiques de l'actuelle période historique »*. La Constitution prévoit notamment l'irréversibilité des nationalisations décidées après 1974, l'interdiction des lock-out, le contrôle des commissions ouvrières sur la gestion des entreprises, l'expropriation des grandes propriétés agricoles, etc. Même M. Alvaro Cunhal, le chef historique du Parti communiste portugais, reconnaît en privé que certaines de ces dispositions ne sont peut-être plus tout à fait adoptées au goût du jour.

Toute réforme de la Constitution exige cependant une majorité des deux tiers du Parlement. Forts de leurs 22 % aux élections de 1987, les socialistes disposent d'une minorité de blocage qu'ils comptent bien monnayer. Prêtant notamment à M. Cavaco Silva l'intention d'instaurer un système majoritaire à la britannique qui assurerait pour longtemps, compte tenu de la place qu'occupe à gauche le Parti communiste, la prééminence du Parti social-démocrate, ils exigent que toute modification soit soumise à l'approbation des deux tiers du Parlement.

S'ils ont voté contre les projets de loi élaborés par le PSD, les critiques des socialistes portent cependant davantage sur la forme que sur le fond. Tout en reprochant à la politique gouvernementale de favoriser une clientèle ultra-libérale, ils ne remettent pas en question la nécessité de réformes de structures qu'ils jugent eux-même indispensables, comme le reconnaît M. Constancio, pour mettre le Portugal à l'heure européenne. Déchirée par ses débats idéologiques, puis occupée à gérer le marasme dans lequel la chute de l'empire colonial et les premières décisions économiques de la révolution avaient plongé le pays, la gauche n'avait curieusement jamais eu, lorsqu'elle était elle-même au pouvoir, ni le loisir ni la volonté de s'attaquer à ces réformes qu'il appartient maintenant à ses adversaires de réaliser.

Premier ministre à trois reprises, le président Soares en convient. Mais il n'en défend pas moins son bilan. *« Ce qui reste*, souligne-t-il, *c'est la démocratie, la liberté, la décolonisation. Nous avons réussi une révolution démocratique. De la révolution communiste, il ne reste rien. »* Aujourd'hui, ajoute-t-il, *« le fleuve a regagné son lit »*.

Elu à la tête de l'Etat en 1985, le président se voit volontiersaujourd'hui investi du rôle de garant de cette *« stabilisation »*. Rencontrant le premier ministre une fois par semaine, recevant beaucoup, il a pris pour habitude de déplacer à intervalles réguliers sa présidence dans toutes les régions du pays pour se mettre à l'écoute des gens.

HENRI de BRESSON.

SUISSE

L'interdiction de séjour de deux « révisionnistes » français est confirmée

BERNE
de notre correspondant

Le département fédéral (ministère) de justice et police vient de confirmer, a-t-on appris le 15 août à Berne, l'interdiction de séjour en Suisse prononcée par les autorités du canton de Genève contre deux ressortissants français, MM. André Roques et Pierre Guillaume, adeptes des thèses *« révisionnistes »* mettant en cause l'existence des chambres à gaz nazies. Malgré l'interdiction de la police genevoise, les deux hommes avaient pris la parole le 6 novembre 1986 devant des journalistes pour se solidariser avec Mme Mariette Paschoud, une enseignante de Lausanne sanctionnée après avoir publiquement apporté sa caution aux allégations de M. Roques, dont la thèse de doctorat a été annulée en France par le ministère de l'éducation.

Défendus par le mari de l'enseignante limogée, M. Claude Paschoud, juriste et éditeur du *Pamphlet*, une feuille confidentielle d'extrême droite, les deux révisionnistes français avaient déposé un recours contre une interdiction de séjour de trois ans en Suisse. Son rejet intervient alors qu'une nouvelle « affaire Paschoud » alimente la controverse dans le canton de Vaud. Les milieux antiracistes ont ressenti comme une *« provocation »* la récente nomination par le gouvernement vaudois de M. Paschoud à un poste de juriste à l'office cantonal des étrangers. Il y sera chargé d'étudier l'aspect juridique des dossiers et de donner des avis de droit sur d'éventuels recours présentés par des étrangers ou des candidats à l'asile.

« C'est Le Pen à l'immigration », commente l'Association SOS-Asile, qui invite le gouvernement à revenir sur cette nomination. Dénonçant les propos *« xénophobes, antisémites et racistes »* diffusés par *Pamphlet*, la LICRA et d'autres organisations de défense des droits de l'homme se demandent si M. Paschoud sera en mesure de statuer en toute impartialité sur le sort des étrangers. Et de rappeler certaines solutions proposées par sa revue : *« Renvoyez les immigrés dans la jungle ou le bidonville d'où ils sont sortis pour leur malheur et le nôtre. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER.

TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Dubcek pourrait être autorisé à se rendre en Italie

Les autorités tchécoslovaques examinent actuellement *« d'un œil favorable »* une demande d'autorisation de sortie du territoire déposée par M. Alexandre Dubcek, le leader du « printemps de Prague », a indiqué, lundi 15 août, un porte-parole du gouvernement à Prague.

M. Dubcek a été invité en septembre en Italie pour y recevoir un diplôme de docteur *honoris causa* à l'université de Bologne. Selon des sources italiennes, il s'est déjà vu attribuer un visa italien, après avoir obtenu récemment un passeport tchécoslovaque.

Le délai maximum d'examen de la demande de sortie du territoire est en principe de trente jours, mais *« il est clair que le cas de M. Dubcek pose un problème particulier, qui est examiné au plus haut niveau »*, a ajouté le porte-parole. L'ancien secrétaire général, qui est âgé de soixante-six ans, n'est pas sorti de son pays depuis 1970.

Par ailleurs, M. Jiri Hajek, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie en 1968, a été brièvement interpellé avec son épouse la semaine dernière, alors qu'il accompagnait un journaliste norvégien à Bratislava pour y rencontrer M. Dubcek. Selon le journaliste du *Stavanger Aftenblad*, un *« comité d'accueil »* attendait les trois voyageurs à la gare de Bratislava. *« Hajek et sa femme ont été emmenés par la police pendant plusieurs heures, et moi, j'ai dû attendre sur le quai, flanqué de deux policiers, qu'on me remette dans le premier train pour Prague »*, a-t-il raconté. M. Hajek, soixante-quinze ans, a déclaré que cet incident lui faisait *« honte pour la Tchécoslovaquie »*.

La presse tchécoslovaque a récemment intensifié ses attaques contre le « printemps de Prague » et ses dirigeants à l'approche du vingtième anniversaire de l'invasion soviétique, le 21 août 1968. – *(AFP, Reuter.)*

YOUGOSLAVIE

La justice croate autorise la publication d'une conférence de Milovan Djilas

La Cour suprême de Croatie a levé, lundi 15 août, l'interdiction de diffusion d'un numéro du journal *Omladinska Iskra*, paraissant à Split, qui avait reproduit au mois de juin dernier un exposé tenu en public par le célèbre dissident yougoslave Milovan Djilas.

Le parquet de Split avait estimé que Milovan Djilas *« ayant été condamné à plusieurs reprises pour activités contre-révolutionnaires en Yougoslavie »*, son exposé constituait une *« forme de propagande hostile »* au régime. Considérant que les propos de M. Djilas portaient atteinte *« au prestige et à l'honneur du maréchal Tito »*, il avait interdit de diffusion, le 28 juin, cette revue de la jeunesse de Split.

La Cour suprême de Croatie estime que M. Milovan Djilas s'étant exprimé en public à Maribor (Slovénie), sur invitation des étudiants de cette ville et devant les caméras de la télévision slovène, il aurait appartenu aux autorités de Slovénie d'intenter éventuellement un procès contre lui ou contre les organisateurs de la *« tribune étudiante »* qui l'avaient invité.

Les autorités de Slovénie avaient fait observer, quant à elles, qu'il s'agissait d'une *« conférence légitime tenue par un sujet yougoslave jouissant de tous les droits de citoyen »*. Elles avaient rejeté toute idée de répression à l'égard de M. Djilas, de la tribune étudiante ou de la télévision slovène.

M. Milovan Djilas, écrivain et homme politique considéré comme le dauphin du maréchal Tito jusqu'à sa chute retentissante en 1954, fut le premier dirigeant communiste yougoslave à dénoncer les *« graves déformations de l'idéologie communiste »*. Ces critiques lui avaient valu une peine de treize ans d'emprisonnement, dont il n'a purgé que neuf. – *(AFP.)*

CORRESPONDANCE

Roumanie : l'Occident peut-il se taire ?

De retour de Roumanie, où il a pu se rendre compte sur place du projet d'« aménagement du territoire » du président Ceausescu, M. Marc Samson nous a fait part de son étonnement devant le silence de l'Occident.

Peu de temps après les manifestations qui ont eu lieu en Hongrie à propos du programme de destruction de villages en Roumanie (*le Monde* du 27 juin), j'ai effectué en famille un voyage dans ce pays.

Après une semaine à Bucarest, nous avons parcouru, en camping itinérant, un circuit touristique classique : delta du Danube, Moldavie, Transylvanie, en évitant les centres touristiques de la mer Noire et les lieux de cure et en préférant la campagne aux villes.

Je passe sur les inexplicables difficultés de la vie quotidienne rencontrées par les Roumains, qui sont particulièrement lourdes en ville. Pourquoi ces rationnements dans un pays riche en ressources naturelles, où la nature est généreuse et bien exploitée, où les gens travaillent, et qui semble ainsi vidé de sa substance ? Il s'agit d'affaires intérieures, donc, passons.

C'est par contre l'humanité tout entière qui sera atteinte par la disparition projetée de quelque huit mille villages sur les treize mille que compte le pays.

La mise en œuvre du programme de « systématisation » annoncé par M. Ceausescu, et préparé par des études statistiques fort savantes, s'est déjà traduite par des instructions diffusées dans les *judets* (circonscriptions administratives), par l'annonce aux habitants de certains villages d'avoir à quitter ceux-ci en 1989 ou en 1990 et par des destructions déjà réalisées. (...)

Les trésors ancestraux que comptent de beaux villages que nous avons traversés font partie du patrimoine universel, de même que les traditions qui s'y perpétuent et qui disparaîtront dans les blocs de béton.

En conséquence, l'atteinte qui leur est portée par la systématisation justifie toute réaction de la communauté internationale.

Par ailleurs, le déplacement autoritaire de populations est prohibé par l'article 13-I de la Déclaration universelle des droits de l'homme et il est difficile d'admettre que ce texte reste lettre morte lorsqu'une atteinte grave lui est portée.

Il me semble dans ces conditions que l'obstacle de l'ingérence est levé.

Enfin, M. Ceausescu a été décoré de la Légion d'honneur par le général de Gaulle. La grand-croix figure parmi cent autres dans l'une des salles du musée de Bucarest consacré au chef de l'Etat roumain. La « systématisation » me paraît contraire à l'honneur que récompense cette décoration.

● **NORVÈGE : *Quinze morts dans un accident d'autocar.*** – Quinze personnes, dont treize enfants âgés de onze à quatorze ans, ont trouvé la mort dans un accident d'autocar qui s'est produit le lundi 15 août en fin d'après-midi près de la ville d'Hardanger, dans le sud-ouest de la Norvège. Dix-huit autres passagers du véhicule ont été blessés plus ou moins grièvement. Selon la police norvégienne, l'autocar, qui transportait vingt-trois enfants d'une école suédoise de Kista, banlieue de Stockholm, leur parents ainsi que des professeurs, est tombé dans un ravin, à la sortie d'un tunnel. – *(AFP.)*

PASSEZ SUR LE BILLARD

TOUS LES JEUX DU MONDE

Yams - La banque - Le billard américain
La tour de Hanoï - La bataille navale

JEUX
36.15 LEMONDE

Politique

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie : avant l'ouverture de nouvelles discussions entre le FLNKS, le RPCR et le gouvernement

M. Tjibaou : « on part pour l'indépendance »

Deux délégations néo-calédoniennes, l'une du FLNKS, l'autre du RPCR, ont quitté Nouméa le mardi 16 août pour Paris. Elles doivent prendre part, à partir de mercredi, au ministère des DOM-TOM, sous l'autorité de M. Louis Le Pensec, aux conversations sur l'avenir du territoire. Elles doivent en particulier examiner et mettre au point une version commune de l'avant-projet de loi référendaire, conséquence de l'accord dit de Matignon du 26 juin, qui doit traduire l'ensemble des orientations nouvelles. C'est ce texte qui, en cas d'accord, devrait être soumis par référendum à l'approbation de l'ensemble des Français à une date encore inconnue. De l'issue positive de cette phase de discussion dépend aussi le déplacement que devrait effectuer en Nouvelle-Calédonie le premier ministre, M. Michel Rocard.

La délégation du FLNKS est finalement conduite par M. Jean-Marie Tjibaou, président de ce mouvement. Contrairement à l'hypothèse un moment évoquée, le décès de sa mère n'a pas eu de conséquence sur la date de son départ pour Paris.

Huit responsables indépendantistes qui représentent la quasi-totalité de la coalition indépendantiste composent la délégation du FLNKS. Le Front uni de libération kanak (FULK) n'est pas représenté. Le FULK avait déjà manifesté son hostilité à l'accord conclu à l'hôtel Matignon le 26 juin. Cette composante minoritaire du FLNKS a cependant donné son aval pour le départ de la mission, a fait savoir son responsable, M. Yann Céléné Uregeï.

La délégation, conduite par M. Tjibaou, comprend en outre : MM. Charlie et Raphaël Pidjot (Union calédonienne), Paul Neaoutyne et Louis Mapou (Parti de libération kanak), Louis Kotra Ureguei (Union des syndicats et travailleurs kanaks et exploités), Edmond Nekiriaï et Roland Braweao (Union progressiste mélanaisienne).

Forte de onze membres, la délégation du RPCR est conduite par le sénateur Dick Ukeiwé. M. Jacques Lafleur, député et responsable du RPCR, avait fait savoir de longue date qu'il préférait demeurer pour raisons de santé en Nouvelle-Calédonie et se tenir en contact avec la délégation de son mouvement.

Les autres membres de cette délégation sont : MM. Maurice Nenou-Pwataho (député), Jean Lèques (maire de Nouméa), Albert Etuve, Pierre Frogier, Simon Louheckotto, Pierre Maresca, Charles Lavoix, Jean-Claude Briault, Henri Wetta et Pierre Brétégnier.

« On part pour l'indépendance », a déclaré M. Tjibaou à l'aéroport de Nouméa, ajoutant : *« Avec les petits moyens que l'on a on utilise les petites étapes pour avancer sans retour. »* Le président du FLNKS considère que le gouvernement laisse entrevoir des *« ouvertures sur les engagements qu'il prendrait »* à propos de l'amnistie et de la composition du corps électoral qui sera appelé à se prononcer lors du scrutin d'autodétermination prévu pour 1998.

M. Lafleur, venu saluer la délégation du RPCR à son départ, a pour sa part affirmé : *« J'espère que ce sera l'aboutissement des accords de Matignon (...) qu'il n'y aura aucune modification, aucune triche. »*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

EN BREF

● **Le Rassemblement pour la Corse française ne croit pas à la volonté de dialogue du FLNC.** – Le Rassemblement pour la Corse française, présidé par le colonel François Villanova, ne croit pas à la volonté de dialogue exprimée par l'ex-FLNC à diverses reprises depuis la trêve des attentats intervenue le 1er juin. L'ex-FLNC ayant multiplié les opérations pacifiques de commando (distributions de tracts dans un train, irruption dans une radio locale, etc.), le RCF déclare que *« le salut pour la paix se fait la main nue et ouverte et non le visage masqué et le bras armé et menaçant (...). La conciliation à outrance est le commencement de la dictature intellectuelle et politique du clan séparatiste, mais ce n'est en aucun cas le dialogue »*.

● **Réunion interministérielle sur les réfugiés du Suriname.** – Une réunion interministérielle sur les réfugiés du Suriname qui ont trouvé asile en Guyane sera organisée au mois d'octobre. Dans cette perspective, des missions de plusieurs ministères sont attendues en Guyane à la fin du mois d'août et en septembre. Une mission du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU doit également se rendre sur place, a indiqué le préfet de Guyane, M. Jacques Dewatre.

● **Jazz et anniversaire pour M. Mitterrand.** – M. François Mitterrand, en visite privée à Nogaro dans le Gers, pour célébrer le cinquième anniversaire de son petit-fils Adrien, a assisté, le dimanche 14 août, en l'église de Marciac (Gers), au concert des Barret Sisters qui se déroulait dans le cadre du onzième Festival de jazz de Marciac. Les chanteuses de negro-spiritual, qui ont dédié leur récital au président de la République, lui ont également improvisé un gospel avant de lui offrir une rose rouge.

● **Revenu minimum d'insertion.** – M. Jean-Michel Belorgey, président (PS) de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, souhaite obtenir du gouvernement une *« clarification »* de son projet de loi de revenu minimum d'insertion. Il veut que le gouvernement prenne des *« engagements clairs et précis »* sur le montant des sommes qui seront versées aux bénéficiaires de ce revenu, a-t-il indiqué à l'AFP. L'examen du texte en commission est prévu pour septembre.

Sept semaines de préparation

NOUMÉA
de notre correspondant

Depuis sept semaines, les discussions entre le gouvernement et le FLNKS sur la concrétisation de l'accord de Matignon semblaient piétiner. En réalité, derrière la rigidité de façade des positions de chacun, du chemin a été parcouru, rendant la perspective finale moins aléatoire.

En consultant la base indépendantiste à son retour de Paris, début juillet, sur l'accord conclu à Matignon le 26 juin, M. Jean-Marie Tjibaou s'était heurté à un front du refus, y compris chez ses propres partisans de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS). La proposition gouvernementale, visant à geler à partir de 1988 le corps électoral appelé à participer au scrutin d'autodétermination de 1998, cristallisait une hostilité générale. Selon les indépendantistes, en effet, une telle restriction continuerait d'assurer à leurs adversaires une majorité de l'ordre de 64 %. De fortes réticences s'exprimaient par ailleurs sur le futur découpage des provinces (jugé trop déséquilibré au détriment des Canaques) ainsi que sur la durée du statut transitoire de dix ans (trop longue).

Si M. Tjibaou parvenait finalement à arracher, lors de la convention d'Ouvéa fin juillet, une adhésion de la base au « cadre » du plan Rocard, il fut bien obligé d'épouser l'humeur des militants et d'en rendre compte à un gouvernement à l'affût d'une réponse « explicite ». Le FLNKS proposait alors un marché tacite : *« Si vous cédez sur le corps électoral, nous lâcherons du lest sur le découpage régional et la durée du statut transitoire. »*

L'hôtel Matignon devait répliquer en contestant l'exactitude des projections statistiques indépendantistes, jugées trop pessimistes. Selon une étude gouvernementale, seize mille adultes quitteront le territoire en dix ans. En 1998, selon cette étude, les Mélanésiens devraient représenter environ 53 % du corps électoral. En outre, M. Rocard faisait savoir aux dirigeants indépendantistes que tout réaménagement sur cet épineux dossier de la réforme électorale devait préalablement faire l'objet d'un consensus local entre FLNKS et RPCR.

Mais l'impasse n'était qu'apparente car les termes de la négociation évoluaient progressivement. Si les indépendantistes cherchent toujours à *« garantir l'irréversibilité du processus d'accession à l'indépendance »*, ils ne semblent plus faire d'une redéfinition du corps électoral un *casus belli*. Telle est du moins la nouvelle approche de l'UC de M. Tjibaou. Elle trouble à l'évidence d'autres composantes de la coalition moins enclines au compromis comme le Front uni de libération kanake (FULK) de M. Yann Selené Uregei, dont le maximalisme n'a pas faibli ces dernières semaines. Le consensus étant de règle en milieu canaque, ces tiraillements expliquent le caractère laborieux des consultations au sein du FLNKS.

Tout porte à croire que la démarche de l'UC finira par l'emporter. Elle consiste à négocier auprès du gouvernement en échange du *statu quo* sur le chapitre électoral, un dispositif de *« mesures d'accompagnement »*, résolument volontariste dont les effets pourraient être décisifs à l'échéance de 1998. Une manière pour le FLNKS de prendre l'hôtel Matignon au mot.

Immigration

Les flux migratoires établissent-ils que seize mille électeurs quitteraient l'archipel en dix ans ? Alors, organisons cette tendance au départ, disent en substance les indépendantistes. D'où un catalogue de propositions en matière fiscale, salariale, visant à émousser l'attrait de la Nouvelle-Calédonie, accompagné de mesures de réinsertion facilitant les retours en métropole.

Dans le même esprit, le FLNKS ne veut pas se contenter de généreuses déclarations de principe sur la *« promotion mélanésienne »*. Il réclame des engagements précis sur un calendrier de formation de cadres et surtout la *« programmation de leur prise de fonctions aux postes de responsabilité »*. Des chefs de service canaques feraient ainsi progressivement leur entrée dans l'administration territoriale. C'est une autre manière, même si elle est moins spectaculaire, de rééquilibrer le rapport de forces politique dans la perspective d'un scrutin d'autodétermination de 1998.

Un tel scénario, selon les indépendantistes, doit toutefois faire l'objet d'une surveillance scrupuleuse afin de neutraliser l'inertie et les pesanteurs locales. Ils demanderont au gouvernement de mettre sur pied un *« comité de suivi »* chargé de faire régulièrement le point sur le respect des engagements. On parle déjà d'une table ronde en 1992. Le FLNKS a-t-il buté sur l'obstacle du corps électoral ? Il peaufine une formule de rechange : la stratégie du contournement.

FRÉDÉRIC BOBIN.

« Lorsque François s'occupait encore du parti... »

Mme Yvette Roudy, ancien ministre, a ouvert le lundi 15 août à Lectoure (Gers), une université d'été du Parti socialiste organisée sur le thème « Femmes, libertés et nouvelles responsabilités ». Mme Roudy a regretté qu'existe à l'intérieur de son propre parti *« la tentation d'ignorer les femmes parce qu'elles sont une minorité »*. *« Lorsque François* (Mitterrand) *s'occupait encore du parti, il était attentif à notre présence et à notre représentativité »*, a-t-elle ajouté.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, devait intervenir mardi sur « la place des femmes dans le monde du travail ». Tout au long de la semaine se succéderont Mlle Isabelle Thomas, M. Jacques Chérèque, ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions ; M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, conclura ces travaux d'été. – (Corres.).

Les bons conseils de Mr. Financement  *aujourd'hui le zéro Franc*



0F pour 0F

pendant 12 mois.

Toute la gamme Renault

C'est une location avec option d'achat sur 60 mois. Moyennant un versement initial de 30 % du prix TTC (dont 15 % de 1er loyer majoré et 15 % de dépôt de garantie égal à l'option d'achat finale). 12 loyers à 0F, 47 loyers à 2,409 %. Coût total en cas d'acquisition 143,223 %. Sous réserve d'acceptation du dossier par la DIAC SA au capital de F. 321490700. 27/33 Quai Le Gallo - 92512 Boulogne Cedex. RCS Nanterre B 702 002 221. Diac votre financement. APPEL GRATUIT 05.25.25.25

Mr. FINANCEMENT, LE 1er SERVICE RENAULT.



La mort d'Enzo Ferrari

Du « royal cambouis » aux joies terribles du « Commendatore »

Enzo Ferrari naquit au seuil du siècle de l'automobile, le 18 *février* 1898, à Modène (Italie). Son père était ferronnier, sa mère paysanne, tous deux originaires de la basse *plaine émilienne*.

La carrière du jeune Ferrari commença dès le lendemain de la *première guerre*. Entré comme mécanicien chez Fiat à Turin, il passa ensuite chez Alfa-Romeo à Milan, bientôt adopté par le milieu des coureurs automobiles et plongé voluptueusement dans ce « royal cambouis » qui allait imprégner toute son existence. *Ses débuts* dans la compétition eurent lieu à la première Targa Florio en Sicile, que remporta le Français André Boillot, sur Peugeot, et qu'il termina au neuvième rang. Cinq ans plus-tard, il devenait pilote officiel chez Alfa.

Les photos de l'époque le montrent avec sa face ronde aux yeux lourds, les lunettes *autour du cou*, au volant d'une biplace de course, tout contre l'épaule de son mécanicien. La popularité de ses coéquipiers Antonio Ascari, le père d'Alberto, et Giuseppe Campari, un colosse à la poitrine de bronze qui nourissait un amour *rentré* pour le *bel canto*, enthousiasmait alors les fanatiques italiens, qui ont la vitesse dans le sang...

A la naissance de son fils Dino, en 1931, Enzo Ferrari raccroche ses gants de pilote pour devenir directeur des courses de l'Alfa-Romeo. Entouré d'une quarantaine d'ouvriers, il est chargé de créer *chez lui à Modène la* « scuderia Ferrari ». Il frappe aussitôt ses voitures à ses armes : le « cheval rampant », emblème d'un as de la première guerre disparu, au nom faussement prédestiné, le comte Baracca. Ce cavallino noir sur champ d'or qui ornera pendant plus d'un demi-siècle les cockpits écarlates va connaître des galops pas ordinaires. Le nouveau style des ces « Alfettes » à la ligne racée tranche avec les Bugatti trapues que nous allions admirer, parmi des foules énormes, roulant à tombeau ouvert sur l'anneau de Montlhéry. Encore fallait-il les tenir en main, ces joujoux magiques ! Or un pilote de grand prix ne se trouve pas sous le pied d'un cheval, même cabré. Antonio Ascari et Campari étant tombés au champ d'honneur des autodromes — le premier à Montlhéry, le second à Monza, — le choix prémonitoire d'Enzo Ferrari se porta sur deux futurs *campionissimi* : Tazio Nuvolari, le petit homme au masque de doge émacié, dévoré par la passion d'être toujours devant, forant l'espace, et son vivant contraste, Achille Varzi, un *garibaldino* méticuleux et peu communicatif, bouclé à double tour sur ses romanesques aventures sentimentales (1).

A la veille de la seconde guerre mondiale, cependant, les Alfa-Romeo gardaient leurs chances intactes contre les puissantes Auto-Union et Mercedes du III[e] Reich grâce à ces ingénieurs-techniciens de premier ordre que furent Vittorio Jano, Gioacchino Colombo, Aurelio Lampredi, Carlo Chiti...

Modène, la Vérone de la course automobile

C'est à Modène qu'après la guerre je rencontrai Enzo Ferrari. Modène d'où tout part et où tout revient, à la fois centre de fabrication et forum de la course automobile, une sorte de Vérone où longtemps Ferrari et Maserati voisinèrent avec la hargne des Montaigu et des Capulet. C'est ici, sur le même autodrome, que les deux constructeurs rivaux faisaient essayer leurs derniers pur-sang dont les mugissements de scierie se répercutaient par-delà les portes de la ville. C'est ici que l'on montrait la borne où le beau Castellotti se fracassa le crâne, le mur d'enceinte que le chef essayeur Sighinolfi traversa *de plein fouet pour aller* percuter un tramway...

Ma première visite avait été *pour Maranello, distante de* 12 kilomètres, l'usine mère où le « Commendatore » (2) régnait sur l'empire des mécanos, les seuls qui sachent, en désossant une voiture de course, si celle-ci a été bien conduite et si vraiment ses 300 chevaux s'étaient volatilisés quand un pilote l'avait laissée dans l'herbe.

En *manière de distraction* préliminaire, j'avais été invité à une « petite balade » du côté des Appenins. Cette expérience sur route ouverte à bord d'une *Testa Rossa* rugissante dont le chef essayeur Martino Severi tenait les commandes à l'aide de manœuvres véhémentes n'est pas près de quitter ma mémoire.

L'entretien qui me fut accordé au retour me mit en présence d'un interlocuteur barricadé dans sa méfiance atavique et ne m'apporta que de maigres confidences jusqu'au moment où, par coquetterie, il s'épancha sur son goût des lettres. Celui-ci lui était venu sur le tard, me dit-il, en rédigeant son autobiographie, un livre captivant intitulé *Mes joies terribles (3)*.

D'obscures amertumes rembrunissaient le front de ce grand vieillard encore vert. Il ne s'était jamais consolé de la disparition de son fils Dino, mort de leucémie à l'âge de vingt-quatre ans. Ses plus grands pilotes Ascari, Musso, Collins, Hawthorn, Portago s'étaient tués. Maintenant, il n'assistait plus à aucune course. Il restait volontairement cloîtré toute la journée dans son bureau de Maranello, à la nudité monacale. Sur le soir seulement, il regagnait Modène. A cette heure vespérale, la statue du commandeur s'encadrait dans la porte de son bar favori, La Fontana, et les voix se taisaient.

C'était à Maranello qu'Enzo Ferrari s'était établi comme constructeur indépendant dès 1946. La première victoire de sa nouvelle monoplace de grosse cylindrée — une 4 l. 5, douze cylindres dont découleraient quelque cent cin*quante prototypes — fut acquise en* juillet 1951 par l'Argentin Froïlan Gonzales au Grand Prix de Grande-Bretagne à Silverstone devant l'écurie des Alfettes 158, qui avait pour chefs de file Juan-Manuel Fangio et Nino Farina.

De ce jour — Alfa-Romeo se retirera un an plus tard de la compétition — Ferrari va imposer sa domination. Non seulement avec ses monoplaces de Grand Prix mais également avec ses G.T. pour courses d'endurance comme les Mille Milles ou les Vingt-Quatre Heures du Mans (4) — sans parler des voitures de sport pour clients milliardaires, type de ces coupés *deux portes qui provoquaient* un émerveillement général dans tous les Salons de l'automobile.

La traversée du désert

La Formule 1 devait bientôt consacrer une extraordinaire révolution technique. Dans le sillage de Stirling Moss, premier jockey des « trottinettes » Cooper, une nouvelle génération de pilotes britanniques aux nerfs d'acier — Jimmy Clark, *Graham Hill, Jackie* Stewart et autres Brabham ou McLaren — va illustrer la promotion des monoplaces à moteur arrière conçues outre-Manche par Colin Chapman et Ken Tyrrell.

Longtemps, dans son atelier de Maranello, Enzo Ferrari reprendra sa règle à calcul. Avant de refaire surface, il lui faudra néanmoins expérimenter une cruelle traversée du désert qui durera près de dix ans. En 1969, Fiat prendra le contrôle à 50 % de son budget de course, estimé à 2 milliards de lires, et permettra au vieux lutteur de respirer. Il emploie mille sept cent cinquante ouvriers à présent et a pu s'offrir une piste d'essai privée, la piste de Fiorano, à proximité de Maranello.

Dans son écurie, il engage d'abord Niki Lauda comme première monte. Victime d'un accident grave au Nürburgring (R.F.A.) en 1976, le pilote autrichien reprendra le volant deux mois plus tard avec un courage inouï. Craignant les conditions de course sous la pluie, il choisit d'abandonner dès le deuxième tour du Grand Prix du Japon. Le despote inflexible qu'est Ferrari ne plaisantait pas avec ce genre d'abandon. Il renouvellera néanmoins le contrat du champion, mais les deux hommes sont désormais en conflit. Malgré le titre mondial, acquis un an plus tard, *Lauda quitte la* célèbre écurie italienne. Une défection qui lui parut rétrospectivement cruelle durant la saison 1984.

Le Québécois Gilles Villeneuve, qui succéda à Lauda, remporta six grands prix en 1978, trois en 1979, *deux en 1981. En 1982, il allait* gagner le Grand Prix de San-Marin, à Imola, lorsque son nouveau coéquipier, Didier Pironi, le coiffait sur le poteau. Dans le même mois, Villeneuve se tuait à Zolder, aux essais du Grand Prix de Belgique. Deux mois plus tard, à Hockenheim, aux essais du Grand Prix d'Allemagne, Didier Pironi échappait par miracle à la *mort : il était relevé les deux* jambes brisées.

Disparaissaient ainsi des circuits deux *pilotes de tempérament qui* aimaient à se livrer au petit jeu dramatique des « chaises musicales » qu'affectionait Enzo Ferrari. Le « Commendatore » n'a jamais répugné à aiguiser la rivalité entre ses pilotes pour faire gagner ses voitures. L'essentiel, pour lui, était les machines, pas les hommes !

Face à la concurrence des Renault, des Williams, des Brabham, des Lotus, ses monoplaces étaient redevenues compétitives.

Ses nouvelles T2, puis T3, puis T4, équipées d'un moteur suralimenté (Maranello se rallia très *vite au turbo), s'étaient enfin* retrouvées. Contre Williams et surtout les McLaren qui survolent la Formule 1 depuis 1983, elles n'ont pu faire mieux que les autres marques.

Mais qui aura fait vibrer, en une si longue parabole, la voiture de course, ce monstre des temps modernes auquel le nom d'Enzo Ferrari restera à jamais attaché ?

OLIVIER MERLIN.

---

(1) Varzi se tua à l'entraînement la veille du Grand Prix de Suisse 1948 à Berne ; Nuvolari mourut dans son lit à *Mantoue le 11 août* 1953.

(2) Enzo Ferrari n'eut jamais de goût pour l'appellation de « Commendatore ». Ce titre lui avait été décerné sous le régime fasciste, qu'il n'aimait pas. Il préférait celui d'« ingeniere » que l'Université de Bologne lui avait attribué en 1957.

(3) Editions Robert Laffont, 1964.

(4) Après six victoires consécutives de 1960 à 1965, Ferrari abandonnera toute participation officielle aux Vingt-Quatre Heures à l'avènement de Ford en 1966.

Le symbole italien de la jeunesse

« Enzo Ferrari était le symbole italien de la jeunesse, de l'audace, de la ténacité et du progrès technique », a déclaré, lundi 15 août à Rome, M. Ciriaco De Mita, président du conseil italien, après l'annonce de la mort du « commendatore ». Pour M. Francesco Cossiga, président de la République italienne, *« le nom et l'image de Ferrari ont fait le tour du monde comme preuve de la capacité de notre pays à répondre avec succès aux défis (...) de la technologie »*. Mme Nilde Jotti, présidente de la Chambre des députés, souligne son *« attachement profond aux valeurs de la démocratie »*.

Hors d'Italie, les réactions sont surtout venues des anciens pilotes de formule 1. Pour Stirling Moss : *« Enzo Ferrari a transformé le sport automobile, alors considéré comme une distraction de riches, en une discipline abordable par le plus grand nombre et l'a rendu excitant et charismatique. »* Evoquant les relations orageuses *qu'il entretenait* avec ses pilotes, Patrick Tambay, ancien pilote de la marque, rappelle qu'*« il était intransigeant (...) mais d'un grand secours lorsqu'on avait besoin de lui »*.

LE MONDE IMMOBILIER
Publicité
Renseignements :
45-55-91-82
poste 4138 — 4324

A l'ombre de la Fiat

A chaque fois que disparaît un grand capitaine d'industrie à la forte personnalité, se pose la question de sa succession. Ferrari n'échappe pas à cette règle. *Il est pourtant exagéré* de dire que l'entreprise de Maranello est orpheline après la mort de son mythique fondateur : depuis près de vingt ans déjà, elle compte un grand actionnaire, Fiat, pour 50 %. Le reste du capital était par*tagé entre Enzo Ferrari* (38 %) et son fils adoptif, Piero Lardi (12 %).

Que deviendront ces actions après la disparition du père fondateur ? Les rumeurs vont bon train depuis plusieurs semaines : en juin, conscient de l'aggravation de son état de *santé, Enzo Ferrari* avait demandé la convocation d'un conseil d'administration au cours duquel Piero Lardi avait été nommé vice-président des automobiles Ferrari. La rumeur a couru alors qu'il aurait également accepté de céder ses 38 % à Fiat, mais elle n'a jamais été confirmée. En tout état de cause, la survie de l'entreprise ne paraît pas menacée.

Depuis l'entrée dans son capital du géant turinois, en 1969, la production de Ferrari a *été* multipliée *par quatre*, passant de 1 000 voitures de tourisme environ par an à 3 942 l'an passé. Des automobiles « cousues main », encore fabriquées dans l'usine berceau du groupe à Maranello, près de Modène, réservées à quelques heureux privilégiés : leur prix oscille entre 422 000 F et 900 000 F. Voire plus pour la F-40, le modèle lancé à l'occasion du quarantième anniversaire de la firme, *vraie formule* 1 à usage touristique, qui monte jusqu'à 1,7 million de francs. Rien d'étonnant si les trois quarts de la production sont destinés à l'exportation, en particulier au marché américain, de loin le plus intéressant (70 % des débouchés).

Une clientèle d'amoureux fous

Qui sont les clients de Ferrari ? Il n'y a pas à proprement parler de portrait type : la moyenne d'âge se situe en dessous de quarante ans. Ils sont commerçants, cadres supérieurs, médecins, chefs d'entreprise... Leur point commun : ils sont amoureux fous de leur voiture. Et ils sont prêts à attendre dix-huit mois la livraison de la Testarossa, la plus prestigieuse de la gamme capable de faire des « chrono » à 290 kilomètres heure.

Aujourd'hui, deux mille personnes travaillent chez le constructeur. Champion sur les circuits, l'entreprise est aussi performante *financièrement : son chiffre* d'affaires (360 milliards de lires, soit 1,63 milliard de francs) a progressé de 15 % en 1987. Et elle affichait, l'an passé, un bénéfice de 14,67 milliards de lires (67 millions de francs). Un résultat honorable qui ne suffit pourtant pas à financer le budget compétition, évalué à 200 millions de francs... Quelle sera la politique de Fiat après la disparition de l'*« ingeniere » ? Le groupe* de Giovanni Agnelli avait désigné récemment un « coadjuteur » aux côtés d'Enzo Ferrari, M. Pier Giorgio Cappelli, transfuge d'Alfa Romeo, autre filiale prestigieuse de Fiat. Faut-il y voir une volonté fédératrice du premier groupe automobile italien ? C'est lui, en tout cas, qui a toutes les cartes en main...

Le palmarès le plus prestigieux

En un demi-siècle de compétitions *(sa première* voiture de course est sortie en 1940), la « Scuderia » Ferrari s'est bâti le palmarès le plus prestigieux du sport automobile. Elle détient les *records* de participation aux grands prix de formule 1 (434) et de victoires dans ces mêmes grands prix (93). Le trente-huitième doublé des monoplaces *rouges* a été réalisé en 1987, lors du *Grand Prix d'Australie*, par Berger et Alboreto.

Enzo Ferrari aura remporté *huit fois le titre officiel* de champion du monde des constructeurs de formule 1. Il aura permis à sept pilotes différents de se hisser *neuf fois sur la première* marche du classement mondial. Parmi eux, Juan Manuel Fangio et Niki Lauda. Enzo Ferrari lui-même, avait été un brillant pilote de l'écurie Alfa Romeo, pour laquelle il gagna treize des quarante-sept courses auxquelles il participa.

Mais la Scuderia n'avait concentré ses efforts sur la formule 1 que depuis une quinzaine d'années. La firme de Modène conquit, entre 1953 et 1972, quatorze titres de champion du monde des constructeurs de voitures de sport-prototypes.

Elle inscrivit également neuf fois son nom au palmarès des Vingt-Quatre heures du Mans entre 1949 et 1965. L'épreuve d'endurance mancelle était devenue une chasse gardée de la Scuderia, qui, de 1960 à 1965, aligna six victoires consécutives *avant de passer le relais* aux Porsche.

Les fêtes du 15 août

Deux processions à Paris

Les fêtes de l'Assomption ont couronné la fin de l'année mariale. Commencée le 7 juin 1987, celle-ci avait été instaurée par le pape Jean-Paul II en signe de dévotion à la Vierge Marie.

Au Vatican, le souverain pontife a dit une messe en la basilique Saint-Pierre devant 20 000 fidèles. Le pape a remis *« à l'intercession de la Vierge la fin du deuxième millénaire et la perspective du troisième »*, en lui demandant de contribuer à la lutte contre *« les menaces qui pèsent sur la grande famille des hommes »*.

En Pologne, 150 000 *pèlerins se sont rassemblés* à Czestochowa, au sud du pays, pour assister à une messe célébrée par le primat de Pologne Mgr Jozef Glemp. Celui-ci n'a fait aucune allusion aux difficultés socio-économiques de la population, mais a fustigé *« l'impureté sexuelle, l'érotisme dans les médias et la pornographie »*.

Aux Etats-Unis, 12 000 pèlerins s'étaient réunis à Lubbock, dans le Texas, attirés par les témoignages de plusieurs paroissiens de la ville qui *affirmaient que la Vierge Marie leur apparaissait et leur avait annoncé* un miracle.

En France, 60 000 personnes ont assisté à Lourdes aux cérémonies de clôture de l'année mariale, présidées par Mgr Etchegaray. A Paris, deux processions concurrentes ont eu lieu. Celle conduite par Mgr Lustiger sur le parvis de Notre-Dame a attiré 10 000 fidèles ; celle des traditionalistes de Saint-Nicolas du Chardonnet, menée par Mgr Tissier de Mallerais, consacré évêque par Mgr Lefebvre, près de 5 000.

Face au lion

Une seule religion, mais deux évêques. Une fête, le lundi 15 août, pour célébrer la Vierge Marie, mais deux processions. Comme les branches irréconciliables d'une même famille, séparées par un schisme et un bras de la Seine, les catholiques de Paris ont commémoré l'Assomption dans la division. Quand les traditionalistes de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, fidèles à Mgr Lefebvre, se désignaient comme les nouveaux martyrs de la chrétienté et jetaient l'anathème sur l'archevêque de Paris, Mgr Lustiger, celui-ci clôturait à Notre-Dame l'année mariale en lançant un message de tolérance.

Mantilles noires, bannières dédiées à la Vierge Marie, une statue de plâtre brinquebalante portée par quelques hommes, des oriflammes constellés de fleurs de lys, des ballons bleu et blanc tenus par des enfants en costume marin invitant à protester en 1989 *« contre la célébration de l'anniversaire de la barbarie révolutionnaire »*, des chants latins repris en chœur par plusieurs centaines de fidèles, les traditionalistes de Mgr Lefebvre avaient tout fait pour montrer leur force.

Avec la présence de Mgr Tissier de Mallerais, évêque récemment nommé par Mgr Lefebvre à Ecône, le schisme est consommé. Applaudi par la foule lors de sa sortie de l'église, entouré des murmures de l'assistance étonnée de sa jeunesse, Mgr Tissier de Mallerais, visage taillé à la serpe et regard impassible, a gardé un large sourire de satisfaction tout au long de la procession. Enrobé par la litanie des *Ave Maria*, il a laissé à l'abbé Laguérie l'artillerie des invectives. Le chantre du traditionnalisme musclé a souhaité *« voir régner Dieu dans les sacristie, les écoles, les universités, les institutions et même au gouvernement »*. Puis reprenant le *Je suis chrétien, voilà ma gloire, mon espérance et mon soutien* il a conduit ses fidèles chantants jusqu'aux arènes de Lutèce.

Recueillis, contents de se compter aussi nombreux, les traditionalistes ont découvert un nouveau chapitre du martyrologe. Un pauvre lion, écrasé de chaleur dans une cage étroite, symbolisait les temps anciens où les premiers chrétiens étaient jetés en pâture aux fauves. *« Nous sommes comme eux. Je suis sûr que dans le cœur de certains prélats il y a de quoi nous envoyer aux lions. Entre les droits de l'homme et les fauves, je préfère les fauves »*, a affirmé l'abbé Laguérie.

« La maison est ouverte »

Cette statue faisait piètre figure face à sa sœur en argent, brillant sur la parvis de Notre-Dame. L'archevêque de Paris, Mgr Lustiger, avait voulu célébrer avec une solennité particulière la clôture de l'année mariale et le 350[e] anniversaire du vœu de Louis XIII consacrant la France à Dieu par l'intermédiaire de la Vierge Marie (*le Monde* du 3 juin). *Une représentation* de la Vierge, obtenue à partir de documents du dix-septième siècle, ornait la façade de la cathédrale. A l'intérieur quatre tapisseries monumentales de la même époque étaient pendues dans la nef. Les Chevaliers du Saint-Sépulcre ont porté la statue d'argent autour du parvis de Notre-Dame, parmi la foule, suivis des oriflammes représentant les sanctuaires marials de France et du monde. La procession baignait dans les chants de la Maîtrise de Notre-Dame, dans les hymnes de groupes polonais, tahitiens et libanais.

Mgr Lustiger a ignoré les imprécations de l'abbé Laguérie. Indirectement, toutefois, il a repoussé ses accusations en professant qu'*« aimer, c'est accepter de dire du bien de ceux qui vous maudissent »*. Déjà le samedi 1[er] août sur TF 1, l'archevêque de Paris avait joué l'apaisement en considérant que *« tous les fidèles qui s'éloignent, tant qu'ils n'ont pas fermé la porte, appartiennent à l'Eglise catholique. Notre-Dame est leur maison. Tant qu'ils voudront franchir le pont qui nous sépare, ils sont ici dans leur église »*.

THIERRY BILLARD.

Deux skinheads en garde à vue à Reims

Pierre Lys, vingt et un ans, sans profession, fondateur d'un groupuscule d'extrême droite, et Christophe Caramelle, vingt-cinq ans, chômeur, ont été interpellés à Reims dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 août et placés en garde à vue au commissariat central de la ville. Ils devaient être présentés mardi au parquet.

Pierre Lys avait convié, samedi, une quinzaine d'amis skinheads — dont certains venus de la région parisienne — à une soirée. *Après avoir* beaucoup bu, les deux skinheads, armés d'un fusil à pompe, se sont livrés, dans un quartier proche du *centre de Reims, à des actes de vandalisme*, tirant une dizaine de coups de feu contre une vitrine, contre une moto en stationnement et contre plusieurs *portes d'immeubles*.

Après une course poursuite, ils ont été finalement maîtrisés, non sans mal, par une quinzaine de policiers. *Auparavant, vers 2 heures, ils* auraient ouvert le feu sur la voiture d'une patrouille de police sans cependant atteindre ses occupants. Les deux skinheads ont nié avoir visé les policiers.

Au domicile de Pierre Lys qui a créé un groupuscule baptisé Génération nationaliste française, les policiers ont saisi, la nuit même, une dizaine d'armes et cent gramme de TNT. Il s'agit d'armes « primaires » qui ont ensuite été améliorées, et notamment d'un pistolet, de détonateurs et de grenades à plâtre, dans lesquelles le plâtre a été remplacé par de la grenaille. Les enquêteurs ont aussi découvert, chez le skinhead, une « documentation » portant notamment sur des « méthodes d'entraînement para-militaires ».

A Reims, le nombre des skinheads a été évalué à une soixantaine, mais c'est selon la police, la première fois qu'un tel accès de violence est enregistré dans cette ville.

Avec l'aide de l'armée

Les recherches pour retrouver Pauline Lafont ont repris

Interrompues samedi soir 13 août, les recherches entreprises pour tenter de retrouver la comédienne Pauline Lafont, disparue jeudi alors qu'elle était partie en promenade à proximité de la maison familiale de Saint-André-de-Valborgne (Gard), ont *été reprises, en vain, lundi après*-midi par quelque deux cents militaires, dont une centaine de légionnaires du 2[e] REI.

Ces nouvelles recherches n'ont abouti à la découverte d'aucun indice permettant de *penser que la jeune actrice avait* pu être victime d'un enlèvement ou d'un accident. Selon David Lafont, le frère de la comédienne, c'est à la demande du président de la République que les recherches ont repris lundi avec l'aide de l'armée. Celles-ci devaient continuer, mardi, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du village.

● **Incendie criminel dans un local du FN à Marseille.** — Une permanence du Front national, place Clément-Lévy, dans le seizième arrondissement de Marseille, a été *détruite, dans la nuit du 14 au* 15 août, par un incendie d'origine criminelle. La police judiciaire a été chargée de l'enquête. Certains indices ne laissent aucun doute sur l'origine du sinistre.

Société

Malgré le renforcement de la surveillance

Les survols nocturnes de Paris continuent

Le jour même où M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, annonçait le renforcement du dispositif de surveillance de l'espace aérien au-dessus de Paris (*le Monde* daté 14-15 août), un appareil a survolé la capitale vers 22 heures. Un autre survol a eu lieu dimanche à la même heure.

Le ou les appareils n'auraient pas été identifiés et l'on ignorait s'il s'agissait du même avion ou de deux appareils différents qui ont échappé à la vigilance des policiers postés sur les hauteurs de Paris, équipés d'appareils de vision nocturne, et aux hélicoptères et radars de l'armée.

Depuis trois semaines, cinq ou six appareils (avion monomoteur ou bimoteur ou ULM) ont donc survolé la capitale, en toute impunité, à quelques centaines de mètres, en dépit de l'interdiction — sauf dérogation — de survol de Paris à basse altitude.

Lors de sa conférence de presse, M. Joxe avait d'ailleurs rappelé que l'article L-150 du code de l'aviation civile prévoit des amendes de 1 800 F à 60 000 F et des peines de prison de six jours à un mois pour la violation de l'espace aérien. Des peines plus lourdes, allant jusqu'à trois mois de prison, sont prévues en cas de viol de l'interdiction de survol et de non-obéissance aux injonctions de sortir de la zone interdite.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, deux hélicoptères de l'ALAT (Aviation légère de l'armée de terre), alertés par des guetteurs, avaient observé un appareil volant au-dessus de l'université de Jussieu (5e) et l'avaient suivi alors qu'il s'éloignait vers le sud de Paris. Cependant, ces hélicoptères avaient dû décrocher pour des *« raisons de sécurité »*, selon le ministre de l'intérieur, qui avait toutefois précisé qu'*« un apareil semble avoir été identifié quant à son modèle »*. Le ministre avait indiqué que tous les avions de ce type immatriculés en France seraient contrôlés et que tous les aérodromes situés à moins de 100 km de la capitale faisaient l'objet d'une surveillance.

Interrogé sur la possibilité d'intercepter un appareil en infraction, M. Pierre Joxe avait précisé qu'il n'en était pas question. L'interdiction du survol de Paris est justifiée par les risques encourus en cas d'accident : en tentant d'intercepter un avion on multiplierait ces risques. La mission assignée aux guetteurs et aux hélicoptères est seulement d'identifier l'appareil, ou du moins de préciser ses caractéristiques, pour permettre ensuite à la police de retrouver l'auteur de l'infraction.

Le ministre avait ajouté qu'il était sensible aux nuisances sonores que créent les hélicoptères de surveillance, mais qu'il n'y avait pas d'autre moyen que les mesures relativement lourdes qu'il avait prises (elles mobilisent au total 250 à 300 personnes) *« pour éviter qu'une catastrophe ne résulte un jour d'actes d'irresponsables »*.

La Fête de la voile à Douarnenez

Le quatre-mâts de la « perestroïka »

(Suite de la première page.)

Les « envoyés de charme » de M. Gorbatchev sont donc pleinement parvenus à leurs fins, en jouant le jeu de relations publiques bien avant l'arrivée du voilier-école, en organisant à bord des visites de presse et d'autres groupes, en y autorisant des émissions spéciales pour les radios locales et en y accueillant le public, le 15 août, grâce à des navettes : pour des raisons à la fois techniques et réglementaires, le *Sedov* avait dû jeter l'ancre à un bon kilomètre des quais.

Si le quatre-mâts barque a subjugué les médias, la délégation soviétique a été, en retour, impressionnée par l'importance de la foule — vacanciers et douarnenistes — présente quatre jours durant à cette manifestation, sobrement intitulée « Douarnenez 88 », mais complètement débridée.

La ligne Gorbatchev plaît à M. Mazeas, qui, s'il n'est pas rénovateur — *« Je désapprouve totalement la démarche de Pierre Juquin »* nous a-t-il dit, — signale, non sans une malicieuse fierté, que le festival de cinéma des minorités nationales (organisé par la MJC de Douarnenez, qu'il a fondée et qu'il préside) a été consacré, *« il y a déjà cinq ou six ans »*, aux minorités soviétiques, avec un intérêt particulier pour la production arménienne.

Par souci électoral ensuite : entré au conseil municipal à l'occasion d'une « partielle » en 1969, élu maire en 1971, réélu en 1977, il n'a dû de conserver son fauteuil en 1983 qu'à un accord avec une majorité municipale devenue socialiste. M. Mazeas, qui briguera *« de toutes ses forces »* un quatrième mandat en 1989, sait que cet accord sera remis en cause si le PS est de nouveau en tête l'an prochain. Une nouvelle impulsion du PC dans la région, liée à des manifestations réussies lui serait donc indispensable.

Plus à l'aise en polo, blouson et jeans qu'en costume-cravate, plus à l'aise aussi dans la foule du 15 août qu'à une tribune officielle, haute silhouette sportive à soixante ans révolus — il a été moniteur de voile pendant quinze ans et il continue de piloter des avions de tourisme, — issu d'une famille de marins pêcheurs de Ploaré, « banlieue » de Douarnenez, M. Mazéas, professeur d'histoire et de géographie en retraite depuis cinq ans, entré dans la Résistance et au PC à l'âge de seize ans, n'ignore rien de la mentalité de ses administrés : *« Un sens authentique de la fête »*, dit-il, reposant sur un état d'esprit — la dérision — et une attirance pour le déguisement. Mais avec une règle : le respect des convictions, religieuses ou autres. *« Nous sommes bretons*, dit le maire communiste. *On peut se moquer de l'Eglise, mais pas de la religion. On peut se déguiser en bonne sœur, mais jamais en Christ. On singe... l'homme, mais pas les idéologies. »*

La tradition du Mardi gras, qu'on appelle ici *« les Gras »*, est observée par toute la ville. Même si la fête n'est pas aussi débridée que dans les premières années du siècle, où Douarnenez a compté plus de 5 000 marins (500 aujourd'hui).

Artichaut d'or pour les Raoul...

Dérision encore : les animateurs de la MJC et de l'association Les deux yeux de la Bretagne ont créé une parodie des César qui se déroule dans un cinéma de la ville. Ils y décernent des Raoul aux films et aux acteurs jugés *« les plus ringards »* de l'année et distingués, Bretagne oblige, par un Artichaut d'or... Monsieur le maire, vêtu d'un smoking très fantaisie, y prononce un discours qui emprunte plus à Coluche qu'à une quelconque langue de bois. Cette « cérémonie » est aussi une façon de se moquer d'elles-mêmes pour les deux organisations responsables du très sérieux Festival des minorités (consacré, du 27 août au 5 septembre prochain, au peuple basque).

Il y a quelques décennies, cette apologie de la fête s'expliquait par contraste avec la vie dangereuse et ascétique des marins pêcheurs, « explosant » à leur retour à terre. Aujourd'hui, cache-t-elle des angoisses économiques, comme le pensent quelques Douarnenistes grincheux — il en existe — ou plus réalistes ? *« On crève dans la joie »*, dit abruptement l'un d'eux. *« On ne fait pas la fête parce qu'on est sans emploi »*, réplique M. Mazéas, qui indique que le taux de chômage est, ici, de 10 % (un peu plus de 800 inscrits à l'ANPE) correspondant à la moyenne nationale.

Il est vrai que l'effectif des marins pêcheurs a, sous la brûlure des crises sardinières, *« fondu rapidement »*, comme le reconnaît le maire, qu'il ne reste plus que quatre conserveries, que la difficulté majeure est maintenant *« le renouvellement des ressources »* sur des lieux de pêche à définir, quitte à vouloir modifier le goût des consommateurs : ainsi le Salon européen des produits de la mer, qui se tient à Douarnenez tous les deux ans, s'efforce-t-il actuellement de promouvoir la lingue (poisson blanc).

Mais Douarnenez reste, malgré tout, précise son premier magistrat, le quatrième port de pêche français pour le tonnage et ses conserveries emploient plus de mille personnes. Surtout, la commune bretonne entend se diversifier davantage dans l'informatique — une unité de Matra, 600 personnes, y fabrique déjà des terminaux d'ordinateurs — et dans le tourisme.

Avec la dérision, Douarnenez manie aussi le paradoxe : dans une ville où tout est prétexte à fête, le « décor » souffre de cruelle lacunes. On ne parle pas, côté jardin, de la baie, maintes fois glorifiée et de son *« ciel occidental dans le miroir des sables »*, célébré par José Maria de Heredia. Ni, côté cour, de sa terne architecture, déplorée par les habitants les plus chauvins. On évoque par-là un équipement hôtelier que M. Mazéas lui-même qualifie de *« dérisoire »* et dont la faiblesse pose à chaque afflux touristique des problèmes pratiquement insolubles.

Aussi le maire a-t-il engagé un projet qui a l'aval des conseils régional et départemental, en attendant celui des ministères : l'aménagement du Port-Rhu (ria qui sépare Tréboul de Douarnenez) en un bassin à flôt, apte à la navigation des voiliers anciens, un véritable musée flottant. Coût prévu du seul aménagement : 100 millions de francs. Début des travaux : fin 1989, début 1990. Objectifs principaux : la conservation du patrimoine maritime et la constitution d'un pôle touristique. Espoir avoué : qu'en toute liberté d'esprit économique, les Douarnenistes dansent véritablement sur les flots.

MICHEL CASTAING.

Une culture en plein renouveau

Un sinago, un faering, une bisquine et un yole regardés par un enfant breton qui tient un bateau-jouet sous le bras : la couverture du dernier numéro de *Chasse Marée*, revue d'histoire et d'ethnologie maritime, entendait ainsi résumer l'*« esprit »* de *« Douarnenez 88, grand rendez-vous européen d'une culture maritime en plein renouveau, après quinze ans de lutte acharnée pour sauver un héritage menacé de disparition »*.

En plein renouveau : les faits ont donné raison aux animateurs de cette revue bimestrielle créée en août 1981 par une *« bande d'amis passionnés de navigation »*, explique Michel Bescond, l'un des cinq membres du comité de direction, tirée à quarante mille exemplaires et fière de ses quinze mille abonnés. Le succès de la deuxième édition de la Fête internationale de la voile traditionnelle a dépassé les espérances de l'équipe organisatrice.

Venant après un très bon démarrage en 1986 (quatre cents voiliers, cent mille visiteurs, 300 000 F de bénéfice), la manifestation douarneniste a compté, deux ans après son lancement, le double de bateaux et de visiteurs, et François Puget, autre membre du comité de direction, escomptait un bénéfice de l'ordre de 1 million de francs.

Le public d'estivants et d'autochtones a répondu, et pas seulement parce que la date choisie était idéale. Pas seulement non plus pour les exhibitions sur l'eau de centaines de voiliers, avirons et kayaks de mer, chiens sauveteurs de Terre-Neuve... Mais parce qu'un esprit particulier a soufflé sur cette fête constamment animée, jusqu'à 2 heures du matin, par quelque sept cents musiciens. Un esprit de connivence, presque de communion, dépassant l'ambiance traditionnelle de kermesse et rejoignant l'atmosphère des grand-messes populaires. Un esprit curieux du patrimoine maritime, mis en valeur par de nombreuses expositions.

M. C.

Le Carnet du Monde

Mariages

— Hélène RIGOT et Henry GILBERT,

sont heureux d'annoncer leur mariage célébré dans l'intimité, le 13 août 1988, en l'abbaye Notre-Dame-de-Sept-Fons.

Beaudésir,
71130 Gueugnon.

Décès

— Mme Giulio Ascoli,
née Nelly Attal,
Marc Ascoli et Martine Sitbon,
Silvio et Françoise Ascoli
et leur fille,
Philippe Ascoli,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté époux, père et grand-père,

Giulio ASCOLI,

survenu le 11 août 1988, à Abano (Italie), dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 17 août au cimetière de Bagneux.

Réunion à 11 heures, à la porte principale.

125, boulevard du Général-Kœnig,
92200 Neuilly.

— Tous ceux qui l'ont connu comme « grand frère » dans sa nombreuse famille, comme condisciple aux Hautes Etudes commerciales, comme compagnon d'armes pendant les deux guerres, et comme l'ami surnommé « le juste », auront une pensée émue pour

Georges BENSAID,
capitaine de réserve d'artillerie,
croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
diplômé HEC.

Il est mort dans sa quatre-vingt-dixième année, à Nice, le 20 juillet 1988.

— Monique-Délia Hawelka,
sa belle-fille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Elza Ribeiro HAWELKA,

survenu brutalement le 9 août 1988, à Jesolo (Italie).

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Thiais (Val-de-Marne), le jeudi 18 août, à 15 heures.

14, avenue de la Duchesse-du-Maine,
92160 Antony.

— Nancy.

M. Jean Pietri et Mme,
née Monique Maquet,
Mme Danièle Maquet,
ses enfants,
François, Sylvie, Frédéric, Catherine, Anne, Carine, Isabelle, Stéphanie, Emmanuel,
ses petits-enfants,
Guillaume,
son arrière petit-fils,
Et toute la parenté,
font part du décès de

M. Georges MAQUET,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 12 août 1988, à Longwey-Haut, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 17 août, à 14 h 15, en l'église du Sacré-Cœur, à Nancy.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Pierre-la-Treiche dans le caveau de famille.

Le corps repose au funérarium des PFG, 62, rue des Fabriques, à Nancy.

25, avenue de Saint-Mandé,
75012 Paris.
50, rue des Deux-Routes,
Le Clos des Tilleuls,
84000 Avignon.

— Mme Fernande Margi,
M. et Mme Joseph Margi
et leur fils,
M. et Mme Antoine Margi
et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Margi
et leurs enfants,
Mme Rosette Azoulay,
M. David Azoulay
et ses enfants,
Mme Doriane Daniel
et ses enfants,
Mme Margot Azoulay
et ses enfants,
M. et Mme Robert Sasson
et leurs enfants,
Mme Monique Laurent,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean MARGI,

leur époux, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et parent,

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 12 août 1988, à l'âge de soixante-cinq ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 août, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre dans le caveau de famille.

1, rue d'Armenonville,
75017 Paris.

— Le conseil d'administration,
La direction
Et tout le personnel de la

société Raoul et Curly SA,

ont la douleur de faire part du décès de leur collaborateur

M. Jean MARGI,
directeur des relations publiques,

survenu à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), le 12 août 1988, à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 août, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre dans le caveau de famille.

47, avenue de l'Opéra,
75002 Paris.

— Mme Judith Wanliss-Orlebar,
son épouse,
Mme Doreen Hull,
sa mère,
M. et Mme Ewen Wanliss,
son père et sa belle-mère,
M. Aubrey Wanliss-Orlebar,
son fils,
M. Andrew Wanliss-Orlebar,
son fils,
Les familles McCafferty, Sarkissian, O'Neill, Keen et Jones,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christopher WANLISS-ORLEBAR,

survenu le 11 août 1988, à l'âge de cinquante et un an, à Paris.

Le service religieux sera célébré le jeudi 18 août, à 16 heures, en l'église Saint-Michaël, 5, rue d'Aguesseau, à Paris-8e, où l'on se réunira.

L'incinération aura lieu en privé.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés pour le projet « Soins à domicile », à l'Association pour le développement des soins palliatifs, 66, avenue Boissière, 75116 Paris.

Une cérémonie commémorative aura lieu courant octobre, sa date sera communiquée ultérieurement.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Les associés
Et le personnel du cabinet Coopers & Lybrand,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christopher WANLISS-ORLEBAR,
associé,

survenu le 11 août 1988, à l'âge de cinquante et un ans, à Paris.

Le service religieux sera célébré le jeudi 18 août, à 16 heures, en l'église Saint-Michaël, 5, rue d'Aguesseau, à Paris-8e.

Remerciements

— Le docteur Veza et Mme,
M. et Mme Michel Veza,
Christophe et Caroline Clément,
Et toute la famille,
très sensibles aux marques de sympathie que vous leur avez témoignées, vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Un an le 17 août.

Nous pensons à toi

Cécile

et à tous les enfants attendant aide et amour.

Le 11 septembre 1988, jour de ses seize ans, nous nous retrouverons à Martigues pour une célébration de partage.

J.-C., R., J.-F. Aparicio,
8, quai Poterne,
13500 Martigues.

— Pour le douzième anniversaire du rappel à Dieu, dans sa trente-sixième année, de

Jacques CABASSON,

que ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé, aient pour lui, en ce jour du 17 août 1988, une pensée fidèle.

— Le 17 août 1987,

Monique GOLDBERG

quittait les siens.

Une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

— Il y a un an

Christian de SAINT-MAURICE

nous quittait.

Ses amis ne l'oublient pas.

CARNET DU MONDE

Les avis peuvent être insérés LE JOUR MÊME s'ils nous parviennent avant 10 h au siège du journal, 7, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09. Télex MONPAR 650 572 F. Télécopieur : 45-23-06-81. Renseignem. Tél. 42-47-95-03.

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés (avec justificatif) .... 69 F
Communications diverses .... 82 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

GALERIE BEAU LEZARD
EMMY VAROUXAKI
présente
« Mythes, paysages imaginaires, mémoire »
YURI KUPER, RAFFAELE DE ROSA
ALAIN SENEZ, DOKO VASINGTON
DU 28 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 1988
7, rue Pecquay, 75004 Paris – 42-77-72-77

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1987

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 — Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ____ ☐
6 mois ____ ☐
9 mois ____ ☐
1 an ____ ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ARTS

Les projets d'Andrée Putman

L'œil de la mouche

Le Parti socialiste étonne dans la continuité. Après Jack Lang, c'est au tour de Lionel Jospin de confier à Andrée Putman l'aménagement de son bureau et de ses salons ministériels. Au programme : des téléphones invisibles des boiseries, des lampes qui se baladeront, paraît-il, toutes seules et, toujours, le principe des contrastes et de la disparition.

Elle préfère l'intemporel à l'avant-gardisme jugé traumatique. Elle a le chic pour distinguer le paisible du neutre. Il y a un vocabulaire Putman : « inoui », « pauvre », « modernité », « impeccable ». Une voix un peu rocailleuse. Une façon d'étirer ses vêtements noirs, nets comme un trait de pinceau. On l'appelle *« la diva du design », « la madone du style »*. Elle se nomme elle-même *« l'œil de la mouche »*. Andrée Putman, la scandaleuse des années 70, Parisienne aux lèvres rouges, est restée fidèle aux tee-shirts ordinaires et aux toiles de Bram Van Velde. Elle dirige Ecart (spécialisé dans la réédition de meubles et d'objets, du transat d'Eylen Gray à la chaise Mallet-Stevens vendue à 30 000 exemplaires dans le monde) et Ecart International (un bureau d'études d'architecture intérieure), entreprises qu'elle a fondées, il y a dix ans. Les deux sociétés réalisent près de 30 millions de chiffre d'affaires annuel (*le Monde* du 24 octobre).

E. FEINBLATT/SYGMA

Impressionnante, la liste des réalisations est aussi l'une des plus médiatiques du moment : les boutiques Saint Laurent aux Etats-Unis (quinze entre 1980 et 1984), Hémisphères, Thierry Mugler, Karl Lagerfeld, l'ex-show room d'Azzedine Alaya, le mobilier du CAPC, le Musée d'art contemporain de Bordeaux, le décor du journal de TF 1, le Palladium et l'hôtel Morgan's de New-York. Entourée d'une trentaine de collaborateurs, Andrée Putman est encore à l'origine de « vocabulaire » pour les marques, dont celui des bijoux Ebel (quatre boutiques en trois ans, le siège social de New-York, mais aussi la villa Le Corbusier en Suisse), de produits griffés (consoles, tables pour les Trois Suisses).

Les projets affluent : le Musée de Rouen (quatre ans de travaux), la création dès mai 1990 d'une médiathèque, d'un restaurant, d'un mobilier de terrasse pour le CAPC de Bordeaux. Il y a quelque chose de plus redoutable que le succès, c'est l'adjectif « putmanien », « putmanesque », sorte de vide-poche des années froides dépouillées, tubulaires, auquel la victime riche et célèbre tente d'échapper en s'éloignant d'une image élitiste privée et parisienne et en réalisant de plus en plus de chantiers publics : *« La notion de clef en main pour les appartements m'est devenue insupportable. »* En 1968 à Mafia, le bureau de style lancé par Denise Fayolle et Maïmé Arnodin, Andrée Putman remplaçait la vaisselle fleurie de Prisunic par de la porcelaine blanche. Vingt ans plus tard, elle réaffirme avec excès parfois l'idée de durable contre celle de provisoire : *« un palais moderne et simple »* aux boiseries de chêne, équipé d'un restaurant, en guise de stand Ebel pour la Foire de Bâle. Elle dresse aussi un bilan plein de promesses.

La ridicule obsession du nouveau

« J'y fais des errances, des voyages vers l'élitisme, la réédition de meubles oubliés. En voulant faire émerger des artistes qui pour des raisons accidentelles avaient disparu, j'ai déclenché des choses terribles : il y a aujourd'hui une industrie de la nostalgie. Nous nous intéressons à des jeunes talents. Ecart a édité en 1988 une bibliothèque de Sylvain Dubuisson, une chaise d'Olivier Gagnere. Je ne prévois pas de nouvelle réédition. Ce mot est devenu un gag, un prétexte à faire du style 30 un petit commerce. Or on ne peut pas par exemple rééditer Ruhlman. Il a travaillé pour quelques prodigieuses fortunes de l'époque. Dans son rêve de modernité, Eylen Gray voulait équiper les usines et les cafétérias.

» Aujourd'hui le style est trop à la mode. On a enfin compris qu'il n'a plus rien à voir avec le bon goût. Il y a le jean, la montre Swatch, destinés à ceux qui n'avaient pas d'argent et détournés par les snobs. Les signes extérieurs d'aisance matérielle sont devenus à la limite vulgaires.

» J'aime le grand jeu qui consiste à travailler sur la disparition plus que sur l'effet, à éviter à la fois le bon chic bon genre et l'avant-garde. Rien n'est plus ridicule parfois que l'obsession du nouveau. Les designers italiens des années 60 ont retardé l'arrivée de la modernité. Pour faire nouveau on a intimidé, éloigné les gens.

» Nous préparons actuellement la réalisation de deux hôtels. L'un au Japon, l'autre à New-York. Le premier, qui sera construit en 1989 à quarante-cinq minutes de Tokyo, a pour but d'accueillir les hommes d'affaires surmenés, survoltés. Nous avons dressé la liste mentale de tout ce qu'on déteste dans les hôtels internationaux : l'épate, le service obséquieux, le fantasme d'un luxe tocard, visible, creux, le refuge banal dans le faux coffre espagnol pour mettre la télé. Un hôtel, c'est traumatisant. Il doit ressembler à un gant, disparaître pour vous protéger. Il y aura des mariages de matériaux bruts et sophistiqués : toile de jute et de satin, mais aussi peintures projetées apparemment unies avec dix mille petites paillettes de couleur, faux tapis de mosaïque à l'or dans les salles de bain...

» Le Paramount appartient au même propriétaire que le Morgan's. Là le pari est totalement différent. Il s'agit de réaliser, dans le quartier un peu maudit de Times Square, six cents chambres réservées aux moins de vingt-cinq ans. Le rapport style qualité-prix doit être inoui. C'est pour moi le retour à des positions idéalistes, l'occasion de me révolter contre l'idée que le goût est réservé à l'élite et que tout ce qui est vulgaire se vend mieux. On ne touche pas aux volumes. On y intègre un Delicatessen, plusieurs restaurants, une salle de sports. Les chambres seront blanches, une folie apparemment. Tout sera lavable, y compris les murs. Les effets de surprise naîtront des panneaux lumineux coulissants destinés à cacher les installations de chauffage et d'air conditionné, des salles de bain en verre et en bois.

» Dès novembre nous nous attaquons à l'immeuble Carita : quatre étages rue du Faubourg-Saint-Honoré. Je déteste l'idée de lieu féminin. Je voudrais que la torture des femmes qui viennent se faire bronzer, pédicurer, coiffer, pulvériser devienne une croisière : beaucoup de pâte de verre, un parquet de marbre, des panneaux de chêne, des grands comptoirs avec des niches en maçonnerie, des oubliettes dans tous les coins pour faire disparaître les brosses, les pinces.

» J'ai peu de temps à moi; alors je l'inclus dans les vernissages, les artistes. J'ai souvent la chance de les rencontrer avant qu'ils ne soient célèbres. Mon bonheur, c'est de rester toujours aux aguets. »

LAURENCE BENAIM.

Eugène Leroy à l'ARC

Matières muettes

Depuis plus d'un demi-siècle, Eugène Leroy peignait sans que l'on s'intéresse à lui. On l'honore aujourd'hui. Etrange.

Eugène Leroy serait-il désormais le peintre favori des musées d'art contemporain ? De 1937, date de sa première exposition dans une galerie lilloise jusqu'au début des années 80, il n'avait pas connu les faveurs de la mode. Sa notoriété était demeurée circonscrite à son Nord natal et l'on ne voyait pas dans les foires d'art ses œuvres rugueuses et denses, à la surface crevassée et alourdie d'empâtements sédimentés et de coulures figées.

En une décennie, la tendance a changé et Leroy peut exposer, à près de quatre-vingts ans, dans les galeries et les institutions les plus estimées de l'avant-gardisme européen. Il y a plus étrange encore : il est défendu par ceux-là même qui défendent d'ordinaire les formes les plus ascétiques et hermétiques du post-duchampisme.

L'ARC lui offre une rétrospective, alors que l'ARC n'a cessé depuis quatre ou cinq ans de soutenir minimalistes, conceptuels et héritiers du minimalisme et du conceptuel, tous unis par la certitude que la peinture est obsolète. Conversion brutale, illumination universelle ou démarche plus oblique ?

La réponse est dans les tableaux de Leroy, qui suggèrent une définition singulière de l'art de peindre. Chacun évoque la même évolution, qui a mené l'œuvre de la description d'un motif, femme ou bouquet de fleurs, vers sa négation. Contours et volumes ont été recouverts et effacés par la marée irrésistible de la matière picturale, par son accumulation en épaisseurs et son durcissement en strates et cloques.

Il peut arriver que, de loin, l'œil distingue une allusion figurative, mais c'est contre la logique de l'œuvre et au mépris de l'essentiel, qui se veut de l'ordre du tactile, du doigt qui éprouve l'irrégularité de la peau picturale, et de la main qui caresse ce tissu de cicatrices. Plus violemment que Fautrier, plus résolument que Soutine et Rouault, Leroy admet que la peinture puisse n'être plus que flux de matériau, hauts reliefs et effets de pâtes qui triomphent aux dépens de la lisibilité et de la couleur.

Il admet en somme que son art n'ait d'autre destin que celui d'une abstraction subie, d'une clarté perdue et d'une expression noyée sous l'excès des tubes et des huiles. Il pourrait rester une matériologie, une sorte d'ultra-peinture obsédée par sa technique et ses débordements, mais pas plus. Involontairement peut-être, il met en scène dans chacun de ses tableaux la mort de la peinture, mort par étouffement et épuisement qui est annoncée de longue date par les disciples les plus résolus du nihilisme contemporain.

On comprend que son sacre, tardif, si tardif, est moins paradoxal et de moins bon augure qu'il n'y paraît d'abord. Et l'on peut comprendre encore au nom de quel système sous-entendu les responsables de l'ARC ont placé à proximité des toiles de Leroy une exposition du conceptuel Rémy Zaugg. Ce dernier a consacré sa vie à la répétition monotone d'une seule conviction : que l'on ne peut plus, que l'on ne doit plus peindre, à aucun prix et sous aucun prétexte. Il ne fait en somme que tirer dogmatiquement la leçon de ce que suggère malgré lui le peintre Eugène Leroy.

PHILIPPE DAGEN.

★ ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, jusqu'au 25 septembre.

Témoins de la « civilisation préindustrielle »

Les potiers d'antan

Il y a une éloquence particulière des pots et des jarres, des pichets et des gourdes. Ils racontent bien des choses et attirent les chercheurs.

« La rupture entre les civilisations anciennes et le monde moderne n'a point été produite par la chute de l'Empire romain ou par la fin du Moyen Age ; elle date d'hier », écrivait F. Benoît en 1947 dans son *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, un de ces beaux livres où a été enregistré l'évanouissement de l'équipement technologique sans âge qui était encore un peu le nôtre vers 1930. Le diagnostic était exact. Il remonte à quarante ans. C'est donc avant-hier que les bourgs avec leurs fournils, les villages avec leurs fours, les paysans avec leurs outils ont quitté l'équipement de toujours

Les brocanteurs d'abord, les antiquaires ensuite, ont recueilli les jougs, les araires, les barattes, les maies à pétrir, devenus inutiles. Ornements touchants et dérisoires des résidences secondaires. Entre-temps, le Musée des arts et traditions populaires, l'heureuse création de Georges-Henri Rivière, trop peu appréciée — je le crains — du public, multipliait les écomusées : usages, meubles et outils, intelligemment mis en valeur et expliqués, y sont par la foce des choses dotés d'une vie fantomatique qui laisse rêveur. C'était donc cela ? Oui, et les éléments d'une existence de forme traditionnelle, *dont les derniers vestiges* viennent juste de disparaître. Comme d'habitude, ce qui n'appartient plus au vécu resurgit dans le savoir. On lui trouve un nom. Au CNRS et dans les laboratoires scientifiques de nos provinces, cela se nomme désormais la « civilisation préindustrielle ».

Or ce monde de choses connaît parmi les chercheurs une vogue assez étonnante. Prenons l'exemple de la poterie, activité primitive, s'il y en eut. Le modelage est lié à des mythes vieux de millénaires. L'humanité laisse depuis toujours derrière elle des tessons innombrables, dont le classement commande *de façon inespérée* les tableaux chronologiques. Et puis, tous ces pots, toutes ces figurines rituelles, ces vases ornés avec tant de soin sont beaux à regarder et la curiosité s'éveille. Comme l'a fort bien dit Claude Lévi-Strauss, à travers ces documents matériels, ces « archives », est surmontée la contradiction d'un passé révolu et d'un présent où il survit. Cela est vrai pour les objets comme pour les meubles, à partir du moment où notre regard s'y attache.

Nous ne dirons pas avec le héros triste de Jean-Paul Sartre : *« La céramique ne me fait pas rire. »* Depuis une vingtaine d'années, elle a suscité dans les provinces un nombre surprenant d'enquêtes des plus précises et des plus sérieuses, comme s'il y avait, en raison des matériaux même, du façonnage, des modèles, des ornements, une éloquence particulière des pots et des jarres, des mortiers et des gourdes. Pour s'en tenir au Midi, il y a eu des expositions et des publications fort bien faites, non seulement pour les céramiques célèbres et « classées » de Marseille, de Moustiers, de Montpellier, mais aussi pour des productions moins connues, plus populaires de l'Uzège (Gard), de Varages (Bouches-du-Rhône), de Giroussens (Tarn)... et tout récemment de Saint-Jean-de-Fos (Hérault).(1)

Dans ce ravissant village, situé au-dessus du point précis où le fleuve quitte les montagnes pour *entrer dans la plaine* du vignoble, les derniers fours se sont éteints vers 1920. Il y en avait depuis le quatorzième siècle, et, pour un village oscillant entre mille et deux mille habitants, soixante à soixante-dix ateliers au dix-huitième siècle et *encore au dix-neuvième siècle* ; le déclin, comme à Pézenas, à Béziers et en fait comme partout, en Saintonge, en Puisaye, a commencé il y a un siècle. Une étude socio-professionnelle intrépide a recueilli toutes les informations possibles sur les origines, les familles, les alliances, l'organisation de ces artisans provinciaux qui vendaient leur *terralha* (poterie de terre) dans les foires, peut-être pour l'exportation, à Agde ou à Sète.

Beaucoup de pots de jardin, d'*orjols* (la cruche à porter sur la tête), des fontaines à vernis vert, et d'innombrables plats, pichets, pots de chambre, encriers, d'une facture très rustique qui se contente d'un cordon tressé sur *engoli*, d'un mince rebord, exceptionnellement pour une cruche-siphon d'eau bénite, un serpent à glaçure verte formant l'anse. Un coq sert de bouton à un pichet. Il y avait aussi des tuiles, des fontaines vertes ou ocres, ornées et datées, des épis de faîtage en vagues pots à feu. Certains potiers étaient si contents de leur ouvrage qu'ils signaient et dataient, avec, à l'occasion, un petit poème en patois.

Ainsi, à quelques kilomètres du merveilleux site de Saint-Guilhem, à quelques pas des gorges de l'Hérault, travaillaient ces paysans-artisans du Languedoc. Jamais plus modestes ouvriers n'ont reçu tant d'attention, tant d'honneur. Et c'est très bien ainsi, mais faut-il que la nostalgie nous ronge !

ANDRÉ CHASTEL.

(1) J.-L. Vayssettes, *les Potiers de terre de Saint-Jean-de-Fos* (préface de G. Démians d'Archimbaud). Photographies de M. Descossy. Publié avec le concours du CNRS en 1987 (chez l'auteur, 37, rue Proudhon, 34000 Montpellier).

Aubusson : de la laine et des jeux

Le Musée de la tapisserie d'Aubusson (Creuse) affectionne les expositions à thème. Il propose cet été des « Jeux et divertissements », qui rassemblent les œuvres tissées du seizième au dix-huitième siècle.

La méthode est très pédagogique — uniformité du sujet (les jeux du temps : quilles, cartes, trictrac, etc.) — et met en valeur la différence de styles et de traitements, la virtuosité des lissiers parisiens ou flamands, la faconde plus rustique des ateliers limousins, l'influence de la peinture aussi : celle de Teniers, Oudry, Stella ou de Jean-Baptiste Huet, qui fut l'un des cartonniers les plus productifs de la manufacture royale d'Aubusson.

Le même thème et les mêmes formes tirées des tableaux à la mode du Grand Siècle, puis du siècle des Lumières, pouvaient servir plusieurs fois, être décomposés, recomposés, passés par fragments comme le feraient des collages d'une tapisserie à l'autre.

Les cartons étaient souvent élaborés à Paris, Beauvais ou Lille, pour le roi ou les grands, puis expédiés à Aubusson pour une production moins raffinée mais qui, souvent, leur insufflait une vigueur nouvelle.

Ces tentures qui ornaient ensuite les palais et les châteaux n'avaient pas seulement une fonction décorative. Outre leur aspect « reportage » sur la vie quotidienne de leur temps, elles étaient pourvues de messages et de leçons morales. Ainsi, dans le bel et composite ensemble présenté à Aubusson se détache une monumentale (6,20 m × 3,35 m) et très vive *Scène de danse à la lueur des torches* énigmatique et, par cela même, conforme à une tradition ésotérique déjà présente dans la célèbre suite de la *Dame à la licorne* (quinzième siècle) du musée de Cluny à Paris.

Cette tapisserie vient de l'éphémère manufacture anglaise de Mortlake créée par le roi Jacques Ier en 1619 pour rivaliser avec les fabriques continentales, et qui ne parvint pas à survivre plus de quelques décennies.

Elle évoque, selon les analyses les plus fines, un parcours initiatique, une *« naissance spirituelle d'un homme nouveau »*, et apparaît donc comme une préfiguration précoce du romantisme.

GEORGES CHATAIN.

★ « Jeux et divertissements », tapisseries du seizième au dix-huitième siècle, Musée de la tapisserie, Aubusson (*Creuse*), jusqu'au 18 septembre.

DISQUES

Bob Dorough : « Songs of love »

Présentation superbe, son parfait, paroles des chansons imprimées : *Songs of love* est le premier disque d'une nouvelle maison aux idées folles : Orange Blue. Bob Dorough s'y exprime sans retenue, avec une liberté de ton et une verve gouailleuse qui passent son style habituel. Auprès de lui, Al Levitt est le batteur de la situation, et Art Farmer prend quelques très beaux chorus, avec cette sonorité inimitable, feutrée, lunaire, propre à éclairer des chansons d'amour.

★ Orange Blue Records, CD 001.

René Urtreger : « Masters »

Urtreger au sommet de sa délicatesse et de sa précision ; le jazz tel qu'on le parle ici, servi par les maîtres du genre : Nhop à la basse, Christian Escoudé à la guitare et André Cecarelli aux drums. Le générique parle de lui-même. On n'est pas dans l'à-peu-près, mais on n'est pas davantage dans le professionnalisme réglé comme du papier à musique ; on est dans la rigueur légère. Rare.

★ Carlyne Music CD.

Charlie Parker : « Bird »

Le fignolage, parfois heureux, parfois trafiqué, de Lennie Niehaus pour Bird, le film d'Eastwood, a parfois quelque chose d'étrange. Au nom de la qualité, on perd la stupeur des accompagnateurs de « Bird ». Elle faisait pourtant partie de sa musique. Autant revenir aux sources. Verve présente une compilation, c'est la mode pour les disques compacts. Au sommaire, des chefs-d'œuvre et un plateau inégalable : autour de Parker, selon les séances, les meilleurs pianistes, les meilleurs batteurs, et Gillespie, Monk, Miles et même Lester Young.

★ CD Verve : *The Original Recording of Charlie Parker.*

François Tusques : « Génération »

La musique de la série *Génération* (Hervé Hamon, Patrick Rotman et Daniel Edinger) par son créateur François Tusques en piano solo. Un excellent son et le tissu complexe, limpide, parfois émouvant, parfois nostalgique, d'airs révolutionnaires et d'échos du jazz, de chants populaires et de souvenirs décousus. Comme la mémoire en marche.

★ PCCD 001.

Michel Portal : « Men's land »

A partir d'un concert enregistré à la Maison de la culture d'Amiens, Michel Portal présente son dernier disque après un travail de mixage très attentif. Pratique inhabituelle chez lui, après *Dejarme Solo* et *Turbulences*. On y perd un peu de la grande originalité des précédents albums ; on y gagne le travail de groupe, le son d'ensemble et les bonheurs de la rencontre. Personnel particulièrement choisi : Jack DeJohnette, Dave Liebman, Mino Cinelu, Harry Pepl et Jean-François Jenny-Clark.

F. M.

Culture

CINÉMA

« Meurtre à Hollywood », de Blake Edwards

Tom Mix lave plus blanc

Juste avant l'avènement du parlant, un cow-boy bien-aimé et un marshall mythique jouent les détectives. Réjouissant.

Et alors ?... Tom Mix est arrivé, sans se presser... Le beau Tom Mix, le grand Tom Mix, avec son cheval et son grand chapeau... Dans le dernier film de Blake Edwards, cher vieux stakhanoviste du 35 millimètres, Tom Mix, incarné par le gentil Bruce Willis, estampillé « nouveau séducteur », arrive en effet comme Zorro et lave plus blanc toute la noirceur de Hollywood en son âge d'or, rackett, chantage et autres vilenies.

Tout ça parce qu'un méchant producteur-dictateur (Malcom McDowell, dans une composition époustouflante) exige de lui qu'il change de Stetson et se glisse dans la peau d'un personnage mythique, quoique vivant, Wyatt Earp, le marshall de Tombstone. Tom Mix n'est pas chaud. Mais voilà que débarque le vrai Wyatt (James Garner) en gare de Pasadena. Le conseiller technique est légèrement arthritique, mais tellement sympathique... Tom Mix fond, nous aussi. Les deux compères font bientôt la paire.

Démarre alors une histoire démente mais pas si folle, fictive et authentique, parodique lorsqu'elle est véridique et inversement, constamment drôle et parfois mélancolique, d'un burlesque bien tempéré. Avec orpheline grugée, millionnaire sadique et poursuite en aéroplane. On y retrouve aussi, chemin faisant, toutes les obsessions créatives, les hantises fécondes du père de *Victor Victoria*. Dans *Meurtre à Hollywood*, il n'y a pas que des belles voitures, des coups de feu et des portes qui claquent, il y a également des scènes d'ivresse, une jeune femme vêtue d'un smoking d'homme (Mariel Hemingway), un assassin acrobate, des héros fatigués et des criminels insolites. Ainsi, comme toujours chez Edwards, personne n'est tout à fait ce qu'il croit dans ce vaudeville macabre qui a l'amertume gaie d'un pamplemousse pressé.

Enquêtant sur le meurtre d'une entraîneuse, le marshall et le cow-boy voient le cinéma grandir comme il le fit, sous une pluie d'étoiles et de scandales. Blake Edwards leur emboîte le pas, attendri et désenchanté, imprimant à son film un rythme un peu lent, désinvolte, décalé. Sa technique de prestidigitateur est intacte, et son bonheur à mélanger les genres.

Mais pour lui, semble-t-il, la frénésie n'est plus de mise. Plus la peine de galoper pour prendre au lasso des gags par milliers. Le petit trot suffira. Après tout, la panthère rose est morte et le temps a passé. Le titre original de *Meurtre à Hollywood* est *Sunset* : crépuscule.

DANIÈLE HEYMANN.

DIGRESSIONS, *par Bernard Frank*

En passant par le 18 boulevard Haussmann

1 *Aux vitres de la guerre*

Rien n'est plus lugubre qu'une grande librairie qui vit ses derniers jours et dont la devanture, les étagères, sont presque vides : on se croirait dans un théâtre après une représentation manquée. C'est le cas de la librairie Robert Marin, au 18, boulevard Haussmann, à côté du journal, que je visitai l'autre jour à l'heure du déjeuner. Victime d'un bail sans merci — Paris n'a pas de prix, — elle doit chercher fortune ou misère ailleurs, ou disparaître. J'y rencontrai mon voisin de bureau, Pancho, et ce fut à voix basse, comme dans un enterrement, que nous nous dîmes bonjour. Notre façon de palper les dernières denrées qui nous tombaient sous la main avait quelque chose d'obscène. Nous avions l'air de profaner des tombes. Et pourtant les quelques livres que j'ai ramenés dans mon filet ont fait le bonheur de ma semaine. Je vous en citerai deux que vous devriez pouvoir vous procurer sans difficultés si vous en aviez l'envie.

1) *Mister Moto est désolé*, de John P. Marquand (Rivages — noir — traduit de l'anglais par Michel Le Houbie, 32 F). Le créateur du petit détective japonais que Peter Lorre a incarné à l'écran (le « Cinéma de minuit » devrait rediffuser cette série) a eu, me semble-t-il, dans son existence de journaliste et de romancier (1893-1960) de la chance. Son Mister Moto est, avec le juge Ti, de Robert van Gulik, le Charlie Chan, d'Earl Derr Biggers, et l'effrayant Dr Fu Manchu, de Sax Rohmer, l'une des quatre figures « jaunes » inventées par le génie occidental depuis le début du siècle, et qui tournent autour du crime, à tenir la rampe. Mais, à la différence de ce pauvre Conan Doyle, qui a dû traîner sa vie entière comme un boulet son Sherlock Holmes, malgré ses efforts pour s'en débarrasser, et sous les bis du grand public qui n'en voulait pas d'autres, à juste titre, John Philipp Marquand a pu enterrer sans difficulté son Moto et se consacrer à ses chères études : la peinture de la haute société de Boston (il fut journaliste au *Boston Transcript*). Ses romans sur la question sont plus amusants que ceux de James, mais moins raffinés, on s'en doute.

Ce qui a sauvé Marquand de son héros, c'est la guerre et ses prémisses. Mister Moto était beaucoup trop sympathique pour un Japonais dans les années 30. Comme tous les « Moto » de Marquand ont été portés à l'écran, il n'aurait pas été raisonnable de montrer au public américain, et cela bien avant Pearl Harbor, un diable jaune, un Jap, qui soit le conseiller de l'empereur et qui fasse pourtant son possible pour sauver la paix. Cela n'aurait été ni raisonnable ni même rentable pour les grands studios. La série des huit *Mister Moto*, qui fut mise en scène par Norman Foster de 1936 à 1939, n'a pas la réputation qu'elle mériterait. Foster (1900-1976), dans les milieux cinéphiles français qui sont follement snobs, passe pour un besogneux voué aux séries à petit budget. Outre les *Mister Moto*, il a mis en scène plusieurs *Charlie Chan*, et, comble du déshonneur, les premiers *Davy Crockett* de Walt Disney. J'ai pourtant gardé un excellent souvenir de *Kiss the Blood of my Hands* (*les Amants traqués*), ce thriller où jouaient Joan Fontaine, Burt Lancaster et surtout l'étonnant Robert Newton, qui incarnait si bien le pirate à la jambe de bois dans les films tirés des romans de Stevenson.

Mais ce que les cinéphiles de ce pays n'ont jamais pardonné à Foster, c'est d'avoir osé « achever », comme le dit Gérard Legrand avec une fureur sacrée dans la notice qu'il lui consacre, *Journey into Fear* (*Voyage au pays de la peur*), d'Orson Welles. Achevé et signé, le traître ! Je m'en suis toujours voulu de ne pas avoir demandé au grand homme, la seule fois où je l'ai rencontré dans l'ancien bar du Crillon, ce qu'il en était exactement du film que Norman et lui devaient faire ensemble en 1942, *It's all true*, oui, ce qu'il pensait de Norman Foster. Mais mon anglais est si déplorable — et son français n'était pas si bon — que je préférai entendre Orson Welles monologuer sur *Timon d'Athènes*, l'usure, les œuvres inachevées...

Si vous n'avez jamais lu de Moto, *Mister Moto est désolé*, qui date de 1936, est une agréable façon de faire connaissance. Vous allez vous retrouver avec un grand et sympathique benêt d'Américain à l'âme chevaleresque, qui, du Japon, tente de rejoindre une expédition scientifique, la mission Gilbreth, qui se dirige vers la Mongolie. Il tombera amoureux d'une jeune fille américaine qui n'a pas froid aux yeux et qui va — le roman d'aventure fait bien les choses — dans la même direction que lui. Comment Mister Moto, qui jouit, nous l'avons déjà dit, de la confiance de son empereur et de vastes pouvoirs, va utiliser ces deux tourtereaux pour la plus grande gloire du Japon, à la fois en pleine expansion et « pacifique », c'est tout le sujet du livre. Et la rivalité des services secrets. Et si l'URSS, rivale du Japon en Mongolie, va ou non intervenir ?

En fait, l'intrigue ne compte guère. Ce qui nous séduit, c'est le voyage, la traversée, de bateau en train. D'être en 1936 aux vitres de la guerre dans des pays lointains. *« Calvin déplia sa carte de la Chine et du Japon et, ainsi qu'il l'avait fait plus de vingt fois déjà, se mit à la considérer (...). Il voyait l'endroit exact où il se trouvait, le mince détroit qui sépare le Japon du continent asiatique, et aussi le tracé de la ligne de chemin de fer qui, partant du port de Fusan, traversait la presqu'île de Corée pour s'en aller ensuite par la Mandchourie vers Moukden (...) ; un autre train l'emporterait vers l'ouest, vers Shang-Hai-Kuan, au pied de la Grande Muraille. Là, il changerait de train de nouveau pour être le lendemain à Peiping (...) ; vingt-quatre heures plus tard, il serait à Kalgan... »* Après, il n'y a plus de train, c'est Ghuru-Nor. Ce sont ces étapes qui sont l'intrigue. Le reste n'est que plaisant remplissage. A vos atlas ! Mais, méfiez-vous, les noms ont changé. Moukden, par exemple (il vaudrait mieux dire Mukden), l'ancienne capitale de la dynastie mandchoue des Ch'ing, est redevenue Shen-Yang en chinois. Et tout à l'avenant.

Et Mister Moto ? Petit, s'indigne sans arrêt, tout en gardant le sourire. Désolé d'une façon permanente si l'on a mal compris ce qu'il voulait dire. Chevelure d'un noir de jais, taillée en brosse à la prussienne. A pour les Etats-Unis énormément d'admiration. Il y a fait ses études. N'aime vraiment pas les brutalités inutiles, les erreurs regrettables. Les « liquidations » nécessaires sont déjà bien suffisantes pour ce bourreau délicat aux exquises manières.

2 *Un Gide tout chaud*

2) *Le Rôdeur*, de Pierre Herbart (1904-1974) (« L'Imaginaire », Gallimard, 26 F) était à sa place : à l'abandon dans ses rayonnages dévastés. Premier livre de l'auteur, *le Rôdeur* date de 1931. Introuvable depuis toujours, ce récit fut réédité, dans cette collection de la NRF qui se pique de ne publier aucun mauvais livre, cinquante-trois ans après la date de sa publication. Si vous n'avez rien lu d'Herbart, je ne suis pas sûr qu'il vous faille commencer par cet ouvrage, malgré la force relative de son entame : *« J'écris ces lignes par faiblesse. Si j'étais fort, je n'écrirais rien. »* Ceux qui possédaient leur Herbart avant tout le monde vous conseilleront *la Ligne de force*, récit époustouflant de brio et de naturel où Herbart nous entraîne à toute vitesse, d'une anecdote à l'autre, de l'Indochine à l'URSS d'avant-guerre, en passant par l'Espagne de la guerre civile. *Les Anti-Mémoires* de Malraux, dix ans après, semblent un char à bœufs face à ce fringant cabriolet.

La Ligne de force eut le malheur de paraître en 1958, juste au moment du retour au pouvoir du général de Gaulle. Face aux militaires, à la guerre d'Algérie, la critique littéraire, toujours civique, avait autre chose à s'occuper qu'aux facéties d'un écrivain. Quand, dix ans plus tard, Pierre Herbart nous parle plus intimement de lui, de son enfance, il choisit aussi malencontreusement sa date : nous étions en mai 68. Et la critique littéraire, toujours civique, etc. Quelques mois après la mort de Gide, son aîné de trente-cinq ans, Herbart commit avec les dates une maladresse du même type en publiant son *A la recherche d'André Gide*, tout chaud, qui fit scandale. On n'a pas idée, il avait été son ami et même son conseiller pendant les vingt-cinq dernières années du vieux maître, il avait hérité de sa belle voiture américaine et il en parlait sans fard. Il n'aurait pas pu attendre un peu. Finalement, commencez par *le Rôdeur*, de gaffe en gaffe, tous ses livres vous séduiront.

3 *Sauvé par le gong !*

Mon Dieu ! Quel démon m'a poussé à parler l'autre jour du baccalauréat 88 et de son fabuleux succès ? Je me suis fait vertement tancer non par les intéressés eux-mêmes perdus dans les nuages, les merveilleux nuages des vacances et de la réussite, mais par des parents d'élèves et des professeurs outrés par mes injustes propos. Un professeur de lycée de province, après m'avoir confié qu'il est agrégé depuis 1974, qu'il a passé en juin 68, ne m'en déplaise, avec la mention « bien » son baccalauréat et qu'il enseigne l'histoire et la géographie à des élèves de terminale, ose espérer que *« la chronique que vous venez de consacrer au baccalauréat relevait du même niveau d'enseignement que ce diplôme est censé sanctionner : le second degré. Dans le cas contraire, je serais fort marri (...). Appartiendriez-vous à la catégorie que représente le journaliste du* Figaro *dont vous citez quelques lignes : la corporation des diplômés aigris et dépités et ceux qui le défendent ? »* A suivre.

Communication

La mise en place du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Les sept experts qui travaillent depuis un mois sur le remplacement de la CNCL par un Conseil supérieur de l'audiovisuel entament leur dernière semaine de consultation. Nommés le 4 juillet par le gouvernement pour une mission de réflexion, Mmes Françoise Giroud et Danièle Delorme, MM. Pierre Desgraupes, Pierre Avril, Jean Gicquel, Jean Rivero et Claude Santelli ont déjà procédé à l'audition d'un grand nombre de professionnels de la communication. On trouve dans la liste les présidents des deux premières instances de régulation, Mme Michèle Cotta et M. Gabriel de Broglie, des responsables de chaînes, des journalistes et des hommes politiques comme M. Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine. Le groupe de travail a également reçu les syndicats de journalistes, de réalisateurs, les organisations professionnelles de la presse et les associations de radios.

Après cette consultation, les sept experts qui travaillent dans les locaux du ministère de la communication, en liaison avec le cabinet de Mme Catherine Tasca, devraient faire, début septembre, des propositions pour modifier la loi de 1986 de M. François Léotard. Théoriquement, ces modifications ne devraient concerner que la définition, les conditions de constitution et les pouvoirs de l'autorité de régulation. Après une nouvelle consultation, des formations politiques cette fois, Mme Tasca et M. Lang devraient déposer un projet de loi dès la rentrée parlementaire. Si cette loi bénéficie d'un large consensus à l'Assemblée et au Sénat, le gouvernement pourrait alors, selon les vœux du président de la République, entamer une nouvelle procédure pour faire inscrire le principe de l'autorité régulatrice de l'audiovisuel dans la Constitution.

POINT DE VUE

La régulation indépendante à la croisée des chemins

par Laurent Cohen-Tanugi
Avocat

LA difficulté de la tâche confiée à la mission de réflexion sur les contours du futur conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) réside notamment dans la nécessité d'abstraire la réflexion institutionnelle des passions que suscite la redéfinition du fameux paysage audiovisuel français. Il va de soi qu'un *mécanisme institutionnel* ne saurait être pensé en dehors de sa finalité pratique ; on a toutefois souvent l'impression qu'une partie des reproches adressés à la CNCL visent en réalité la conception du paysage audiovisuel définie par la majorité parlementaire de 1986 (*délimitation public-privé*, contenu des programmes, place de la publicité...), difficilement imputable, dans le système français, à une autorité administrative, censée de surcroît avoir failli à son devoir d'indépendance.

Que chaque changement de majorité politique appelle (entre autres) un bouleversement du paysage audiovisuel est déjà regrettable ; mais que ces recompositions successives requièrent de sacrifier à chaque fois l'institution régulatrice sur l'autel de l'alternance, voilà qui sape l'idée même de régulation indépendante et témoigne d'un mal spécifique, justifiant la réflexion en cours.

Que reproche-t-on généralement à la CNCL en tant qu'institution ? De ne pas avoir été suffisamment indépendante du pouvoir politique en place, voire *d'intérêts privés* ; de n'avoir pas réussi à faire respecter les obligations imposées — en partie par d'autres qu'elle — aux acteurs du système audiovisuel ; d'avoir effectué des choix contestables à l'intérieur de sa propre marge de manœuvre. Là encore, les sept sages auront à distinguer ce qui n'est imputable qu'au choix des hommes et ce qui engage véritablement la conception d'une institution pourtant généralement tenue pour plus conforme que d'autres dans sa définition aux exigences de la *régulation indépendante*.

Pour assurer à la prochaine autorité régulatrice la permanence qui lui est indispensable, il n'est pas sûr que sa *constitutionnalisation suffise à résoudre* cette seconde catégorie de problèmes pour l'avenir. Car se trouve en cause l'idée que l'on se fait de ce mode d'action publique, encore nouveau en France, qu'est la régulation indépendante, et de ses rapports avec le pouvoir politique.

Si, à l'instar d'autres démocraties et conformément à des principes et objectifs déjà commandés par notre droit constitutionnel (liberté d'expression, *« pluralisme des courants d'expression socio-culturels »*), l'on souhaite sérieusement confier la régulation du secteur de la communication à une autorité indépendante de l'exécutif, alors il convient de réviser en profondeur les cadres de pensée — par trop administratifs — qui ont présidé à la création de telles institutions jusqu'à présent.

Il faudra notamment acquérir une connaissance beaucoup plus précise de la spécificité de l'activité de régulation d'un secteur économique, tel que ce jeu complexe se pratique ailleurs ; affranchir les institutions de régulation des étroites limites qu'impose à leur action, dans le système institutionnel français, la qualification juridique d'autorité administrative indépendante, quitte à établir, par exemple, un lien direct entre elles et le Parlement ; élargir le débat sur l'indépendance au-delà de celle du jugement personnel de leurs membres, qui n'est qu'un préalable à l'autonomie institutionnelle ; revoir l'articulation de leurs compétences avec celles du gouvernement.

Une méthodologie irréprochable

Dans un tel schéma, l'institution, dotée des moyens juridiques, techniques, financiers et humains de son action, sous le contrôle du juge et en dernier ressort du Parlement, ajuste si besoin est sa jurisprudence aux alternances politiques, mais selon sa dynamique propre. Arbitrant en permanence des conflits d'intérêts, elle n'a pas vocation à produire du consensus ; mais il lui appartient de se préserver, par une *méthodologie irréprochable*, des inévitables turbulences que sont appelées à susciter ses décisions.

S'il s'agit, à l'inverse, sur le fondement des errements passés, de confier à l'autorité de l'audiovisuel non pas des fonctions de régulation véritables mais un simple rôle consultatif auprès des ministères compétents, l'exercice d'une *« magistrature morale »*, alors les problèmes évoqués plus haut se trouvent considérablement aplanis et la responsabilité des politiques clairement localisée, mais quelle régression !

Qu'on le veuille ou non, les autorités régulatrices indépendantes font partie de notre avenir institutionnel, national et européen. A la décharge de la CNCL comme de la Haute Autorité, il faut rappeler que la régulation indépendante de l'audiovisuel est née avec l'alternance politique de 1981 et qu'elle a connu en sept ans deux changements de cap politique à la française, alors que de telles institutions ne peuvent asseoir leur légitimité que dans la durée. Si problème institutionnel de fond il y a, il se situe moins au niveau des autorités indépendantes elles-mêmes qu'à celui du pouvoir politique qui les fait et défait.

La charge politico-médiatique dont est présentement investi l'audiovisuel dans l'Hexagone sera sans doute bientôt atténuée. Ce secteur constitue au plan mondial un enjeu stratégique bien moindre que les marchés financiers ou le secteur voisin des télécommunications, dont le futur Conseil supérieur de l'audiovisuel ne paraît pas devoir s'occuper, bien que la construction européenne commande d'en soustraire la régulation à l'exploitant France-Télécom.

Demain une autre autorité indépendante — la COB par exemple, si l'attrait du public pour l'entreprise et les marchés financiers se confirme — pourrait devenir à son tour un enjeu politique. Il sera alors dommage d'avoir manqué l'occasion présente d'engager une réflexion de fond sur la difficile insertion de ce mode de régulation dans notre système institutionnel et nos mœurs politiques. D'autant que si le CSA se trouve constitutionnalisé, les solutions retenues feront sans doute jurisprudence.

★ Voir à cet égard Quillou-Padioleau, *la Régulation de la télévision*, Doc. fr., 1988.

Vague de rachats dans l'édition américaine

Robert Maxwell confirme son intérêt pour Macmillan

M. Robert Maxwell a confirmé le samedi 13 août son offre publique d'achat pour près de 2,35 milliards de dollars de l'éditeur américain Macmillan. Le patron de presse britannique surenchérit à 80 dollars l'action sur une OPA du groupe de M. Robert Bas, qui avait proposé 75 dollars l'action. L'offre de M. Maxwell transite par Mills Acquisition et est financée par une ligne de crédit de 1,2 milliard de dollars ouverte par le Crédit lyonnais et une autre de 1 milliard de dollars consentie par Samuel Montagu.

La bataille autour de Macmillan risque d'être rude. La société essaye d'échapper à l'OPA en séparant ses activités et en distribuant un dividende exceptionnel à ses actionnaires, mais la cour de l'Etat du Delaware a bloqué la manœuvre. Macmillan a fait appel. Après cet épisode juridique, d'autres acquéreurs potentiels pourraient se mettre sur les rangs et faire monter les enchères. Les analystes américains considèrent en effet que Macmillan, qui est passé de 45 millions de dollars de bénéfices, en 1983, à 121 millions de dollars en 1987, vaut plus que la propositon de M. Maxwell.

Le miliardaire britannique semble décidé à obtenir gain de cause. Il fait valoir que les activités des publications Maxwell sont très complémentaires des éditions Macmillan, notamment dans les domaines de l'édition électronique, le livre de grande diffusion et surtout le secteur scolaire, où M. Maxwell possède quelques intérêts depuis son rachat de Science Research Associates à IBM. Macmillan réalise le tiers de son chiffre d'affaires dans les éditons scolaires et universitaires, marché dont il contrôle près de 10 % aux Etats-Unis. L'association entre Maxwell Communications et Macmillan placerait les deux groupes au quatrième rang des éditeurs américains.

Random House va acheter le groupe Crown

L'éditeur américain Random House, filiale d'Advance Publications Inc., vient d'annoncer son intention d'acquérir le groupe Crown, spécialisé dans la vente par correspondance de livres ainsi que de produits vidéo et audio. Cette fusion, dont le montant n'a pas été révélé, fera de Random House le premier réseau de vente de livres aux Etats-Unis. Il dépassera en importance Bantam Doubleday Dell Publishing Group Inc., qui appartient au géant ouest-allemand Bertelsmann AG.

Selon les spécialistes, le groupe Crown, dont le chiffre d'affaires était en 1986 de 85 millions de dollars (544 millions de francs), vaudrait plus de 100 millions de dollars aujourd'hui. Quant à Random House, la vente de ses livres en 1986 lui avait rapporté quelque 410 millions de dollars. Crown s'est spécialisé dans la vente par correspondance de livres et de produits vidéo — un secteur nouveau pour Random House, — mais il publie également des best-sellers, des éditions de luxe, des livres pour enfants.

Spectacles

théâtre

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE). (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous *on fait où on nous dit de faire* : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. *Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.*

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. *Pierre Péchin : 21 h 45.*

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Le Petit Prince : 20 h. ◇ Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. ◇ La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Tokyo Bar-Hôtel : 21 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour *mourir : 21 h 30.*

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES. Fine Arts Quartet. 19 h, J. M. Luisada (piano). Œuvres de Haydn, Dvorak, Chostakovitch. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Orchestre Dominique Fanal. 18 h 30, mar. Œuvres de Vivaldi, Bach, Mozart.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Philharmonie de chambre. Jusqu'au 20 août. 21 h, mar. Dir. Roland Douatte, G. Renon (viole d'amour), S. Rodesco (violon). Œuvres de Vivaldi.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Arts antiqua de Paris : 19 h 15, 21 h. Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psaltérion).

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Divine (1935), de Max Ophuls, 16 h ; A Run for Your Money (1949, v.o.), de Charles Frend, 19 h ; la Splendeur des Amberson (1942, v.o.), d'Orson Welles, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

Si vous avez manqué le début : Paris du coq à l'âne : Gibier de potence (1951) de Roger Richebé, 14 h 30 ; Paris-Province aller-retour : Actualités Gaumont, Saint-Tropez, devoir de vacances (1952) de Paul Paviot, Dupont la Joie (1974) d'Yves Boisset, 16 h 30 ; Paris en chantant : le Mal de Paris (1985) de P. Zeyen, Bande annonce : Faubourg Montmartre (1931), Rigolboche (1936) de Christian-Jaque, 18 h 30 ; Paris en chantant : les Paris du cœur (1986) de Jacques Richard, Romance de Paris (1941) de Jean Boyer, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BLOODSPORT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BLUE-JEAN COP (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CAN'T BUY ME LOVE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CRITTERS 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : *UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).*

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné II, 10e (45-62-41-46).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

ENVOYEZ LES VIOLONS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

ET SI ON LE GARDAIT ? (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MISTER DYNAMITE (Hongkong, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'ŒUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

POUR UNE NUIT D'AMOUR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PUBLIVORE (Fr.) : *Utopia Champollion*, 5e (43-26-84-65).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

RANDONNÉE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TEMPS DU DESTIN (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA TRAVESTIE (*) (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN *ENFANT DE CALABRE* (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN ÉTÉ A PARIS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

UNE BRINGUE D'ENFER ! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : *Utopia Champollion*, 5e (43-26-84-65).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Mardi 16 août

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

A BOUT PORTANT (**) (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AENIGMA (*) (It., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

L'AMÉRIQUE INTERDITE (**) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : *Action Christine*, 6e (43-29-11-30).

LES FILMS NOUVEAUX

A LA POURSUITE DU SOLEIL D'OR. Film américain de Matt Cimber, v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, *18e (45-22-47-94).*

INTRUDER. (*) Film philippin de Jopi Burnama, v.f. : Paris Ciné I, 10e.

MEURTRE A HOLLYWOOD. Film américain de Blake Edwards, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

POLTERGEIST III. Film américain de Gary Sherman, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE SOVIET. Film soviétique de Mikhaïl Toumanichvili, v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e.

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., *v.o.*) : *Action Christine*, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BODY BIRD (, v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

BRADDOCK (*) (A., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., *v.o.*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE DERNIER TANGO A PARIS (**) (Fr.-It., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA HORDE DES SALOPARDS (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

INSIDE DAISY CLOVER (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

INVASION U.S.A. (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE JUSTICIER DE NEW YORK (**) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; *UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).*

MANHATTAN (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

MAXIMUM OVERDRIVE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

METROPOLIS (All., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

MISSION (Brit., *v.o.*) : *Gaumont Alésia*, 14e (43-27-84-50).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

MURIEL (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Publicis *Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).*

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; *Saint-Michel, 5e (43-26-79-17)* ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE PRÊTE-NOM (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE RETOUR DU BARBARE (, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE RODEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : *Le Champo*, 5e (43-54-51-60).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THE ROCKY HORROR PICTURE *SHOW* (*) (A., *v.o.*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

WILLIE BOY (A.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 17 AOUT

« Versailles : le potager du roy Louis XIV », 14 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre (Office de tourisme).

« L'Opéra », 14 h 30, hall d'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, angle quai d'Orléans-pont Saint-Louis (Arcus).

« Musée Nissim de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (Paris et son histoire).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

Monuments historiques

« L'Opéra », 11 h 30, dans le hall.

« L'Institut du monde arabe », 15 heures, angle quai et rue des Fossés-Saint-Bernard (participation supplémentaire : 18 F).

« Le quartier Saint-Paul », 15 heures, façade Saint-Paul-Saint-Louis.

« Le Père-Lachaise et ses tombes illustres », 15 heures, entrée principale, boulevard de Ménilmontant.

JEUDI 18 AOUT

« Picasso et l'hôtel Salé », 14 h 10, dans la cour (Christine Merle).

« Quartier Notre-Dame », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs (Office de tourisme).

« Représentation de la Vierge à l'époque gothique et Renaissance », 14 h 30, musée des Monuments français, à la caisse (Approche de l'art).

« De la Villa des arts à la Cité des fleurs : le quartier des Epinettes », 14 h 45, devant le 2, avenue de Saint-Ouen (V. de Langlade).

« Lesage, maître brodeur », 14 h 50, musée de la Mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (l'Art pour tous).

« *Notre-Dame de Paris. Le chantier* des cathédrales », 15 heures, sortie métro Cité (Isabelle Hauller).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (Arts et curiosités).

« Le musée de cluny », 15 heures, entrée, place Paul-Painlevé (Paris et son histoire).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

Monuments historiques

« Un Marais du dix-huitième siècle : le faubourg Poissonnière », 14 h 30, angle faubourg Poissonnière-boulevard Bonne-Nouvelle.

« Le siège du Parti communiste », 14 h 30, sortie métro Colonel-Fabien.

« Passé et avenir du Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre.

« L'église de la Madeleine et son quartier », *15 heures, marches de* l'église, place de la Madeleine.

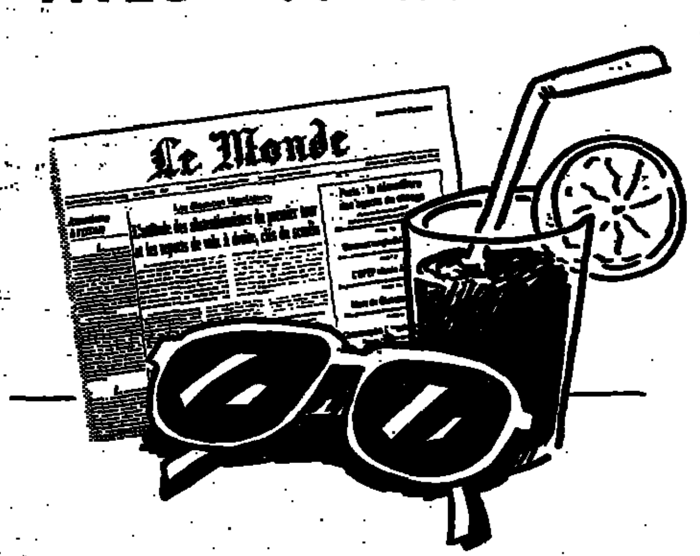
« Exposition : le palais Royal, son histoire, son architecture », 15 heures, musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné.

CONFÉRENCES

MERCREDI 17 AOUT

11 *bis*, rue Keppler, 19 h 30 : « La découverte du divin dans l'homme ». Entrée gratuite (Loge unique des Théosophes).

PARTEZ EN VACANCES AVEC Le Monde



ABONNEMENTS VACANCES

VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ : Renvoyez-nous le bulletin ci-dessous, accompagné de votre règlement par chèque ou par carte bleue.

VOUS ÊTES DÉJA ABONNÉ : Vous n'avez aucun supplément à payer pour que *le Monde* vous suive en vacances, partout en France métropolitaine. Renvoyez-nous simplement le bulletin ci-dessous, sans oublier d'indiquer votre numéro d'abonné.

DURÉE	FRANCE	ÉTRANGER* (voie normale)
2 semaines	76 F	145 F
3 semaines	115 F	205 F
1 mois	150 F	261 F
2 mois	260 F	482 F
3 mois	354 F	687 F

* TARIF PAR AVION, NOUS CONTACTER AU : (1) 42-47-98-72

LE MONDE ABONNEMENTS
BP 50709, 75422 PARIS CEDEX 09

Attention : la mise en place de votre abonnement vacances nécessite un délai de 10 jours.

● VOTRE ABONNEMENT VACANCES : DURÉE ______
du : ______ au : ______

● VOTRE ADRESSE DE VACANCES :
NOM : ______ PRÉNOM : ______
N° : ______ RUE : ______
LOCALITÉ : ______
CODE POSTAL : ______ VILLE : ______
PAYS : ______

● VOTRE RÈGLEMENT :
☐ CHÈQUE JOINT ☐ CARTE BLEUE
N° de CB : ______
Date d'expiration : ______ Signature :

● VOTRE NUMÉRO D'ABONNÉ (si vous êtes déjà abonné)

AV 88

SUR MINITEL
3615 LEMONDE code abo

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 16 août

TF 1

20.35 Cinéma : Monsieur Papa. □ Film français de Philippe Monnier (1977). Avec Claude Brasseur, Nicolas Reboul, Nathalie Baye, Daniel Auteuil. *Abandonné par sa femme, un père vit seul avec son fils ; celui-ci supporte mal ses escapades amoureuses et l'arrivée d'une maîtresse.* **22.05 Documentaire : Histoires naturelles.** Proposé par Igor Barrère et Jean-Pierre Fleury. *Faut-il éliminer les animaux nuisibles ou les laisser se multiplier ?* **23.00 Série : Cannon. 23.50 Journal et Bourse. 0.05 Magazine : Minuit sport. 1.05 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.30 Documentaire : L'équipe Cousteau au Mississippi. 2.10 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **2.35 Magazine : Chocs. 3.25 Documentaire : Histoires naturelles. 4.25 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 5.30 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **5.55 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Les dossiers de l'écran : Les chariots de feu. ■■ Film britannique de Hugh Hudson (1981). Avec Ben Cross, Ian Charleson, John Gielgud. *Deux coureurs à pied – l'un d'origine modeste, l'autre sûr de son rang – s'entraînent pour les Jeux olympiques de 1924. Ce n'est pas le chef-d'œuvre qu'on a voulu y voir, mais une œuvre subtile, intelligente, dont l'académisme évoque une certaine tradition du cinéma anglais.* ▶ **22.35 Débat : Le prix d'une médaille.** L'évolution des Jeux olympiques. Quels sacrifices pour un athlète ? Quels bénéfices ? Les motivations des entreprises qui soutiennent les sportifs, etc. **23.40 Informations : 24 heures sur la 2. 0.00 Histoires courtes.** 15 août, de Nicole Garcia et Jean-Louis Trintignant. Une tendre nuit, de Raphaël Guiney. **0.25 Jazz : Spécial Irakli** (Festival international d'Antibes-Juan-les-Pins 1987).

FR 3

20.30 Cinéma : Le scandale. ■ Film français de Claude Chabrol (1967). Avec Anthony Perkins, Maurice Ronet, Stéphane Audran, Yvonne Furneaux. *L'héritier d'une marque de champagne, que l'on pousse à vendre la société, se retrouve mêlé à un meurtre.* **22.20 Journal et météo. 22.40 Emissions régionales.** Chaque station décroche et diffuse ses propres programmes. Pour Paris, Ile-de-France, Centre, Normandie, Bourgogne, Franche-Comté : Alix et Dominique. **23.20 Musiques, musique.** Spécial Rossini.

CANAL PLUS

20.31 Cinéma : Rémo sans arme et dangereux. □ Film américain de Guy Hamilton (1986). Avec Fred War. **22.20 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : L'or se barre.** ■ Film anglais de Peter Collinson (1969). Avec Michael Caine, Noel Coward, Benny Hill. **0.00 Cinéma : Créature.** □ Film américain de William Malone (1984). Avec Klaus Kinski. **1.35 Cinéma : Le soupirant.** ■■ Film français de Pierre Etaix (1963). Avec Pierre Etaix.

LA 5

20.30 Cinéma : La grosse pagaille. □ Film franco-italien de Sténo (1966). Avec Francis Blanche, Rita Pavone. *Comique troupier de la pire espèce.* **22.15 Série : Mike Hammer** (rediff.). **23.10 Téléfilm : De parfaits gentilshommes.** De Jackie Cooper. Avec Lauren Bacall, Ruth Gordon. *Trois femmes de prisonniers se lient d'amitié.* **0.00 Journal de minuit. 0.05 Téléfilm : De parfaits gentilshommes** (suite). **0.50 Capitaine Furillo** (rediff.). **1.40 Journal de la nuit. 1.45 La fortune des Rougon** (rediff.). **2.40 Drôle de vie** (rediff.). **3.15 Vive la vie !** (rediff.). **3.45 Musique : Aria de rêve. 4.05 Belle rive** (rediff.).

M 6

20.00 Série : Chacun chez soi. 20.30 Téléfilm : L'homme par qui le scandale arrive. De Robert Lieberman. *Itinéraire d'un jeune garçon qui devient agent du FBI et rejoint l'équipe de campagne de Richard Nixon.* **22.05 Série : Cagney et Lacey. 22.55 Série : Destination danger. 23.45 Six minutes d'informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Magazine : Charmes** (rediff.). **2.30 Feuilleton : Pot Bouille** (3e épisode). **3.25 Feuilleton : Nans le berger** (10e épisode). **3.50 Pot Bouille** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.00 Mémoires du siècle. Lisa Fittko, résistante. **21.00 Dramatique : Hughie,** d'Eugène O'Neill. **22.15 Fred Deux et son double.** 12. Comme une blague à tabac. **22.40 Musique.** La Roque-d'Anthéron : 8e Festival international de piano. **0.05 Du jour au lendemain.** 2. Marguerite Duras (1). **0.50 Musique : Coda.** Chicago la cité des vents.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 8 juin 1988 lors du Festival de Vienne) : Suite pour treize instruments à vent en si bémol majeur, op. 4, de R. Strauss ; Sérénade pour treize instruments à vent en si bémol majeur K 370 a, de Mozart, par le Wiener Blaserensemble. **22.37 Le voyage en Italie.** 3. D'après Venise vue par un enfant et Mon premier voyage, de Jean Cocteau. Œuvres de Grabrieli, Maderna, Bach, Liszt, Respighi. **0.00 Un violon dans la nuit : Zino Francescatti.** Concerto pour violon et orchestre en mi mineur, op. 64, de Mendelssohn ; Sonate pour violon et piano n° 2 en ré mineur, op. 121, de Schumann.

Mercredi 17 août

TF 1

14.30 Série : Des agents très spéciaux. 15.15 Feuilleton : Le Gerfaut (2e épisode). **16.30 Club Dorothée vacances.** Sablotin ; La chasse au trésor ; Jem et les hologrammes ; Le jeu de l'ABC ; GI Joe ; Clip tang ; Dragon Ball. **18.10 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 19.50 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal. 20.25 Météo et Tapis vert. 20.30 Tirage du Loto. 20.35 Variétés : Lahaye d'honneur.** Emission présentée par Jean-Luc Lahaye. Spécial Pierre Bachelet. **22.35 Série : Texas Police. 23.25 Série : Les envahisseurs. 0.15 Journal et Bourse. 0.30 Magazine : Minuit sport. 1.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.55 Documentaire : Histoire du rire. 2.45 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **3.10 Magazine : Santé à la Une. 4.40 Musique. 5.05 Documentaire : Histoires naturelles. 5.30 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **5.55 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

14.05 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.45 Jeu : Bing parade. Emission présentée par Thierry Beccaro, à Nice. Avec Desireless, Jacques Lafont, Alis Zad. **15.40 Feuilleton : Les Eygletière.** (2e épisode). **16.30 Feuilleton : Le chirurgien de Saint-Chad. 17.30 Série : Quoi de neuf, docteur ? 17.55 Série : Franck chasseur de fauves.** Les évadés de Kampoon. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Jeu : L'arche d'or.** Présenté par Georges Beller. **20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Jeux sans frontières.** Emission présentée par Fabrice et Marie-Ange Nardi. Equipes en compétition : France (Les Saisies) ; Italie (Putignano) ; Espagne (Cartagena) ; Portugal (Mateus Vila Real) ; Belgique (Pepinster). **21.50 Série : La loi, c'est la loi.** Le faux frère. **22.40 Magazine : Dim, dam, dom.** De Daisy de Galard. *Où Pauline Carton est de méchante humeur ; où la mode se montre sous influence russe ; où Lanzmann réunit quatre religieuses et les met à la question. Le magazine branché de la fin des années 60.* **23.35 Informations : 24 heures sur la 2. 23.55 Sports : Athlétisme.** Grand meeting de Zurich. **0.35 Jazz.** Olivier Franc (Festival international d'Antibes-Juan-les-Pins, 1987).

FR 3

14.30 Jeu : On va gagner. Présenté par Vincent Perrot et Cerise Leclerc en direct du Futuroscope de Poitiers. **17.00 Série : Inspecteur Toutou.** (3e épisode). **17.05 Série : Boumbo.** Boumbo et le monstre. **17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Documentaire : Dans le sillage d'Ulysse.** 8. Sardaigne, le pays des Lestrygons. **17.50 Dessin animé : Conte de Grimm.** Le prince et les six compagnons. **18.00 Série : Colorado.** Le tablier jaune (1re partie). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Jouez la case. 20.02 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 Téléfilm : Graine de canaille.** De Larry Elikann, avec Michel Fox, Nancy McKean, Robert Klein, Caren Kaye. *Une comédie sur la façon dont les jeunes Américains passent leurs vacances d'été...* **22.05 Journal et météo.** ▶ **22.30 Auteurs studios : Haute sécurité.** Un « fantastique-urbain » de Jean-Pierre Bastid, avec Juliet Berto, Kader Boukhanef, Serge Marquand, Luc Moullet. **23.50 Musiques, musique.** Nocturnes : Etudes pour les sonorités opposées. Etudes pour les arpèges composés, de Debussy. Texte de Paul Valéry, lu par Ludmilla Mikaël.

CANAL PLUS

14.00 Série : La malédiction du loup-garou. 14.20 Série : Un flic dans la Mafia. 15.10 Téléfilm : L'île de la passion. De Marvin J. Chomsky. **16.50 Série : O'Hara. 17.40 Série : A chacun sa vérité. 18.05 Cabou cadin. 18.30 Cabou cadin. 18.50 Série : Trip trap. 19.00 Top 30. 19.25 Flash d'informations. 19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz.** Invités : Françoise Dorin, Jean-Pierre Aumont, Gérard Lenorman. **20.30 Flash d'informations. 20.31 Loto sportif. 21.00 Cinéma : Les flics ne dorment pas la nuit.** ■ Film américain de Richard Fleischer (1973). Avec Stacy Keach, George C. Scott, Jane Alexander. **22.40 Flash d'informations. 22.45 Cinéma : Max mon amour.** ■■ Film franco-japonais de Nagisa Oshima (1986). Avec Charlotte Rampling, Anthony Higgins, Bernard-Pierre Donnadieu, Victoria Abril. **0.15 Cinéma : AIDS, trop jeune pour mourir.** □ Film franco-allemand de Hans Noever (1985). Avec Friedrich Graner, Géraldine Danon. **1.40 Documentaire : Expédition au pôle Sud sur les traces du capitaine Scott. 2.35 Court métrage : Le dîner des bustes.** De M. Maatouk.

LA 5

14.20 Téléfilm : De parfaits gentilhommes (rediff.). **16.00 Série : Capitaine Furillo. 16.50 Dessin animé : La famille Koala** (rediff.). **17.12 Dessin animé : Embrasse-moi, Lucile** (rediff.). **17.36 Dessin animé : Le monde enchanté de Lalabel** (rediff.). **18.05 Série : Riptide. 18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait trois milliards. 19.58 Journal. 20.30 Téléfilm : Etalage public.** De James Frawley, avec Tim Matheson, Margaret Colin. **22.15 Série : Mike Hammer** (rediff.). **23.15 Téléfilm : Alerte sur le Wayne.** De Marvin Chomsky, avec Joseph Cotten, Leonard Nimoy. *La mission ultra-secrète d'un sous-marin américain.* **0.00 Journal de minuit. 0.05 Alerte sur le Wayne** (suite). **0.30 Capitaine Furillo. 1.20 Le journal de la nuit. 1.25 Corsaires et flibustiers** (rediff.). **1.50 Deux ans de vacances** (rediff.). **2.45 Vive la vie !** (rediff.). **3.15 Musique : Aria de rêve. 3.30 Belle rive** (rediff.). **4.25 Top nuggets** (rediff.).

M 6

14.20 Feuilleton : Pot Bouille (rediff.). **15.15 Magazine : Faites-moi 6. 16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaï police d'Etat. 18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : Les têtes brûlées. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi. 20.30 Téléfilm : Minitrip.** De Pierre Joassin, avec Ronny Coutteure, Agnès Soral. *Un week-end mouvementé en Angleterre.* **22.00 Série : Cagney et Lacey. 22.50 Série : Destination danger. 23.40 Six minutes d'informations. 23.50 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Sexy clip. 2.30 Feuilleton : Pot Bouille** (4e épisode). **3.25 Feuilleton : Nans le berger** (11e épisode). **3.50 Pot Bouille** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.00 Mémoires du siècle. Sœur Jeanne Ribouay, fille du Saint-Esprit. **21.00 Dramatique : Les amours, d'Ovide. 22.15 Fred Deux et son double.** 13. La sortie de la cave. **22.40 Musique.** La Roque-d'Anthéon : 8e Festival international de piano. **0.05 Du jour au lendemain.** Marguerite Duras (2). **0.50 Musique : Coda.** Chicago, la cité des vents.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 mai 1988 au Palais des Congrès de Lugano) : The school for scandal, ouverture op. 5, de Barber ; Un Américain à Paris, de Gershwin ; Symphonie n° 9 en mi mineur, op. 95, de Dvorak, par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel. **22.37 Correspondance.** Rires. Œuvres de Berlioz, Purcell, Levinas, Bartok, Moussorgski, R. Strauss, Berg. **0.00 Ferenc Fricsay : un chef d'orchestre engagé.** Symphonie n° 44 en mi mineur, de Haydn ; Concerto pour violon et orchestre en ré majeur, op. 35, de Tchaïkovski ; Suite scythe, de Prokofiev.

Audience TV du 15 août 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne   1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	20.0	Santa-Barbara 9.2	Dessins animés 4.6	Documentaire 1.5	Top 50 1.6	3 milliards 1.0	Têtes brûlées 2.1
19 h 45	23.6	Roue fortune 11.8	Arche d'or 2.1	Documentaire 2.1	Stalag 13 2.6	3 milliards 3.6	Têtes brûlées 1.5
20 h 16	31.8	Journal 13.8	Journal 9.2	La classe 2.6	Starquizz 1.0	Journal 2.6	Chacun chez soi 3.1
20 h 55	33.8	Alerte 13.8	Nord et Sud 7.7	Passeport 7.2	La bidasse 1.0	SOS Otages 4.1	La course 1.5
22 h 8	32.3	Super sexy 15.9	Pub 2.6	Passeport 8.2	La bidasse 1.5	SOS Otages 3.1	Cagney 2.1
22 h 44	23.6	Super sexy 11.8	Un juge, un flic 3.6	Océaniques 0.5	Tauromachie 2.1	Mike Hammer 4.1	Cagney et Lacey 1.5

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 16 août à 0 heure au dimanche 21 août à 24 heures.

La France reste protégée jusqu'à jeudi par un champ de pression élevé, en altitude comme en surface, par la suite un courant perturbée d'ouest-sud-ouest s'établit et devient fortement cyclonique samedi avec le passage d'une limite d'air froid bien marquée. Dimanche l'ensemble des régions sera touché par ce changement de masse d'air.

Mercredi : prédominance du beau temps.

Sur les Côtes du Nord, le Cotentin, ainsi qu'en Aquitaine, les nuages bas ou bancs de brume matinaux laisseront la place à de belles éclaircies l'après-midi.

Sur le reste de la Bretagne, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, le Centre, l'ensemble du Bassin parisien et le Nord, les quelques brumes matinales se dissiperont rapidement, et ce sera une belle journée, agrémentée de cumulus de beau temps.

Sur le Midi-Pyrénées, le Massif Central, la Bourgogne, la Lorraine et l'Alsace, le début de journée sera marquée par des bancs de nuages élevés, et çà et là quelques brumes. Mais au cours de la journée, le soleil arrivera à prendre le dessus.

Sur le Jura et l'extrême sud de l'Alsace, des résidus orageux persisteront encore le matin avant le retour du beau temps l'après-midi.

Sur les Alpes du Nord, des foyers orageux seront également possibles le matin. Après une accalmie, à la mi-journée, ils reprendront l'après-midi.

Sur les Alpes du Sud, la journée sera chaude et ensoleillée, mais là aussi, des orages éclateront en fin d'après-midi.

Jeudi : aggravation sur le Nord-Ouest

Les brumes et les brouillards seront encore nombreux, puis se dissiperont pour laisser la place à une matinée bien ensoleillée. Quelques nuages commenceront à envahir le ciel sur la Bretagne et le Cotentin.

Dans l'après-midi, ces nuages gagneront le Nord, la Picardie, la Normandie et les pays de la Loire, ils s'épaissiront et pourront donner quelques bruines. Le ciel se voilera progressivement à l'avant de cette zone, de l'Aquitaine à l'Alsace, sur le reste du pays, c'est-à-dire des Pyrénées à la Franche-Comté et aux Alpes, le temps deviendra chaud et lourd, et des orages se déclencheront.

Les températures minimales seront stationnaires. Les maximales s'étageront de 20 à 25° C sur la moitié nord, d'Ouest en Est. Sur la moitié sud, elles seront en hausse.

Vendredi 19 : le mauvais temps se généralise.

La masse nuageuse gagnera vers l'Est et sera accompagnée d'ondées qui prendront plus généralement un caractère orageux. Les nuages atteindront le soir, les Alpes et le Roussillon, tandis que la Provence et la cote d'Azur resteront épargnées. Sur la Bretagne et la Normandie s'établira progressivement un temps plus frais et variable, avec des éclaircies parfois belles, mais aussi de nombreuses averses.

Les températures minimales seront en hausse, les maximales en baisse sensible, surtout sur le Nord-Ouest.

Samedi 20 : fréquentes averses.

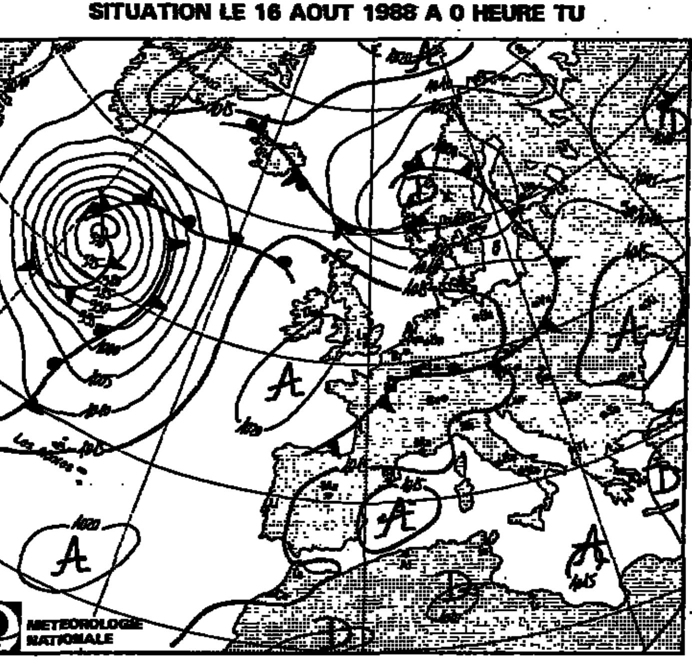
Un temps frais et variable s'établira progressivement sur le Nord-Ouest, puis s'étendra jusqu'aux Ardennes, à la Bourgogne et au Massif central. Les averses seront nombreuses, surtout sur la moitié nord de cette zone. Les vents d'Ouest se renforceront près des côtes de la Manche. Sur les autres régions, y compris le pourtour méditerranéen, on gardera un ciel très nuageux avec des ondées orageuses, parfois violentes sur le relief.

Les températures minimales seront en baisse sur le quart nord-ouest. La baisse des maximales se généralisera.

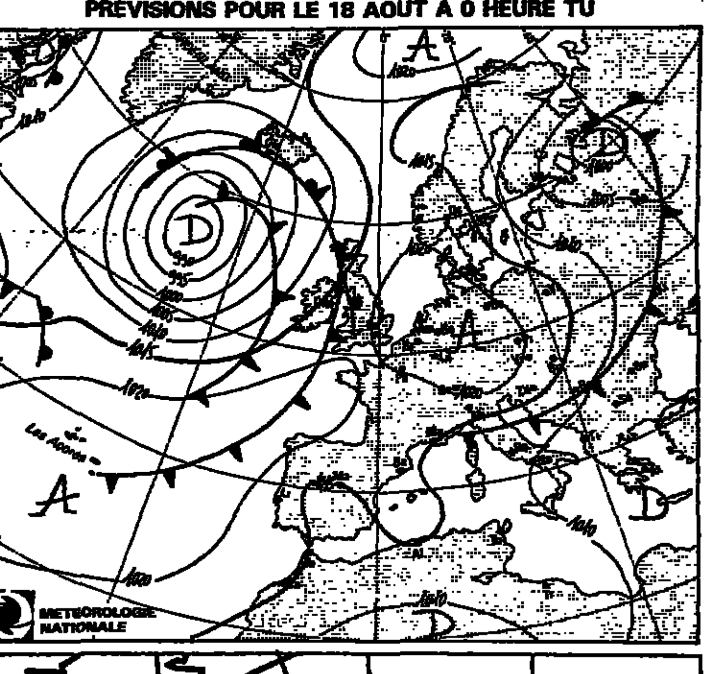
Dimanche 21 : toujours des averses.

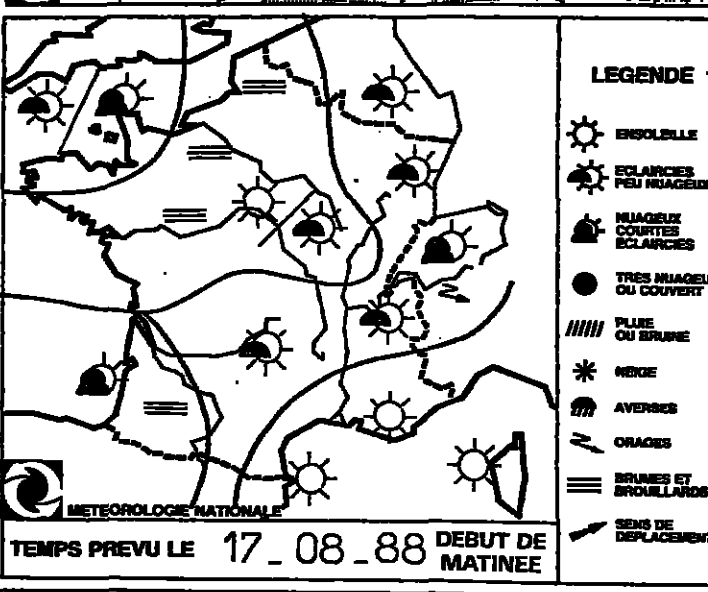
Un temps très nuageux accompagné d'ondées orageuses se maintiendra des Pyrénées au sud des Alpes, tandis que le temps frais et variable alternant passages nuageux, averses et éclaircies se généralisera sur les autres régions. Les températures seront sans grand changement.

SITUATION LE 16 AOUT 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 18 AOUT A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-08-1988 à 6 heures TU et le 16-08-1988 à 6 heures TU — le 16-08-1988

FRANCE

AJACCIO	32	18	D
BIARRITZ	26	20	C
BORDEAUX	29	19	O
BOURGES	28	19	N
BREST	20	12	N
CAEN	21	16	C
CHERBOURG	18	14	C
CLERMONT-FERR.	29	17	C
DIJON	31	18	O
GRENOBLE St-M-H	32	17	D
LILLE	23	11	D
LIMOGES	27	17	A
LYON	31	19	N
MARSEILLE-MAR.	34	20	D
NANCY	29	15	C
NANTES	26	17	N
NICE	31	23	D
PARIS-MONTS.	25	16	N
PAU	25	19	C
PERPIGNAN	32	23	D
RENNES	24	16	C
ST-ÉTIENNE	30	18	N
STRASBOURG	31	17	C
TOURS	26	15	N
TOULOUSE	30	20	P
POINTE-A-PITRE	31	24	A

ÉTRANGER

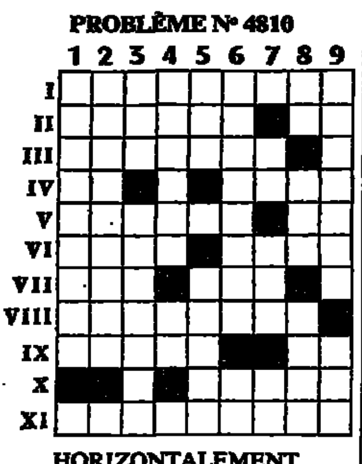
ALGER	32	20	D
AMSTERDAM	20	10	C
ATHÈNES	35	26	D
BANGKOK	33	27	C
BARCELONE	30	18	D
BELGRADE	37	20	D
BERLIN	29	12	D
BRUXELLES	22	9	D
LE CAIRE	36	26	D
COPENHAGUE	24	12	N
DAKAR	29	26	O
DELHI	33	27	D
DJERBA	40	26	D
GENÈVE	32	17	N
HONGKONG	29	27	O
ISTANBUL	32	22	N
JÉRUSALEM	28	19	C
LISBONNE	28	17	D
LONDRES	23	12	D
LOS ANGELES	23	16	D
LUXEMBOURG	24	14	N
MADRID	35	18	D
MARRAKECH	39	24	D
MEXICO	22	12	O
MILAN	33	20	D
MONTRÉAL	26	18	N
MOSCOU	16	14	P
NAIROBI	23	9	C
NEW-YORK	36	27	D
OSLO	20	14	N
PALMA-DE-MAL.	32	20	D
PÉKIN	23	19	P
RIO-DE-JANEIRO	24	15	D
ROME	31	20	D
SINGAPOUR	33	24	N
STOCKHOLM	20	14	C
SYDNEY	25	10	D
TOKYO	29	22	C
TUNIS	38	23	D
VARSOVIE	31	15	N
VENISE	33	21	D
VIENNE	32	20	N

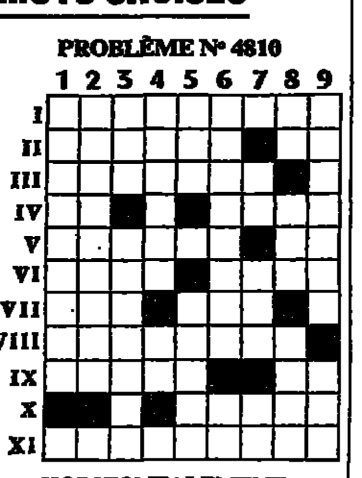
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4810





HORIZONTALEMENT

I. Une bonne conservation les empêche de fondre. – II. C'est en battant de l'aile qu'il réussit à sortir d'un mauvais pas. Aide à fuir les réalités. – III. Il y passe la même chose durant la vie entière. – IV. Démontre. Qui a peut-être baigné dans l'huile mais pour lequel cela a tourné sans aucun doute au vinaigre. – V. Ne facilite guère la tâche de celui qui désire saisir la balle au bond. Sa fièvre s'accompagne d'une grande soif. – VI. Traite une affaire de la main à la main. Entre dans le quartier. – VII. Avait un goût précis pour ce qui était vague. Grandit très peu d'une année à l'autre. – VIII. Avec elle, on ne risque pas d'aller vite en besogne. – IX. Inspira un fils de général. Motif de réclamation. – X. A, malgré tout, les pieds bien sur terre. – XI. Ne savent pas tenir leur langue.

VERTICALEMENT

1. Quand elle manque, les ordures et les saletés peuvent abonder. – 2. Evénement dû à un événement. – 3. Sa longueur varie en fonction du nombre de mètres. Ce ne sont pas ses ennemis qu'il se met à dos. – 4. Offre ses charmes à qui veut bien l'approcher. Pronom. – 5. Se manifeste en jaillissant. Il faut passer par lui pour faire une descente de lit. – 6. Va souvent de fil en aiguille. Article. – 7. Retourné par un détournement. N'est pas sans issue. Ne marcha pas toujours à quatre pattes. – 8. Précède plus d'un titre. Où un soi-disant aveugle ferma définitivement les yeux. Où il serait vraiment dommage de garder les yeux fermés. – 9. Ne restaient pas silencieux quand on leur donnait une secousse. Entre autres.

Solution du problème n° 4809

Horizontalement

I. Crémation. – II. Libérable. – III. Ede. Prier. – IV. Pensées. – V. Ion. Ré. – VI. Ossétie. – VII. Tuantes. – VIII. Anergie. – IX. Nos. Enns. – X. Et. Ides. – XI.Sabre. Ute.

Verticalement

I. Cleptomanes. – 2. Ride. Nota. – 3. Ebénistes. – 4. Me. Sœur. Or. – 5. Arpentage. – 6. Tare. Inini. – 7. Ibis. Etendu. – 8. Olé. Set. – 9. Nerveuse. Se.

GUY BROUTY.

Séropo

Autorisation écrite préalable

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Séropositifs en fiches

L'informatique peut-elle aider à lutter contre le SIDA sans violer le secret médical ?

L'AMPLEUR de l'épidémie de SIDA et sa progression prévisible rendent urgent de pouvoir disposer au plus vite d'un outil informatique permettant d'améliorer le suivi épidémiologique des patients. Celui-ci décrirait l'histoire de la maladie après la contamination par le virus et permettrait de mieux adapter le traitement à ses différents stades.

Au 31 mars 1988, 3 628 cas de SIDA avaient déjà été déclarés en France et, selon une estimation de l'OMS, 21 000 cas pourraient être diagnostiqués d'ici à la fin de l'année 1989. Les projets français d'informatisation des cas de séropositivité avancent. Le professeur Jean-Louis San Marco (laboratoire de santé publique-Marseille) a reçu le 5 juillet dernier un avis favorable de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour son programme, mis en œuvre par le CISI (Centre régional d'information et de soins sur l'immunodéficience humaine), dont il dépend.

Le projet, dans une première version intitulée *« Registre des séropositifs »*, se proposait d'*« établir un recensement de tous les sujets du département présentant une séropositivité au virus HIV »*. Ce terme malencontreux de *« recensement »* avait à l'époque attiré l'attention sur la difficulté de mener à bien des études épidémiologiques sur ce sujet.

Autorisation écrite préalable

L'avis favorable de la CNIL, tout en protégeant l'identité des malades, est formel : *« Les données directement ou indirectement nominatives, collectées aux fins de recherche, doivent être réservées à l'usage exclusif des médecins du CISI nommément désignés. »* L'accord définitif de la CNIL ne sera donné qu'après l'avis du SCSSI (Service central de la sécurité et des systèmes d'information), qui a été saisi du dossier en mai dernier. Ce service interministériel est chargé d'apprécier le niveau de protection pour l'individu des systèmes d'information, à partir de l'analyse de leurs codes.

D'autre part, les 23 CISI français regroupés en un Centre national ont un statut officiel depuis le 5 juillet dans le cadre de l'INSERM sous l'appellation du « Centre coopérateur de données sur l'épidémiologie de l'immunodéficience humaine ». Le professeur Alain-Jacques Valleron (Unité de recherches biomathématiques et biostatistiques-INSERM U263), qui en est le directeur, s'apprête à déposer dans les semaines qui viennent un projet de fichier national des séropositifs à la CNIL. Si le CISI de Marseille obtient l'accord de la CNIL, ce dossier devrait être assez vite étudié puisqu'il présente de nombreux points communs avec celui du professeur San Marco.

Le dossier marseillais est volontairement simple : il doit pouvoir être rempli en même temps que le dossier clinique par le médecin lors de la consultation. Le malade doit, par ailleurs, donner une autorisation écrite préalable après avoir été dûment informé des modalités et des buts de ce fichier informatique. Il garde toujours la possibilité de s'en retirer.

Ce dossier comporte les éléments de déclaration obligatoire du SIDA. Il mentionne la *« région d'origine »* de l'intéressé selon la classification établie par l'Organisation mondiale de la santé, sans préciser les origines raciales. *« Tout ce qui est dans le dossier doit être couvert par le secret médical*, explique le professeur San Marco. *C'est pourquoi, sur l'identité des malades — nom, prénom, date de naissance — nous avons appliqué quatorze opérations successives afin de transformer cette identité en code. Le but est d'empêcher de remonter du code à l'identité ; c'est ce que le SCSSI teste actuellement. »*

La partie médicale comprend les données sur le mode de transmission présumée du virus, sur la symptomatologie clinique ainsi que des paramètres biologiques et des données d'ordre thérapeutique. Toutes ces informations ont été étudiées en fonction des objectifs du programme : améliorer le suivi épidémiologique des patients pris en charge par le centre et renforcer l'organisation des essais thérapeutiques. *« Ce fichier ne constitue en aucun cas un suivi individuel des patients, mais une base d'information collective »*, précise le professeur San Marco.

D'autre part, le projet informatique national qui va être remis à la CNIL par le professeur Valleron poursuit les mêmes objectifs (*le Monde* du 12 février 1988). Il comportera donc un dossier médical voisin, qui pourra comporter des paramètres concernant des particularités ou des intérêts d'ordre régional. La CNIL aura à se prononcer sur ces aspects complémentaires et sur le transfert d'information de chaque CISI au centre national. Ce fichier national, du fait du nombre de patients qu'il contiendra, permettra alors de mener des enquêtes épidémiologiques par sous-groupe.

Décrire l'histoire de la maladie

« Nous pourrons disposer très rapidement d'une « coupe transversale » de la population séropositive et malade, explique le professeur Valleron. *On saura précisément comment se répartit cette population aux différents stades de l'infection. Ce fichier permettra d'en étudier les premiers stades, de voir par exemple les différences d'évolution de la maladie entre un drogué qui a arrêté de se droguer et un autre qui continue. Il donnera des indications sur le nombre de sujets éventuellement candidats à tel ou tel essai thérapeutique. Mais ce fichier n'est pas destiné à recenser tous les séropositifs ».*

Un autre fichier épidémiologique baptisé « *SEROCO* » portant sur l'évolution des séropositifs a aussi été mis en place au cours de l'hiver dernier par le professeur Daniel Schwartz (INSERM U292). Il a pour objectif de décrire l'histoire naturelle de la maladie à partir de séropositifs récents suivis pendant une période de trois ans. Le fichier présente surtout l'originalité d'être lié à une « sérothèque » et à une « cytothèque », ce qui permettra ainsi l'examen rétrospectif des sérums. Contrairement au système CISI, ce fichier comporte beaucoup moins de patients (environ 2000) mais beaucoup plus d'informations sur chaque individu.

Les systèmes d'études épidémiologiques pour le SIDA instaurés en France sont caractérisés par le souci de protection de la personne et par le respect du secret médical. Cette attitude est à rapprocher de la position prise par l'association des médecins américains. Lors de leur convention réunie à Chicago, le 30 juin dernier, leur nouveau président M. James Davis, avait estimé que pour la première fois, les médecins américains pouvaient être amenés à violer le secret médical concernant un patient contaminé par la virus du SIDA (*le Monde* daté 3-4 juillet). Le Centre pour le contrôle des maladies infectieuses (CDC) d'Atlanta a, d'autre part, publié le 4 août dernier la plus grande enquête réalisée sur une population donnée, l'armée. 1 752 191 hommes et femmes actifs ont été testés : 2 252 sont séropositifs, 40 % d'entre eux développent actuellement la maladie.

Une enquête de cette ampleur serait aujourd'hui difficile à réaliser, en raison du nombre de sujets qui devraient donner leur accord préalable, du fait aussi de l'absence d'outil capable de gérer une telle masse d'informations. Les projets en cours pourraient permettre de résoudre ces difficultés avec un grand bénéfice pour les personnes malades.

CAROLINE CHAINE.


OLIVIER THOMAS/COLLECTIF

LES NOUVELLES ARMES DE LA CARDIOLOGIE

LES progrès thérapeutiques concernant l'infarctus du myocarde et l'angine de poitrine ont été si nombreux ces dernières années qu'il est devenu illusoire de prétendre définir des stratégies thérapeutiques codifiées. Les médecins ont aujourd'hui à leur disposition une panoplie de traitements médicamenteux (bêta-bloquants, inhibiteurs calciques, antithrombotiques, fibrinolytiques), chirurgicaux (pontage coronarien) ou instrumentaux (angioplastie transluminale percutanée, désobstruction par laser) au sein de laquelle il leur faudra « piocher » pour déterminer la thérapeutique la plus adéquate. A eux de savoir bien analyser les différents paramètres (sévérité et étendue de l'atteinte coronaire, gravité de son retentissement sur la fonction cardiaque, état clinique du patient, importance de la gêne, de la douleur, etc.) pour mettre en œuvre la meilleure stratégie curative. Leur tâche n'est souvent pas aisée, d'autant plus que les études publiées récemment dans la presse scientifique internationale ne vont pas toutes — tant s'en faut — dans la même direction.

Concernant, par exemple, le traitement en urgence de l'infarctus du myocarde, est-il préférable d'utiliser le TPA ou la streptokinase ? Quand faut-il commencer le traitement ? Au lit même du patient, ou une fois ce dernier transféré à l'hôpital ? Faut-il y associer systématiquement de l'aspirine, comme le montre une récente étude publiée dans *The Lancet* (*le Monde* du 13 août) ?

Il en est de même pour certaines atteintes coronariennes : quand faut-il se contenter d'un traitement médicamenteux et dans quelles circonstances faut-il se résoudre à pratiquer un pontage coronarien ? Question annexe, ce pontage doit-il être aorto-coronarien (en sachant que l'intervention est peu risquée mais qu'il existe un risque de récidive des lésions d'athérosclérose) ou bien le pontage doit-il relier l'artère mammaire interne à l'artère coronaire rétrécie, en aval de la sténose (en sachant que l'intervention est dans ce cas plus difficile techniquement mais que les pourcentages de récidive sont plus faibles) ?

Ce n'est pas la dernière étude publiée dans le *New England Journal of Medicine* (daté 11 août) par le groupe d'étude européen de chirurgie coronaire dirigé par le docteur Edvardas Varnauskas (Göteborg), qui permettra d'en savoir beaucoup plus... Selon cette étude, réalisée auprès de 767 hommes de moins de soixante-cinq ans, tous considérés comme étant à haut risque coronarien, 92 % étaient toujours en vie cinq ans après l'intervention, contre 83 % de ceux à qui avait été simplement prescrit un traitement médicamenteux. Douze ans après l'intervention, ces chiffres sont respectivement de 71 % dans le premier groupe et de 67 % dans le deuxième. Concernant la durée de survie des malades, les différences auraient donc tendance, pour des raisons inconnues, à s'estomper avec le temps. En revanche — et ce fait est bien connu des médecins — pour les patients qui commencent à souffrir réellement de leur maladie, ceux en particulier qui ressentent des douleurs difficilement supportables, il ne fait guère de doute que le pontage apporte un soulagement appréciable. C'est donc autant sur l'aspect radiographique des lésions (à la coronographie) que sur l'importance des symptômes ressentis par le patient que se fera le choix du traitement.

Les cardiaques d'aujourd'hui ne ressemblent plus à ceux d'hier. On ne rencontre quasiment plus ces grands malades, très essoufflés, qui souffraient atrocement. Comme le dit un spécialiste français de cardiologie, *« la victoire sur les symptômes a déjà été remportée »*. Avec le développement extraordinaire de l'angioplastie transluminale percutanée, qui permet la désobstruction d'une artère bouchée au moyen d'une sonde à ballonnet, et sans doute demain du laser, quel est l'avenir de la chirurgie cardiaque de demain ?

Au-delà des conséquences médicales de ces nouvelles avancées thérapeutiques, il ne serait sans doute pas inutile de s'interroger dès aujourd'hui sur leurs conséquences économiques. Faute, dans nombre de cas, d'arguments médicaux décisifs, les critères économiques interviendront-ils un jour prochain dans la décision thérapeutique ?

Ces questions en suspens soulignent, une fois encore, la nécessité de créer en France une structure d'évaluation réellement efficace. Un peu ce qu'avait voulu faire l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, M. Edmond Hervé, il y a quelques années, en créant la Fondation pour l'évaluation des pratiques et techniques médicales. Une fondation qui n'a malheureusement jamais vu le jour.

FRANCK NOUCHI.

Deviner le vin

Une nouvelle méthode permet de prévoir l'importance des vendanges par le comptage des grains de pollen

AUTOUR de Montpellier, la vigne a fleuri du 6 au 12 juin derniers. Dès à présent, M. Pierre Cour, ingénieur au laboratoire de palynologie du CNRS (installé à l'université scientifique et technique du Languedoc), prévoit que, sauf accidents météorologiques exceptionnels, la récolte des vins de l'Hérault devrait être de l'ordre de 11,2 millions ou 11,3 millions d'hectolitres (1).

La base de la prévision de M. Cour ? Le comptage des grains de pollen de vigne pris dans des capteurs de 400 centimètres carrés spécialement conçus et fabriqués au laboratoir de palynologie (2) et les corrélations découvertes par M. Cour et Mme Madeleine Van Campo, directeur de ce laboratoire jusqu'à 1987, non seulement pour les vins de l'Hérault, mais aussi pour ceux de Bordeaux, de Champagnes, etc., et pour les oliviers, les châtaigniers et autres arbres fruitiers, ainsi que pour les céréales.

Bien entendu, la floraison de tous ces végétaux ne se produit pas à date fixe. Elle varie selon la latitude et selon le temps de l'hiver et du printemps. Mais en installant les capteurs pendant un mois et demi d'affilée et en changeant les filtres deux fois par semaine, on peut préciser facilement la période de floraison régionale maximale : celle-ci coïncide forcément avec les sept jours où les pollens (3) sont les plus abondants.

Piéger les pollens

Le nombre moyen de pollens, qui varie avec chaque espèce végétale, est bien évidemment fonction du nombre de fleurs, qui, à son tour, détermine le nombre de fruits.

Mme Van Campo et M. Cour ont trouvé pourquoi le nombre de fleurs varie chaque année : plus sont élevées les températures moyennes cumulées pendant ces sept jours de floraison maximale, plus l'intensité de la floraison sera importante, mieux se fera donc la fécondation indispensable et en relation directe avec la formation des fruits. Et inversement. Mais il faut tenir comte des accidents météorologiques. Ainsi, la production des vignes de l'Hérault, très prometteuse en 1983, a-t-elle été très affectée par l'importante « coulure » provoquée par des températures maximales quotidiennes supérieures à 29 °C les 10, 11 et 12 juin, c'est-à-dire pendant la pleine floraison de la vigne cette année-là, ensuite par la pourriture des grappes occasionnée par les très fortes pluies du mois d'août 1983.

Autre « incident » : la très faible « récolte » de pollens faite à Epernay (1,5 pollen par mètre cube d'air) en 1983 alors que, cette même année, on a récolté, dans le périmètre des appellations contrôlées vin de champagne, 14 100 kilos de raisins par hectare. Enquête faite, on s'est aperçu que le capteur de pollens avait été monté à l'envers, que les pluies abondantes avaient lessivé les filtres et que la plupart des pollens piégés sur ces filtres s'étaient donc échappés.

YVONNE REBEYROL.

(*Lire la suite page 14.*)

(1) Cette estimation ne tient pas compte des opérations de concentration de moût pratiquées depuis le début de la décennie. Une partie des moûts, en effet, est soumise à un procédé d'évaporation qui y diminue la teneur en eau, et donc le nombre final d'hectolitres de vin qui seront un peu plus forts en degrés d'alcool. La récolte potentielle de 1988 devrait être plus faible que celle déclarée en 1987. Le nombre d'hectolitres effectivement produits dépend, depuis quelques années, de la quantité de moûts mise à évaporer pendant la vendange. Ces pratiques n'ayant pas cours dans les régions productrices de grands vins, les prévisions de production de champagne, de bordeaux, etc., sont donc plus fiables.

(2) Les capteurs, ou filtres, sont faits de cinq épaisseurs de gaze hydrophile enduite de silicone, montées dans un cadre carré en plastique. On les place verticalement ou horizontalement selon le type de mesure que l'on veut faire. Ils sont orientés par une girouette de façon à être, de toute façon, face au vent. Un anémomètre additionne le volume d'air qui passe à travers les filtres pendant la période des mesures. Ces capteurs ont été réalisés grâce à l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche), qui les a protégés par un brevet.

(3) Les pollens sont des éléments unicellulaires microscopiques qui produisent les gamètes (les cellules reproductrices) mâles des plantes à fleurs.

Deviner le vin

(Suite de la page 13.)

Si les producteurs de vins de l'Hérault laissent publier le nombre de pollens attrapés dans les capteurs entre le 6 et le 12 juin derniers et les chiffres prévisibles (11,2 à 11,3 millions d'hectolitres très probablement) de la récolte de 1988, ceux de vins de Bordeaux et de Champagne n'ont pas voulu nous communiquer leur nombre de pollens de vigne piégés dans les capteurs en juin dernier.

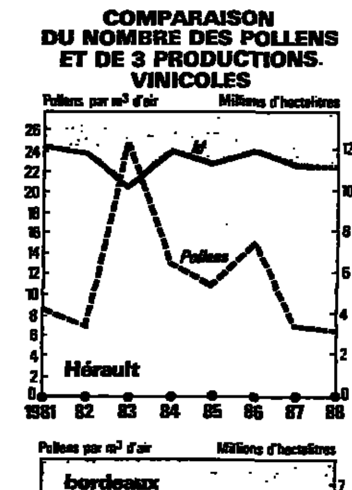
M. Dominique Moncomble, du Centre interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC), nous a expliqué ce refus. Le vignoble des vins de Champagne est planté sur un territoire très vallonné et il est composé de trois cépages différents (Chardonnay, Pinot noir, Meunier). Or, pendant plusieurs années, les pollens n'étaient piégés que par un seul capteur installé à Epernay. Le CIVC attend donc – avec impatience – les résultats obtenus par plusieurs autres capteurs implantés depuis 1986 en divers endroits du vignoble champenois, capables de piéger les pollens petite région vinicole par petite région vinicole et de distinguer la floraison propre à chacun des trois cépages.

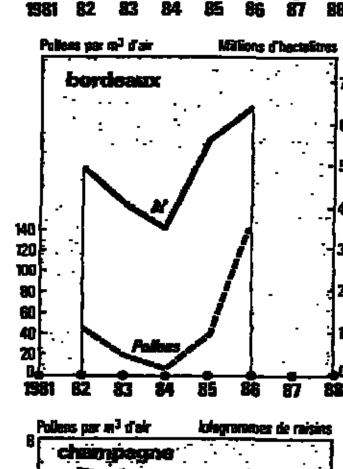
Le CIVC – qui a publié les résultats actuels de cette nouvelle méthode fondée sur les comptages de pollens dans la revue professionnelle *le Vigneron champenois* (juin 1988) – espère également beaucoup des recherches conçues au laboratoire de palynologie du CNRS de Montpellier.

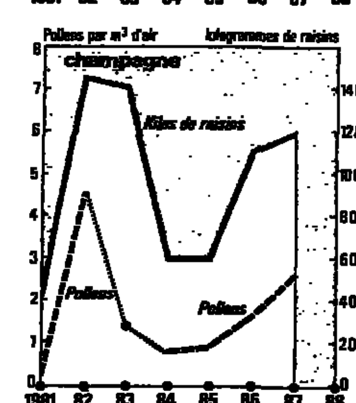
Dès l'année dernière, M. B. Besselat, du CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts), du groupement de Bordeaux, soulignait l'intérêt de la méthode de M. Cour et de Mme Van Campo. Avec celle-ci, la marge d'erreur des prévisions faites trois mois avant la récolte pour le Bordelais était au maximum de 5 %. Ces « *résultats peuvent donc être un outil précieux pour la profession en tant qu'élément important de décision dans la gestion du marché des vins* ».

YVONNE REBEYROL.

COMPARAISON DU NOMBRE DES POLLENS ET DE 3 PRODUCTIONS VINICOLES







CORRESPONDANCE

Controverses sur l'autisme

L'ARTICLE *sur l'autisme*, **dans « le Monde Sciences et Médecine » du 22 juin, nous a valu un abondant courrier dont nous publions, ici, quelques extraits.**

Une intense polémique oppose aujourd'hui en France les tenants des thérapeutiques de type analytique à de nombreux parents d'enfants autistes. Souvent réunis en association, ces parents réclament que l'autisme soit considéré comme un handicap et que les enfants atteints puissent bénéficier de techniques et de programmes éducatifs adaptés du type de ceux développés outre-Atlantique depuis plusieurs années.

Pour leur part, plusieurs professionnels (psychanalystes et psychologues) nous reprochent un « *a priori* antipsychanalytique ». Ils font pour cela un amalgame entre les citations tirées de l'ouvrage du professeur Eric Schopler et les commentaires de l'article.

L'exposé des dernières données scientifiques concernant l'autisme et publiées dans la presse médicale d'audience internationale suscite chez nombre de professionnels des réactions empreintes de passion, tout se passant comme si la réunion constructive et multidisciplinaire des différentes écoles de psychiatrie envisagée il y a quelques jours à Genève (*le Monde* du 27 juillet) demeurait un vœu pieux, la prise en charge de la maladie mentale n'incitant nullement, tout compte fait, à l'œcuménisme.

J.-Y. N.

La patience des soignants

S'il existe encore des institutions inhumaines, on en trouverait certes dans certains services de psychiatrie publique démunis des moyens en personnels et des locaux corrects indispensables aux soins ; on les trouverait aussi dans certaines institutions privées qui, sous le masque de la seule générosité, ont laissé se perpétuer des pratiques sanctionnées pénalement pour mauvais traitement. (...)

Votre article méconnaît, en privilégiant de façon exclusive la perspective pédagogique, la dimension éthique des soins, si fondamentale à la relation avec ces personnes, au respect de leur dignité de sujet.

Nous regrettons que vous annuliez le dévouement, la patience de milliers de soignants des services publics de psychiatrie qui inventent, développent, adaptent chaque jour des stratégies de soins permettant à ces jeunes adultes autistes, polyhandicapés, d'accéder à une plus grande autonomie, à une vie plus diversifiée, ouverte à des joies et des conflits, à de la complexité. (...)

Pourrait-on enfin abandonner un discours démagogique et trop souvent désuet contre le service public de psychiatrie et reconnaître sans œillères ses mutations, ses contradictions parfois brutales, mais aussi son extraordinaire richesse comme creuset d'expériences humaines ? Comme champ d'invention ?

C'est peut-être aussi à partir de cette reconnaissance médiatique, sociale, que les efforts financiers nécessaires en faveur des institutions deviendront plus évidents aux yeux des pouvoirs publics, et que l'on pourra donner plus d'espoir à ces centaines de milliers de patients soignés par le service public de psychiatrie chaque année. Vous pourrez peut-être titrer enfin : « Psychiatrie, le silence bouge. »

L'équipe de psychiatrie (infirmières et médecins) du centre hospitalier général de Château-Renault.

Dans l'intérêt des enfants

Toute approche de l'autisme, qu'elle soit organiciste ou psychanalytique, nécessite une pédagogie spécialisée. L'existence d'une atteinte du cervelet ou d'une anomalie chromosomique pourrait mettre en échec toute démarche pédagogique. La méthode de Schopler, dont vous vantez les mérites, se heurterait à la même impossibilité que les autres.

En tout cas, ces résultats, s'ils se confirment, ne discréditent en rien les recherches psychanalytiques. Celles-ci ne se résument nullement en « *une culpabilisation des parents* », comme vous l'indiquez à plusieurs reprises. Les travaux contemporains des écoles anglaises (Meltzer, Tustin) et françaises (Aulagnier, Lebovici, Haag) mettent au contraire l'accent sur les modalités spécifiques du développement de l'enfant lui-même.

Il est inexact d'affirmer que du fait de « *l'emprise des théories psychanalytiques* », ces enfants n'ont le choix qu'entre « *quelques coûteux internats* » et des « *institutions asilaires, énormes et impersonnelles* ». Les psychanalystes sont au contraire à l'origine du développement de nombreuses institutions légères, hôpitaux de jour et externats psychothérapiques, dans lesquelles les enfants psychotiques bénéficient non seulement de psychothérapies toutes les fois que c'est possible, *mais aussi* de multiples formes de pédagogie spécialisée.

Il va de soi que, si les recherches que vous rapportez débouchaient sur des conséquences pharmacologiques, elles seraient utilisées dans ces institutions. L'approche organiciste et l'approche psychanalytique posent des questions différentes au sujet des mêmes enfants. Il est dans l'intérêt des enfants qu'aucune voie de recherche ne soit disqualifiée par des préjugés.

GILBERT DIATKINE,
médecin au centre psychothérapique Le Coteau, membre de la Société psychanalytique de Paris.

Une théorie étouffante

Autisme - le silence bouge : rarement le titre d'un article aura exprimé, en si peu de mots, la situation absurde de l'autisme en France. Un silence imposé par une théorie dominante étouffant les expériences venues d'ailleurs, éludant leurs résultats par le facile et réconfortant exercice de l'interprétation.

Le poids du silence, c'est celui de l'information tronquée. Quels sont les traités de psychiatrie de l'enfant en langue française qui donnent une place significative aux théories organiques de l'autisme ? Quelle faculté de psychologie, quelle école d'éducateurs tient compte dans ses programmes de ce qui est la doctrine dominante dans le monde d'aujourd'hui ? Et qu'importent le syndrome de Rett, le chromosome X fragile, les recherches de Courchesne ou les résultats de Schopler pour ceux qui refusent les statistiques et ignorent le contrôle scientifique des résultats ?

Il est bien connu, n'est-ce pas, que les parents qui réclament de l'éducation pour leurs enfants autistes ne cherchent qu'à se rassurer eux-mêmes. Et le fait que cette éducation donne d'excellents résultats n'intéresse que peu de « spécialistes ». Dix ans de travail laborieux, cela ne donne pas de belles histoires de cas à *publier*.

Il faut reconnaître que les envolées de Bruno Bettelheim sont plus faciles à lire que *la Biologie des syndromes d'autisme*, de Coleman et Guilberg (éd. Maloine), et que le mythe de la guérison miracle au détour d'une verbalisation est plus attirant que le long travail proposé par Eric Schopler ou Théo Peeters : évaluations régulières des capacités de l'enfant, élaboration de programmes individualisés, collaboration avec les parents et, surtout, éducation structurée.

Une mère d'enfant autiste, institutrice, qui dispose d'un logement de fonction au-dessus de l'école, m'a récemment raconté qu'une psychologue avait attribué l'autisme de son enfant au fait qu'il n'avait pas supporté de la voir partir, le matin, avec d'autres enfants. En France, à la fin du vingtième siècle.

Merci pour votre article qui aide à faire « bouger le silence ».

MAX ARTUSO,
responsable de la section « Autisme » de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes.

Boucs émissaires

Nous vous assurons ici de notre soutien total, ainsi que de celui de très nombreux parents, dont nous recevons fréquemment les lettres ou les coups de téléphone, qui ne vous écriraient peut-être pas : les difficultés quotidiennes rencontrées dans la vie ne facilitent pas l'utilisation de la plume.

Il ne s'agit pas de faire ici le procès d'une discipline, à savoir la psychanalyse. Ce serait en effet se montrer aussi intolérants et totalitaires, en sens inverse, que de nombreux professionnels adeptes de la « psychiatrie psychanalytique », se servant de la psychanalyse comme d'une idéologie, qui nous ont maintenus dans l'ignorance et la culpabilisation. Comme si la souffrance d'avoir un enfant handicapé mental n'était pas suffisante et qu'il faille à tout prix chercher des boucs émissaires (à savoir les parents) à leur incompétence en la matière.

Il s'agit simplement de rappeler les faits :

– La pratique de la psychiatrie psychanalytique ne repose sur aucune base scientifique ;

– La France est un des seuls pays au monde maintenant à pratiquer majoritairement (dans des structures de type « hôpital de jour ») une approche psychogène de l'autisme infantile ;

– De nombreuses études ont démontré, et certaines depuis trente ans, le mal-fondé de cette hypothèse ;

– Il n'y a jamais de vraie guérison.

En attendant mieux, les pratiques qui améliorent le plus l'état de l'enfant autiste, et le préparent le mieux à l'autonomie sociale, sont du type éducatif (Schopler aux Etats-Unis, Peeters en Flandre, etc.). Des statistiques irréfutables, portant sur des périodes de plus de vingt ans, existent à ce sujet. Il n'existe, en revanche, aucun résultat statistique probant et rigoureux, du même type, sur la validité de l'approche prétendument psychanalytique de l'autisme pratiquée en France dans 95 % des hôpitaux de jour.

Pourquoi « prétendument psychanalytique » ? Parce que la plupart des psychanalystes ont, dans de nombreux pays, abandonné l'hypothèse psychogène de l'autisme. D'ailleurs, un examen attentif des écrits des psychiatres français, champions péremptoires de l'hypothèse, montre qu'ils sont devenus étrangement flous et circonspects sur la question, prêts à tous les accommodements, n'hésitant pas à se contredire pour éviter de perdre la face.

Il est tout à fait anormal de voir qu'en France 95 % des institutions chargées des enfants autistes fonctionnent suivant une idéologie « psy » périmée et que des sommes énormes y sont gaspillées, alors qu'il existe ailleurs des prises en charge éducatives qui pourraient être adaptées de façon moins chère et surtout plus efficace.

PIERRE et JOCELYNE FOUQUET,
membres de l'ASITP Midi-Pyrénées, Auch.

TÉLÉ-PÉAGE SUR L'AUTOROUTE

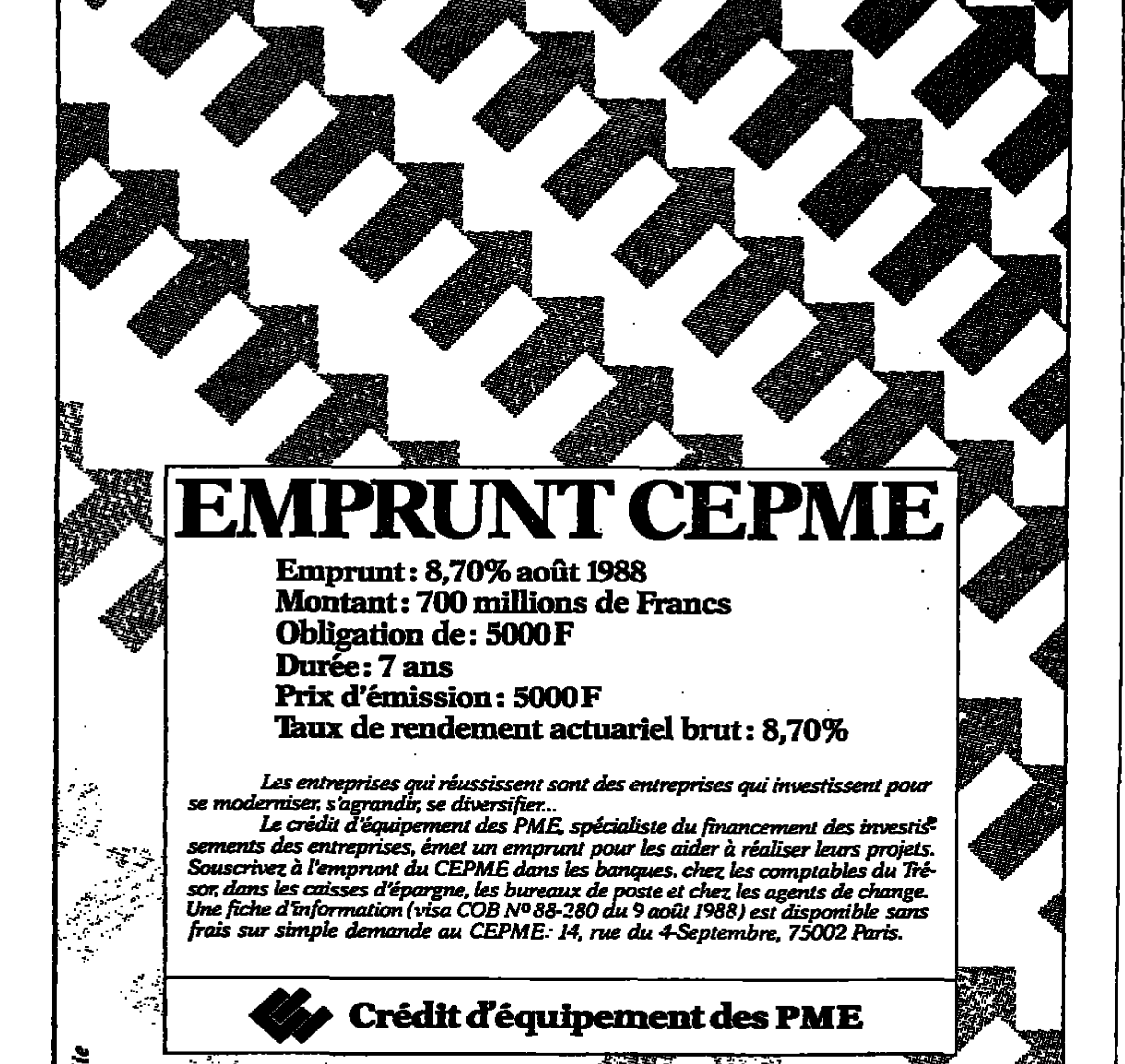
LA Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) a expérimenté, du 27 mai au 1er juillet, à la barrière de péage de Saint-Maurice-de-Beynost (Ain), sur l'autoroute A-42, une voie automatique autorisant à certains de ses abonnés un passage sans arrêt de leur automobile. Les véhicules étaient identifiés par lecture vidéo de leur plaque d'immatriculation avant, alors qu'ils circulaient à une vitesse de 20 kilomètres/heure.

Dans ce système, l'image est analysée par un système informatique, pour la fourniture duquel deux fabricants ont été mis en concurrence : la société Electronique lyonnaise, du groupe Hennequin, et la société parisienne Elsydel. L'expérimentation a été menée sur un *échantillon de deux cents* abonnés, à la demande de la direction des routes et de l'Union des sociétés d'autoroutes à péage, dans le but de diminuer les « bouchons ».

Le bilan de cette expérience est jugé satisfaisant : le prototype est parvenu à un taux de fonctionnement de plus de 90 %. Pour son extension, la SAPRR souhaite parvenir à un coût unitaire équivalent à celui de l'équipement classique des voies de péage (300 000 francs). La société d'économie mixte avait pris l'avis de la Commission nationale informatique et libertés, et se montre prudente devant l'exploitation possible des bandes vidéo, pour ne pas porter atteinte à la vie privée des usagers de l'autoroute. Elle se propose de garder la preuve du passage des abonnés pendant plusieurs mois, afin d'éviter les contestations de factures.

Le système ne peut s'appliquer aux deux-roues, mais pourrait servir jusqu'à une vitesse de circulation de 80 kilomètres par heure, pour les automobiles. Il est concurrent de dispositifs à l'étude depuis 1986, utilisant l'émission d'hyperfréquences par des moyens électroniques embarqués à bord des véhicules abonnés. Captées par un récepteur installé dans la barrière de péage, ces émissions déclenchent l'ouverture de la voie lorsque l'abonné est à jour de ses paiements. Si elle est équipée d'un récepteur, l'automobile peut capter en retour des informations sur les conditions météorologiques ou les travaux en cours sur le réseau.

ROBERT BELLERET.



FAITES SAUTER LA BANQUE

TOUS LES JEUX DU MONDE

Yams - La banque - Le billard américain
La tour de Hanoï - La bataille navale

JEUX
36.15 LEMONDE

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Pagimatique à SEMA•METRA

Depuis 18 ans, le système informatique SOLSTICE 2000 assure la parution de nombreux journaux et magazines français et étrangers.

Pour satisfaire les nouveaux besoins de la Presse et de l'Edition, nous intégrons toutes les techniques : architecture de système et de réseau, éditeurs spécialisés, mise en page graphique, composition...

Ingénieur Informaticien, vous avez une expérience du suivi quotidien d'installation de logiciels : venez valoriser vos compétences de concepteur et de développeur dans le monde Digital (VMS, langage C).

Responsable d'opérations en clientèle, vous coordonnerez les interventions des équipes de développement, de personnalisation du logiciel et de formation des utilisateurs.

En rejoignant SEMA•METRA, vous donnerez à votre carrière la dimension de l'un des premiers groupes européens du conseil et de l'ingénierie informatique.

SEMA • METRA

Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous Réf : 08/DAG à Patricia PANCHERI, Service Recrutement, SEMA•METRA – 56, rue Roger-Salengro – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

diese



Rédacteurs études de crédit

Nous sommes un établissement spécialisé du groupe des BANQUES POPULAIRES dans les domaines de l'affacturage et du financement des équipements. Pour étoffer notre service ETUDES DE CREDIT, nous recherchons des REDACTEURS.

Vous serez chargé d'étudier les demandes de financement d'équipement d'entreprises de tous secteurs et d'établir les contrats concernant les dossiers acceptés.

Vous êtes diplômé de l'Enseignement Supérieur (Maîtrise de gestion ou Ecole de Commerce), et vous avez acquis (ou pas) une première expérience dans une fonction similaire.

Votre rigueur et votre sens du risque vous permettront de rejoindre une équipe jeune et formatrice.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, au Service du Personnel - B.P.F.D. - 31, quai de Grenelle - 75738 PARIS Cedex 15.



BANQUE POPULAIRE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT

Situé dans le peloton de tête des groupes mondiaux de l'Industrie Chimique, CIBA-GEIGY représente en France 5,5 milliards de CA, un effectif de plus de 4 000 personnes et 10 unités de production.

INGENIEUR DE PROJETS

ARTS ET MÉTIERS, INSA OU ÉQUIVALENT

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur et âgé de 30 ans environ, vous avez complété votre formation par quelques années d'expérience dans l'Industrie Chimique et approfondi vos connaissances en régulation et automatisation.

Au sein d'une usine en pleine expansion nous vous confierons des missions diversifiées dont le niveau d'autonomie et de responsabilité sera fonction de votre expérience.

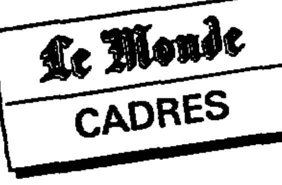
Après une étude approfondie de nos moyens de production, vous concevrez et réaliserez de nouvelles installations tout en proposant des modifications visant à améliorer les structures existantes.

La maîtrise de l'Allemand et votre sens relationnel vous permettront de collaborer efficacement avec une équipe de spécialistes.

Pour nous rejoindre, adressez votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) à :
Etablissement CIBA-GEIGY SA
37, av. de Bâle - 68330 HUNINGUE

CIBA-GEIGY

CONTESSE



L'Industrie à SEMA•METRA



Grâce aux compétences de ses équipes spécialisées dans l'ingénierie de systèmes informatiques pour l'Industrie, SEMA•METRA *mène à bien des projets dont le* niveau technologique la place aux tout premiers plans européens.

Pour aller vers de nouveaux succès, notre Division Industrie recherche des **Ingénieurs Commerciaux** de haut niveau. De formation supérieure (Arts et Métiers, ESC...), nous vous offrons l'opportunité de valoriser votre expérience commerciale réussie dans l'Industrie au travers d'un poste allant de l'élaboration de la stratégie *jusqu'à la signature du* contrat.

Vos connaissances dans le domaine des études, de l'assistance technique, des systèmes industriels ainsi que de l'ingénierie et des ensembles informatisés vous permettront de mener à bien cette mission.

SEMA • METRA

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + prétentions) *sous référence* 08/IC à *Sylvianne* NICOLAS, SEMA•METRA 56, rue Roger-Salengro - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

diese

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES SUP-AERO

ENST, ESE, ENSIMAG, INSA, ENSI, DEA, MIAGE, MAITRISE...

Pour assurer des développements en :
- LOGICIELS DE BASE ;
- LOGICIELS SYSTEMES ;
- LOGICIELS D'APPLICAT. TEMPS RÉEL ;
- TELECOM, RÉSEAUX ;
- CA, CFAO, IA, ;
- INGÉ. RÉSEAUX IBM ;
- GESTION.

C.V. + prétentions à :
SDI Tour Gallieni 1
78/80, avenue Gallieni
93174 BAGNOLET CEDEX.

URGENT
CABINET GRAMET NAHUM
recherche

COLLABORATEURS CONF.

Ecrire avec c. v. détaillé et prét. à : GRAMET NAHUM, 23, rue d'Anjou, Paris 8e.

Spécialistes des équipements d'imagerie médicale, nous sommes devenus un des leaders incontestés sur ce marché mondial.
Notre objectif : réaliser des produits de haute technologie toujours plus performants. C'est cet esprit de conquête qui nous a permis d'être présents aux Etats Unis, au Canada et en R.F.A. : nous réalisons 70 % de notre chiffre d'affaires à l'exportation.

INGENIEUR LOGICIEL

De formation universitaire (D.E.A.) ou Grande École, débutant, vous manifestez un goût certain pour les développements avancés.

Sens des responsabilités, autonomie et qualité relationnelle sont vos principaux atouts.

Intégré à notre équipe de recherche et développement, vous contribuerez à l'élaboration de notre gamme de produits.

Vous avez une bonne maîtrise du langage C, MS-DOS, compatible-PC, 80286 et cartes graphiques. Vous pratiquez l'anglais.

Venez partager notre passion pour la recherche et la qualité.

Lieu de travail : Yvelines.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 74.955 à Projets 12, rue des Pyramides 75001 Paris qui fera suivre.

Société de transport sud de la France recherche pour la réoganisation de son service, méthodes de maintenance en vue de la mise en œuvre d'une G.M.A.O. (gestion de la maintenance assistée par ordinateur).

UN TECHNICIEN METHODES

De niveau BTS ou DUT en électro-mécanique, connaissances informatiques souhaitées, le candidat aura une expérience de la maintenance industrielle, acquise, si possible, dans une société de transport. Capacités relationnelles indispensables. Disponibilité septembre/octobre 1988.

Envoyer candidature sous réf. 196 005, à : Agence Havas, 34 063 MONTPELLIER CEDEX.

Importante société pétrochimique

recherche pour ROUEN

UN ADJOINT AU CHEF COMPTABLE

(25 ans environ)

pour son service comptable informatisé.
- DECS, anglais lu et parlé.
- Bonnes perspectives d'évolution.

Envoyer lettre manuscrite, photo et prétentions s/nº 8 712, **LE MONDE PUBLICITÉ**, 5, rue Monttessuy, 75007 PARIS.

THE MITSUI BANK LTD

RECHERCHE
pour la création de sa succursale située à Paris-8e

CHEF COMPTABLE

environ 30-35 ans

- **Vous possédez une solide expérience comptabilité bancaire.**

EMPLOYÉS BACK OFFICE

environ 25-30 ans

- **Vous avez un bon niveau d'anglais et une expérience en crédits, documentaires, portefeuille, trésorerie, change, compensation.**

Merci d'adresser votre dossier
avec c.v., photo à M. KOMURA
MITSUI BANK, 7, rue de Tilsitt, 75017 PARIS.

SECRÉTAIRE BILINGUE
Anglais, sténo-dactylo, excellente orthogr., disponible et professionnelle. Si vous êtes tout cela, venez rejoindre une équipe dans *société audiovisuelle. SUD* PARIS, poste évolutif.
T. : ALPA Albert PASCUAL 46-77-80-85.

LA VILLE DE NOISY-LE-GRAND RECHERCHE D'URGENCE
- **1 PUÉRICULTRICE DIRECTRICE** pour sa crèche familiale. (80 berceaux)
- **1 PUÉRICULTRICE DIRECTRICE** pour une crèche collect. (60 berceaux)

Poste à pourvoir au 1er-09-1988
Env. c.v. à Mme LE MAIRE *BP 49, 93160 Noisy-le-Gd.*

NOUS DONNONS BEAUCOUP, MAIS NOUS DEMANDONS BEAUCOUP

Cabinet consultant en Immobilier Commercial.

RECHERCHE

NÉGOCIATEURS

CONFIRMÉS (A.C.)

SUR LYON ET PARIS

« C.C.I.C. : nous servons nos commerciaux »
Adr. c.v. à CCIC, 89, r. de La Villette, 69003 LYON.

Organisme de Formation recherche

FORMATEUR

relations humaines
Vacataire
(puis possibilité d'intégration si désiré

Diplômé de l'enseignement supérieur en psycho ou psycho-sociale, expérience des stages : Efficacité personnelle, gestion du temps et animation d'une équipe de travail.

Env. c.v. et let. s/nº 8715
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS 7e

L'IMMOBILIER

appartements ventes

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY RÉSIDENTIEL. Calme, 2e ét. BEL. APPT 116 m², dble liv., 4 chbres, cuis. équip. Asc. dans appt. Box fermé. 3 300 000 F. DE HAVILLAND 46-02-60-60.

SAINT-CLOUD CENTRE *dans rue calme, r.d.ch.,* appt 50 m², 3 p., parf. état pour activités lib., 590 000 F. DE HAVILLAND 46-02-60-60.

95- Val-d'Oise

CERGY CENTRE-VILLE
A 5' GARE, RER
Part. vend ds résidence calme, standing, F 3, 74 m², cuis. équipée, cave, parking en sous-sol, chauffage indiv. 740 000 F – 30-38-07-13.

Province

Doubs : frontière suisse (12 km de Pontarlier), au pied des pistes (1 150 m d'alt.), appt dans chalet (stand.), F2, 1 pièce principale + kitchen. équipée. 1 chbre + placard, w.-c. et s. de bains, balcon 39 m², *cave-local à skis, sortie sur les pistes, très bon ensoleil.* Tél. : (16) 81-69-45-57 ou (16-1) 64-02-00-88.

maisons de campagne

VILLERS-SUR-MER
300 m centre-ville, 500 m plage, maison indiv. meublée avec terrasse ensol., 2 p. + mezzanine aménagée, cuis., bains, w.-c., gren., garage, 250 000 F, 45-56-12-86 bur. 48-59-55-93 le soir.

propriétés

Goubelin, CdN, 10 mn St-Quay-Port. Maison meunier en L, rest. sur *900 m². bord* riv., pierres, poutres appar., granit sous ard., 120 m² habit., 5 p., bains, rang., chauff. élect., dble isol., gar., terr., dépend. 100 m², jard., arb., chasse, pêche, tennis, voile, golf, équit., habit. de suite. Belle prest. (16) 96-70-23-50 sur place soir – 420 000 F justifié.

échanges

Collab. journal échangerait appartement parisien contre appartement lyonnais pour un an. (1) 40-59-45-88 ou (16) 78-42-30-60.

bureaux

Locations

DOMICILIATION
DEPUIS 80 F/MOIS
PARIS 1er, 8e, 9e, 12e, 15e.
INTER DOM 43-40-31-45.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitutions de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATION 8e
bureaux, télex, télécopie
AGECO 42-94-95-28.

Economie

SOMMAIRE

■ Les indices économiques des pays occidentaux se suivent et dénotent une forte croissance. Ainsi pour la production industrielle aux Etats-Unis et pour les ventes du commerce en Grande-Bretagne. De quoi alimenter les craintes d'une « surchauffe » *(lire ci-contre)*. ■ Le ministère de l'industrie s'alarme des pertes d'emplois dans le textile-habillement : – 5,7 % encore en 1987. Mais des mesures sont difficiles à prendre *(lire ci-dessous)*. ■ Le quarante et unième congrès de la CFDT, qui se tiendra du 22 au 26 novembre, se prépare activement. Les textes d'orientation sont prudents, mais s'inscrivent dans le droit fil de la réflexion engagée par la confédération sur l'adaptation du syndicalisme *(lire ci-dessous)*. ■ M. Mitterrand a demandé « une grande sévérité » après les accidents dans les transports publics. Mais la sécurité n'est pas qu'affaire de sanction : il faut d'abord réviser les « logiques » et les procédures *(lire page 17)*.

Préparant des mesures pour l'automne

Le ministère de l'industrie s'inquiète de l'hémorragie d'emplois dans le secteur de l'habillement

Le ministère de l'industrie s'alarme de l'agonie de l'industrie textile et cherche des solutions pour conserver à la France cette activité industrielle traditionnelle. Même si les pertes continues d'emplois sont peu voyantes et le problème social parfois moins aigu qu'ailleurs, parce que le tissu industriel est essentiellement constitué de PME, cette activité est encore une des plus importantes avec 420 000 salariés.

De 1986 à 1987, le textile-habillement a perdu 5,7 % de ses salariés, et cette évolution confirme les pertes d'emplois des années passées : de 15 000 à 18 000 postes sont supprimés chaque année depuis une décennie. Dans l'habillement, rien ne va plus : la balance commerciale accusait un déficit de 6,8 milliards de francs en 1985, de 10,8 milliards de francs en 1986, de 14,5 milliards de francs en 1987. La part de marché de la production française est passée de 50 % à 36 % entre 1985 et 1987 dans le prêt-à-porter est passé de 50 % à 36 %, et de 40 % à 19 % pour la maille. Côté textile, qui a fait l'objet d'une restructuration drastique, le recul semble se stabiliser. Les grandes entreprises se sont redressées jusqu'à intéresser à nouveau des investisseurs ; la bataille autour de Prouvost il y a un an, l'intérêt que suscite l'action de DMC, la vente du secteur textile de l'ex-groupe Boussac, en sont les preuves.

En revanche, la modernisation du prêt-à-porter ne fait que commencer. En effet, d'une part, les PME, qui constituent son tissu industriel, n'ont pas la carrure nécessaire pour résister à la mise en place de l'Europe de 1993, d'autre part, ce secteur restant une industrie de main-d'œuvre, la concurrence des pays à bas salaires se fait durement sentir. D'autant que les importations en provenance d'Asie du Sud-Est ont été dopées au cours des deux années passées par la baisse du dollar.

Certains des voisins européens de l'Hexagone se sont rapidement organisés. La Grande-Bretagne tire aujourd'hui les bénéfices de la restructuration de ce secteur ; quant à la RFA, elle sous-traite largement sa production dans la zone dollar. Les péréquations de prix ainsi obtenues lui ont permis de devenir un concurrent redoutable. En outre, les importations outre-Rhin étant le fait des industriels, leur croissance est maîtrisée, alors que, en France, ce sont des centrales d'achats qui passent les commandes.

Délocalisation, la seule solution

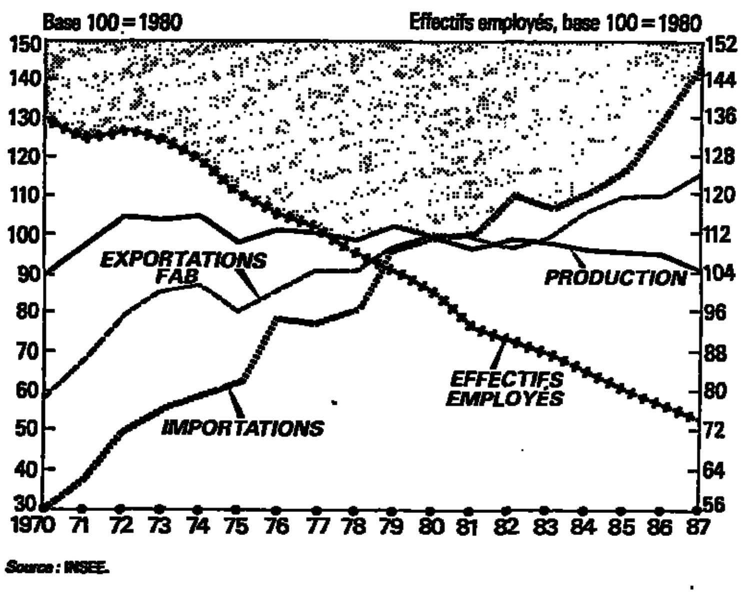
Le ministère de l'industrie devrait faire un certain nombre de propositions pour essayer d'endiguer l'hémorragie actuelle. Il semble d'ores et déjà acquis que la France demandera une renégociation d'un nouvel accord multifibre (AMF) qui réglemente les importations textiles de la CEE. Le dernier accord signé en 1986 devrait être reconduit en 1991 si les Européens le souhaitent. Les pouvoirs publics français craignent que l'Allemagne et le Royaume-Uni, dont l'industrie est modernisée, ne se contentent de négocier dans le cadre du GATT et qu'ils ne « sacrifient » le textile pour négocier plus aisément dans d'autres secteurs industriels. Les professionnels français affirment déjà que le dernier accord, plus souple que le précédent, et le *« manque de fermeté des pouvoirs publics »* ont abouti à une augmentation particulièrement importante des importations en 1986 et en 1987, *« d'autant*, souligne M. Jean-François Limantour, président de la Fédération française du prêt-à-porter, *que le gouvernement a laissé les pays exportateurs dépasser leurs quotas »*.

Second objectif des pouvoirs publics : l'habillement. Sans doute, on reconnaît, rue de Grenelle, que la délocalisation dans les pays à bas salaire est indispensable tant que ce secteur restera une industrie de main-d'œuvre. Mais elle doit être maîtrisée. Sous-traiter dans les pays à bas salaires est considéré par le ministère de l'industrie comme la seule solution qui s'offre à bon nombre de firmes qui, sans cela, perdent des marchés et déposent leur bilan. Les industriels français qui refusaient cette éventualité y ont désormais recours. Même le « crocodile » (Lacoste) est revenu sur ses professions de foi hexagonale après les mauvais résultats obtenus en 1987, qui ont vu son chiffre d'affaires diminuer. *« Nous avons toujours eu comme principe essentiel le maintien de nos marges,* affirme M. Dominique Jacomet de la société Devanlay (marques Lacoste, Jil, Orly). *Mais nos prix de revient en France ne nous permettent plus de les garantir. Alors que nous sous-traitions à l'étranger 5 % seulement de notre production, nous en délocaliserons 20 % voire 30 % au cours des années à venir. »*

Mais, aux yeux des pouvoirs publics, la sous-traitance n'est qu'une étape. Des robots seront mis au point dans un délai de dix ans qui feront du textile-habillement un secteur entièrement automatisé. Il sera alors moins cher pour les firmes françaises de rapatrier ces productions et de recréer un tissu industriel, affirme-t-on rue de Grenelle.

Sans doute, dans un premier temps, la délocalisation et la modernisation aboutiront à des pertes d'emplois, mais les syndicalistes eux-mêmes font preuve de réalisme à cet égard : *« Nous ne refusons pas la modernisation, même si elle doit se traduire par des pertes d'emplois,* remarque M. Daniel Torquéo, président de la fédération CFDT du textile-habillement. *Il est loin le temps où les ouvriers cassaient les métiers Jacquard. Nous reconnaissons que le maintien de l'outil industriel français passe par sa modernisation, mais il ne faut pas qu'elle se fasse dans l'anarchie. »*

Les importations ont presque doublé en dix ans



Source : INSEE.

L'expérience allemande

D'ici là, il faut essayer de tenir. Mais ce n'est pas facile, car toute mesure sectorielle, comme le plan textile qui avait été mis en place en 1981, est aujourd'hui récusée par la CEE. Seuls des dispositifs d'ordre général qui s'appliquent à toute l'industrie peuvent aujourd'hui être mis en place, mais encore faut-il recevoir l'aval du ministère de l'économie. Reste alors à s'inspirer de l'expérience de l'Allemagne, où les collectivités garantissent des prêts aux industriels, ou bien encore à miser sur une politique de recherche et de formation tournée vers les PME. Entre un plan textile interdit, et le laisser faire actuel, il doit bien exister une troisième voie. Le ministre de l'industrie s'est donné jusqu'à l'automne pour la découvrir.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

ETRANGER

Le boom de l'activité mondiale

ETATS-UNIS : la production industrielle a crû de 0,8 % en juillet

Avant que ne soit connu, mardi 16 août à 14 h 30 (heure de Paris), le déficit commercial américain de juin, les marchés financiers ont pris connaissance d'un nouvel indice confirmant le dynamisme ou, selon certains, l'état de « surchauffe » de l'économie américaine. En juillet, la production industrielle a fait un bond de 0,8 %, d'après les chiffres publiés lundi par la Réserve fédérale. En un an, elle a augmenté de 5,4 %. Cette croissance de la production manufacturière est la plus forte enregistrée aux Etats-Unis depuis octobre 1987. Ce mois-là, la progression avait été de 1,1 %. En juin dernier, la progression avait été de 0,4 %. Supérieure aux prévisions des analystes, la croissance de juillet marque le dixième mois consécutif de hausse. Le rythme d'embauche des industries américaines – qui avait atteint son plus haut niveau de l'année en juillet – laissait prévoir cette performance.

L'accélération du mois dernier s'est faite en dépit d'une baisse de la production dans l'automobile (7,1 millions d'unités en juillet contre 7,5 millions en juin). Elle a été tirée par la persistance de la forte demande pour les biens d'équipement de bureau (les ordinateurs notamment) et les biens de consommation.

Certains commentateurs voient dans ces chiffres la confirmation d'une croissance soutenue de l'investissement et de la consommation, celle-ci s'orientant de plus en plus vers des produits *« made in USA »*, aux dépens des produits étrangers. Dans ces conditions, la « surchauffe » actuelle de l'économie américaine ne devrait pas remettre en cause le lent rééquilibrage des échanges commerciaux des Etats-Unis. Les investissements d'aujourd'hui favoriseront les exportations de demain, la préférence aux produits américains permettant par ailleurs de réduire les importations.

GRANDE-BRETAGNE : les ventes de détail ont augmenté de 6,5 % en un an

L'activité économique reste toujours très soutenue en Grande-Bretagne. En juillet, les ventes de détail ont augmenté de 2 % par rapport à juin, selon les chiffres provisoires corrigés des variations saisonnières publiés lundi 15 août par le ministère du commerce et de l'industrie. Ces ventes avaient stagné en juin. En définitive, sur les douze derniers mois, la progression des ventes de détail ressort, en juillet, à 6,5 %.

Plus forte qu'elle n'avait été prévue par les analystes, cette progression est rendue publique alors que le patronat britannique – la Confederation of British Industry (CBI) – vient de prévoir une poursuite de la vigueur du commerce de détail en août. D'après les résultats de son enquête mensuelle publiée lundi les détaillants sont plus optimistes sur le volume des ventes en août qu'ils ne l'ont jamais été depuis décembre 1986.

Le tassement de la production industrielle relevé en juin ne dément pas la persistance d'une activité forte outre-Manche. En effet, si la production manufacturière britannique a baissé de 0,85 % en juin par rapport à mai, elle restait néanmoins supérieure de 4,7 % à son niveau atteint un an auparavant, en juin 1987, d'après les données provisoires corrigées des variations saisonnières publiées lundi 15 août par l'Office central des statistiques à Londres.

● **JAPON : production industrielle en forte hausse.** – La production industrielle japonaise a augmenté de 3,3 % en juin (chiffre corrigé des variations saisonnières) par rapport à mai. En juin, la production manufacturière du Japon est supérieure de 9,6 % à celle réalisée un an auparavant, d'après les chiffres révisés rendus publics, mardi 16 août, par le MITI (ministère du commerce international et de l'industrie).

SOCIAL

La préparation du 41e congrès de la CFDT

L'autogestion, l'entreprise, l'adhérent revus et corrigés

Si le 41e congrès confédéral de la CFDT, qui se tiendra à Strasbourg du 22 au 26 novembre, sera dominé par la succession de M. Edmond Maire, il y sera également question de l'adaptation du syndicalisme. Trois textes seront débattus, lors de « *séances spécialisées* », par les délégués et devraient donner lieu à un document de synthèse soumis à un vote à main levée. Prudents dans l'ensemble – toute « *audace* » est très calculée, – ces textes ont le mérite d'aller plus loin dans la réflexion engagée depuis dix ans par la CFDT sur l'adaptation du syndicalisme. Les conceptions de l'autogestion de l'entreprise et même de l'adhérent syndical sont revues et corrigées.

« Evoluer pour mieux rester soi-même », telle est la philosophie du premier texte intitulé *« un syndicalisme qui a un projet pour l'avenir »*, élaboré sous la responsabilité de M. Jean-François Troglic, secrétaire national. *« Un syndicat,* affirme-t-il, *doit à la fois être pragmatique et marquer son ambition, sans renier son histoire ou abandonner ses valeurs. (...) Là est son identité »*. Analysant les changements qui se sont produits dans la société, il souligne : *« La diversification du salariat, l'évolution des critères qui fondent les identités des hommes et des femmes au travail, doivent nous inciter à une remise en question de nos plates-formes revendicatives traditionnelles. »*

La CFDT proclame que ses valeurs *« restent les mêmes et sont toujours d'actualité »*, qu'il s'agisse de l'émancipation, de la solidarité, des libertés, de l'autonomie ou du refus des inégalités *« dans le respect des différences »*. Mais *« nos perspectives de transformation ne peuvent être réduites à un contre modèle. De même, faut-il se garder d'une surévaluation des possibilités de transformation par un changement politique »*. Il faut donc éviter de résumer le projet de la CFDT *« à une référence au socialisme »*, même si on y trouve des valeurs partagées avec le socialisme. *« Cela ne nous conduit pas à expliquer l'ensemble des injustices, des situations d'aliénation et d'exploitation par la seule référence au capitalisme. Il existe aussi des contradictions entre les salariés »*.

Elargie la participation

Selon le texte de M. Troglic, *« il n'y a pas besoin d'avoir un système d'explication global de la société pour faire l'analyse la plus rigoureuse possible des réalités sociales, ni d'un modèle alternatif complet pour s'engager dans leur transformation »*. Après avoir insisté sur *« l'absolue nécessité »* d'avoir dans l'entreprise *« un syndicalisme autonome de la logique entrepreneuriale »*, le document aborde l'autogestion qui, visiblement, n'a plus tout à fait le même sens pour la CFDT qu'en 1970. Sa signification aujourd'hui est *« d'élargir la participation des citoyens dans la société, des salariés dans l'entreprise »*.

Ainsi l'autogestion n'est ni une désignation des dirigeants d'entreprise par l'élection, ni une prise de décision *« qui fasse toujours appel à l'assemblée générale »*, ni une organisation de l'entreprise et de la société *« sous forme d'une pyramide de conseils »*, ni *« un modèle* a priori *d'organisation sociale »*. Selon ce texte, l'autogestion c'est la perspective dans laquelle *« chaque individu, chaque groupe doit pouvoir maîtriser ses conditions d'existence et les transformations »*. C'est aussi au sein de la CFDT la forme d'organisation interne... et la démarche : *« Chaque décision doit-être prise au niveau des individus et des groupes concernés directement »*.

Elaboré sous la responsabilité de M. Jean Kaspar, successeur désigné de M. Maire, le second texte est intitulé *« un syndicalisme acteur pour changer le travail et l'entreprise »*. D'emblée, l'enjeu est clairement précisé : *« La CFDT veut élargir les espaces de l'action du syndicalisme, du social à l'économique, et ainsi faire reconnaître la nécessité, l'importance de la fonction syndicale dans l'entreprise et son intervention sur les terrains économiques et stratégiques. L'entreprise, c'est autant notre affaire que celle des employeurs »*. Si dans l'entreprise, les relations sont *« de nature conflictuelle »*, car deux logiques coexistent, celle du chef d'entreprise et celle du syndicat et des salariés, ces logiques *« peuvent trouver des issues positives par la négociation »*.

« Participation et conflit, affirme le document, *sont en fait les deux caractéristiques d'une politique revendicative dynamique »*. Dans l'entreprise, le syndicat, qui *« n'a pas à exercer le pouvoir de décision »*, doit faire reconnaître sa légitimité et la faire conforter par le poids des adhérents. *« Nous refusons de marchander notre légitimité,* poursuit le texte. *Nous gardons la liberté de contester la manière dont s'exerce celle du chef d'entreprise. »* Il s'agit de *« faire de l'entreprise un lieu de plus grande démocratie, de plus grande liberté, de plus grande autonomie et, par conséquent, de modifier les rapports de pouvoir »*.

Une approche plus positive

Mais le texte de M. Kaspar invite surtout les militants à une vision moins manichéenne de l'entreprise : *« Si notre syndicalisme veut apparaître comme un acteur utile et crédible, il doit avoir une approche plus positive de l'entreprise. Nous ne pouvons plus occulter le fait que l'entreprise est aussi un lieu de convergences d'intérêts où les hommes et les femmes investissent leur compétence, leur créativité, leur savoir-faire. Nous devons donc nous battre pour que le syndicalisme puisse intervenir sur tous les aspects qui engagent l'avenir et l'évolution de l'entreprise. »* Face aux nouvelles formes de gestion du patronat (management participatif, projet d'entreprise, etc.), il s'agit de *« prendre en compte ces évolutions »* et de *« formuler des exigences quant à la place de l'organisation syndicale et des institutions représentatives »*.

Cette nouvelle approche doit aussi conduire la CFDT à aborder autrement ses objectifs quant à la nécessité de changer le travail : *« Les salariés attendent des améliorations individuelles dans leur situation de travail. Nous devons y faire droit dans notre action. Pour autant, les changements ont aussi une dimension collective, car le travail se caractérise souvent par une interdépendance entre postes, fonctions et services. »*

« Il faut que le nombre d'adhérents progresse », proclame en préambule le troisième texte, *« un syndicalisme d'adhérents qui associe les salariés »*, présenté sous la responsabilité de M. Jean-Paul Jacquier, secrétaire national. *« Une adhésion de masse,* souligne-t-il, *s'impose, tant pour développer notre fonction revendicative que pour favoriser la démocratisation de la société et de l'entreprise. »* Conclusion sous forme de recommandation : *« Il nous faut désormais intégrer le facteur adhérent dans notre pratique, nos structures, notre action et donc aussi notre projet. »*

Pour étendre l'implantation de la CFDT, le texte suggère d'*« élargir les centres d'intérêt, les préoccupations et la représentation du syndicalisme pour que tous les salariés (PME, hors-statut, etc.) bénéficient de son intervention »*. Plus difficile à faire qu'à énoncer... d'autant que le document reconnaît qu'*« il y a bien aujourd'hui, crise de communication, crise d'échange salariés-syndicalistes »*. Comment y remédier ? Le texte de M. Jacquier invite à une autocritique des pratiques syndicales actuelles : *« Faire que les militants CFDT d'entreprise ne se considèrent pas légitimes seulement parce qu'ils sont élus ou désignés légalement, mais aussi parce qu'ils obtiennent une reconnaissance par les salariés de ce qu'ils disent, de ce qu'ils font »*.

La consultation des salariés

Parmi les nombreuses propositions, la consultation des adhérents et des salariés est mise en avant : les adhérents doivent être associés, en tenant compte des aspirations des salariés à l'élaboration des revendications. Quant à la consultation, elle doit *« se développer avant et pendant les conflits collectifs et à l'occasion des négociations décentralisées »*. Les sections syndicales sont invitées à *« consacrer autant d'heures de délégation syndicale pour la relation aux salariés et la communication aux adhérents que pour les autres tâches »*. Il s'agit aussi de *« négocier l'adaptation des instances de représentation dans les PME »*.

Les militants sont aussi encouragés à modifier leur approche de l'adhérent qui *« n'est pas automatiquement un futur militant »*. Il est proposé de définir un *« statut des adhérents »* leur conférant des droits d'information, de consultation, d'avis, de formation, etc., au sein de la section syndicale. Quant au *« principe d'un « chèque de participation syndicale » permettant à tous les salariés de s'associer à l'action syndicale et à ses résultats »*, il doit être mis en débat dans la société. Enfin, la question de savoir si les salariés devront s'adresser aux délégués, et non plus au directeur du personnel, pour bénéficier de garanties nouvelles, est laissée ouverte. Les congressistes n'auront pas le temps de s'ennuyer s'ils veulent faire progresser l'adaptation de leur syndicalisme.

MICHEL NOBLECOURT.

TRANSPORTS

Les

La n

Grève des contrôleurs a

FINANCES

Malgré une baisse de

Les banques al

« saines » selon

Économie

TRANSPORTS

Les accidents de la gare de Lyon et de la gare de l'Est

La morale ou la logique

Par deux fois, le président de la République a demandé que l'on fasse preuve d'une *« grande sévérité »* pour faire respecter les exigences de sécurité dans les transports en commun. Cette attitude moraliste ne semble pas suffisante pour redonner à la SNCF le système moderne de sécurité dont elle a besoin.

Il s'agit concrètement de bâtir des « logiques » de comportement et de mettre au point des procédures de rattrapage. Or l'analyse des gestes qui ont abouti aux catastrophes de la gare de Lyon (cinquante-six morts) et de la gare de l'Est (un mort) donne lieu à des interprétations divergentes entre la direction de la SNCF et les organisations syndicales. Cette opposition n'est pas seulement provoquée par l'attitude syndicale qui défend le conducteur impliqué. Elle souligne les contradictions existant entre la logique des concepteurs (la direction) et celle des gestionnaires (les conducteurs) d'un système de transport.

C'est l'absence de frein qui a provoqué, le 26 juin, la catastrophe du Paris-Melun en gare de Lyon. Or le conducteur a purgé les cylindres de ses freins pour les débloquer en gare de Vert-de-Maisons sans s'apercevoir que la conduite générale distribuant l'air comprimé dans les huit voitures du convoi était fermée entre la motrice et les sept autres voitures. Seule la motrice conservait donc ses freins en ordre de marche. Le conducteur n'a pas effectué les vérifications qui lui auraient permis de détecter cette anomalie grave et de constater que son système de freinage ne suffisait plus.

« Nous pensons que notre camarade a été victime d'une contradiction réglementaire, explique M. Michel Desmars, secrétaire de la Fédération CFDT des cheminots, lui-même conducteur T 5, échelon le plus élevé. *« Qu'est-ce qu'il a fait ? Quand il a vu que les freins étaient bloqués, il a consulté notre « bible », le PGM (prescriptions générales concernant les mécaniciens). Cela l'a renvoyé à un autre guide, celui du dépannage, qui lui-même le renvoyait à son annexe. Il a suivi scrupuleusement les instructions. Rien ne lui disait qu'il devait effectuer des vérifications supplémentaires, sauf dans un autre chapitre, le chapitre VI des prescriptions générales, qui ne s'appliquait pas. »* « Il faut dire, poursuit le syndicaliste, *que ces deux réglements sont contradictoires. C'est si vrai que la direction a envoyé, après l'accident, un télex demandant que le mécanicien procède à la vérification complète du fonctionnement du frein, lorsqu'il y a eu purge. A la CFDT, nous pensons que les simplifications des procédures de vérifications du freinage ont été mises en place pour permettre au mécanicien de gagner du temps puisqu'il est aujourd'hui seul à assurer les manœuvres. »*

« Sorti des schémas »

A cette argumentation, la direction réplique, bien qu'elle soit gênée par le cours de la procédure judiciaire et qu'elle ne veuille pas entrer dans les détails des gestes du mécanicien. Elle répond que celui-ci n'a pas correctement appliqué les instructions. *« Sa démarche a été bonne jusqu'au chapitre « non desserrage de plusieurs véhicules ». Là, il a omis deux ensembles de prescriptions qui portent sur la mise du frein de secours sur le desserrage et sur les manipulations de robinet. D'autre part, il n'a pas purgé les cylindres pendant trois ou quatre secondes, mais pendant au moins dix secondes. S'il avait respecté la liste des opérations, son train serait, tout de même, resté bloqué, et il serait passé au chapitre VI des « prescriptions générales », où tout était prévu. Notre télex demandant la vérification complète et systématique des freins après leur déblocage avait pour but d'assurer la sécurité dans tous les cas de figure dans l'attente des résultats de l'enquête ».*

On ajoute à la SNCF : *« Le conducteur n'est pas entré dans la logique du dépannage. Il est même sorti des schémas et des redondances prévus. Il nous faut maintenant comprendre pourquoi ».*

Il est encore difficile de connaître tous les éléments ayant abouti à l'autre accident, celui de la gare de l'Est. On sait toutefois que le conducteur a dû faire face à une défaillance technique. Lorsqu'il entre en gare à 70 km-h et qu'il cherche à décélérer, il s'aperçoit que le convoi ne ralentit pas comme prévu. En réalité, son ordre a bien été transmis aux mâchoires des freins qui ont fonctionné, mais lorsqu'il a mis sur zéro la manette commandant le moteur, celui-ci a continué à tracter le convoi sur le cran 12 (sur un total de 19). Connue des techniciens, cette défaillance du système de transmission est provoquée par une condensation dans les câbles électriques qui empêche l'ordre du conducteur de parvenir à la motrice située en queue du convoi. Un accident identique s'était déjà produit dans un dépôt de Vierzon. Il suffit de secouer manuellement les câbles pour rétablir la transmission.

Le conducteur du train de la gare de l'Est agit alors plus vigoureusement sur le frein et parvient à ramener à l'entrée du quai sa vitesse à 27 km/h. Il croit qu'il est en phase de décélération. Or un système de protection du moteur empêche le disjonctage automatique en cas de contradiction entre un freinage et une traction maintenue. Ces deux forces antagonistes s'équilibrent et le convoi poursuit sa route à la vitesse stabilisée de 27 km/h. Le conducteur prend conscience, au milieu du quai, qu'il roule trop vite. Le précédent de la gare de Lyon lui fait croire qu'il est confronté à une défaillance des freins, et ce n'est que trop tard — quelques secondes avant le choc — qu'il abaisse ses pantographes coupant ainsi l'alimentation électrique, prévient ses passagers de « se mettre en boule » et serre le frein à main. Trop tard. La locomotive située en queue, qui représente les deux tiers du poids du train, écrase celui-ci sur les butoirs.

Mauvais diagnostic

Au stade actuel des investigations, la chaîne des causes de l'accident peut être établie : une défaillance technique a été mal diagnostiquée par le conducteur, et les conséquences du choc ont été aggravées (pliure de la voiture de tête provoquant la mort d'une personne) par la composition — pourtant réglementaire — du train avec la motrice située à l'arrière.

Les remèdes à apporter devront donc concerner le système de transmission, le système de sécurité qui devra faire disjoncter le moteur en cas de contradiction avec le frein, la formation des conducteurs pour leur apprendre à analyser instinctivement une situation d'urgence et la composition des trains de façon à respecter les lois de la cinétique.

On voit qu'après les accidents de cet été, les mesures à prendre dépassent — même si elles ne les excluent pas — les punitions souhaitées par les pouvoirs publics. La sécurité n'est pas, au premier chef, une question de morale, mais de logique.

ALAIN FAUJAS.

Grève des contrôleurs aériens espagnols fin août

Les contrôleurs aériens de Barcelone, Madrid et Valence ont lancé lundi un mot d'ordre de grève pour les 27 et 30 août et pour le 3 septembre. Les aiguilleurs du ciel de Barcelone ont pris *cette décision* à la suite du refus de l'administration d'augmenter les salaires et d'assurer les reclassements professionnels. Les contrôleurs de Barcelone gèrent un tiers de tout le trafic aérien du pays, dont tous les vols à destination des stations balnéaires méditerranéennes.

Les aiguilleurs du ciel de Madrid et de Valence ont décidé de se joindre à l'action de leurs confrères de Barcelone. Ceux de Palma de Majorque et des îles Canaries pourraient également se mettre en grève. Depuis le début du mois d'août, la situation aérienne chaotique en Europe provoque une accumulation de retards à l'aéroport de Palma de Majorque, qui affectent principalement les vols charters en provenance de la Grande-Bretagne.

● **Un Airbus d'Air France avec 200 passagers frôle un avion-cargo.** — Un Airbus d'Air France transportant environ 200 passagers et un avion-cargo Boeing 747 sont passés très près l'un de l'autre, lundi 15 août, au-dessus du Kent (sud de l'Angleterre), a indiqué l'autorité de l'aviation civile britannique (CAA), qui a ouvert une enquête.

L'Airbus, qui assurait une liaison entre Paris-Roissy et Londres-Heathrow, et l'avion-cargo, qui se rendait d'Heathrow à Bruxelles, sont passés à environ un mille nautique (1 852 mètres) l'un de l'autre horizontalement et 120 mètres verticalement.

FINANCES

Malgré une baisse de leurs profits en 1987

Les banques allemandes restent « saines » selon la Bundesbank

Les banques ouest-allemandes ont enregistré en 1987 une baisse de 9 % de leurs bénéfices avant impôts, indique la Bundesbank dans son dernier rapport mensuel, publié lundi *15 août, qui souligne que* c'est la première fois depuis 1980 que leurs bénéfices sont en baisse.

L'ensemble du système bancaire ouest-allemand a réalisé un résultat d'exploitation de + 26,5 milliards de deutschemarks, en recul de 10 % par rapport à 1986. Sa rentabilité, mesurée par le ratio résultat d'exploitation sur volume d'affaires, a ainsi reculé de 0,85 % à 0,71 %, précise le rapport.

La Bundesbank souligne que, pour juger à leur juste valeur les résultats annoncés, il ne faut pas oublier que l'année 1986 avait été atypique, du fait des revenus exceptionnels dégagés par la Deutsche Bank lors de la dispersion en Bourse de l'empire Flick (estimation des gains de l'opération : 1 milliard de DM). Si l'on fait abstraction de cette opération, *le bénéfice global* d'exploitation ne recule que de 7 %, au lieu de 10 %.

Malgré des résultats moins favorables que par le passé, le système bancaire ouest-allemand est toujours *caractérisé* par des bases financières *« saines »*, estime la Bundesbank. Les banques du pays ont ainsi *« été en mesure d'apurer leur bilan, sans bruit ou presque, des pertes qu'elles avaient essuyées en Bourse lors du krach d'octobre ».*

En conformité avec le droit ouest-allemand, les banques en RFA ont le droit de se constituer des réserves secrètes, qui *n'apparaissent pas dans* leurs comptes. Après octobre, elles ont donc pu mobiliser une partie de cet argent pour compenser leurs pertes, sans que leur solidité en soit affectée. — *(AFP.)*

Le gouvernement belge limite le déficit budgétaire

Le gouvernement belge a achevé, le lundi 15 août, la préparation de son projet de budget pour 1989. Le principal objectif retenu par M. Wilfried Martens vise à limiter le déficit budgétaire à 403 milliards de francs belges *(environ 65 milliards de francs* français), soit 7 % du produit national brut. Le déficit s'était *élevé* à 11,5 % du PNB en 1987 et à 7,5 % en 1988.

D'après le projet de budget présenté à la presse par le premier ministre, les recettes budgétaires devraient augmenter de 5 % par rapport aux prévisions de 1988, les dépenses de 3,8 %. La défense nationale, les travaux publics et les affaires économiques devront restreindre leurs dépenses alors que l'éducation, la coopération, les retraites, l'emploi et le travail se voient attribuer des enveloppes en progression sensible.

ÉNERGIE

Nouvel accès de faiblesse des cours du pétrole

En dépit des propos rassurants tenus par les différents responsables de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les cours du brut connaissent depuis lundi 15 août un nouvel accès de faiblesse. Le pétrole de référence britannique Brent est *repassé* au-dessous de 15 dollars par baril, à 14,75 dollars, et les bruts du Golfe s'échangent aux environs de 13,50 *dollars, soit près de 5 dollars au-dessous* des prix officiels et 23 % de moins qu'il y a un an.

Le pessimisme des opérateurs s'explique par le niveau élevé de la production pétrolière alors que les stocks sont exceptionnellement gonflés pour la saison. Selon la revue *Middle East Economic Survey*, deux des principaux producteurs de l'OPEP, l'Arabie saoudite et l'Iran, dépasseraient largement depuis juillet les quotas de production prévus, le premier de 300 000 barils/jour (7 %), le second de 200 000 barils/jour (8 %). En outre l'Irak, qui est exclu du système des *quotas depuis deux ans, a encore gonflé* son rythme d'extraction, de même que la Norvège (non-membre de l'OPEP), tandis que les Emirats arabes unis continuent de dépasser de plus de la moitié leur quota.

Bien que la situation du marché paraisse donc plus précaire que jamais, le président et le secrétaire général de l'Organisation ont multiplié au cours du week-end les déclarations optimistes sur l'avenir des prix du pétrole. La pause des hostilités entre l'Iran et l'Irak rendra *« possible de nouveau une unification de l'OPEP »*, a déclaré, lundi à Caracas, le Dr Subroto, secrétaire général de l'Organisation. Précisant qu'il se rendrait dans les deux pays avant la fin du mois, il a assuré que les *prix du brut grimperaient s'il parvenait* à convaincre les deux anciens ennemis d'accepter le même quota de production.

L'Irak, a expliqué M. Subroto, produit actuellement 3 millions de barils/jour. Si Bagdad accepte le même quota que Téhéran *(2,3 millions* de barils/jour), cela devrait retirer du marché environ 700 000 barils/jour. A terme, c'est-à-dire dans les années 90, le cartel des pays exportateurs reprendra le *« plein contrôle »* du marché.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Crédit d'équipement des PME

NOTE D'INFORMATION

Emprunt du CEPME garanti par l'État, août 1988

Le directoire du Crédit d'équipement des PME a décidé, dans sa séance du 8 août 1988, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 700 millions de francs représenté par 140 000 obligations de 5 000 F nominal.

Cette émission est autorisée par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Charges relatives à l'opération

Le produit de l'émission s'élèvera à 700 000 000 F. Le montant net encaissé par le Crédit d'équipement des PME s'élèvera à environ 689 193 000 F après déduction sur le produit ci-dessus des rémunérations globales dues aux intermédiaires financiers pour 10 207 000 F (TVA incluse) ainsi que des frais légaux et administratifs pour environ 600 000 F.

Caractéristiques des obligations 8,70 % 1988-1995

MONTANT : 700 millions de francs

PRIX D'ÉMISSION : 100 %, soit 5 000 F par obligation

DATE DE RÈGLEMENT DES SOUSCRIPTEURS : 30 août 1988.

DATE DE JOUISSANCE : 30 août 1988.

INTÉRÊT : les obligations rapporteront un intérêt annuel de 8,70 %, soit 435 F, par titre, payable en une seule fois le 30 août de chaque année, et pour la première fois le 30 août 1989.

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT : 8,70 %.

DURÉE : 7 ans.

AMORTISSEMENT NORMAL : les obligations seront amortissables en totalité le 30 août 1995.

AMORTISSEMENT ANTICIPÉ : le Crédit d'équipement des PME s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement.

En revanche, il se réserve le droit d'amortir par anticipation ces obligations en procédant à toute époque et sans limitation de prix à des rachats en Bourse, notamment dans le cadre du Fonds de régularisation, comme indiqué ci-dessous.

Le Crédit d'équipement des PME se réserve également la possibilité d'amortir par anticipation tout ou partie de l'emprunt par voie d'offres publiques d'échange ou de rachat d'obligations, sans limitation de prix.

FONDS DE RÉGULARISATION : le Crédit d'équipement des PME s'engage, si cela est nécessaire au bon fonctionnement du marché, à racheter des obligations en Bourse dans la limite de 10 % des titres restant en circulation au début de chaque période annuelle d'intérêts. Dans le cas où les rachats n'auraient pas atteint la limite de 10 % susvisée pour une année considérée, il pourra procéder à l'acquisition du solde les années suivantes. Cet engagement est valable jusqu'au 29 août 1994.

Les obligations ainsi rachetées ne pourraient être revendues et seraient annulées.

ASSIMILATION : au cas où le Crédit d'équipement des PME émettrait ultérieurement de nouvelles obligations entièrement assimilables aux présentes obligations, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates d'amortissement et aux garanties, le Crédit d'équipement des PME pourra unifier, pour l'ensemble de ces obligations, les opérations d'amortissement qui porteront ainsi, sans aucune distinction, sur les titres des émissions successives.

FORME DES TITRES : les obligations pourront revêtir la forme au porteur ou nominative au choix des obligataires. En application de l'article 94-11 de la loi nº 81-1160 du 30 décembre 1981 (loi de finances pour 1982) et du décret nº 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :
- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- chez l'émetteur et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La SICOVAM assurera la compensation des titres entre les teneurs de compte.

Les titres seront inscrits en compte et négociables le 31 août 1988.

RÉGIME FISCAL : le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source ou des impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

En l'état actuel de la législation, les intérêts des obligations émises à compter du 1er janvier 1987 perçus par des personnes physique sont :
- soit, sur option, soumis au prélèvement forfaitaire de 26 % libératoire de l'impôt sur le revenu et de la contribution complémentaire de 1 %.
- soit pris en compte pour la détermination du revenu taxable à l'impôt sur le revenu et à la contribution complémentaire.

Pour les revenus perçus à compter du 1er janvier 1988, l'abattement global sur les dividendes d'actions et les produits d'obligations est porté à 8 000 F pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, quel que soit leur âge, et 16 000 F pour les couples mariés soumis à une imposition commune.

COTISATION : les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle (Bourse de Paris).

GARANTIE DE L'ÉTAT : le service de l'emprunt en intérêt, amortissement, impôts et frais accessoires est garanti par l'État.

PRISE FERME DE L'EMPRUNT : la présente émission fait l'objet d'une prise ferme par un groupe d'établissements dirigé par la Caisse nationale de Crédit agricole et la Banque nationale de Paris.

SOUSCRIPTION : Banques et tous intermédiaires agréés par la Banque de France, Banques populaires, Crédit agricole, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisses d'Epargne, Comptables du Trésor et des Postes.

L'émission sera ouverte le 16 août 1988 et pourra être close sans préavis.

BUT DE L'ÉMISSION : le présent emprunt obligataire contribuera au financement des prêts directs à moyen et long terme du Crédit d'équipement des PME.

La notice, prévue par la loi, est publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 15 août 1988.

A notre connaissance, aucun élément nouveau intervenu depuis le 25 mai 1988, date du visa nº 88-167 apposé par la Commission des opérations de Bourse sur la note d'information publiée à l'occasion de l'émission de l'Emprunt du 30 mai 1988, n'est susceptible d'affecter d'une manière significative la situation financière de la société.

Le président du directoire
Michel PRADA

VISA DE LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE
Par application des articles 6 et 7 de l'ordonnance nº 67 833 du 28 septembre 1967, la Commission des opérations de Bourse a apposé, sur la présente fiche, le visa nº 88-280 en date du 9 août 1988.

Le rapport annuel de l'exercice 1987 est disponible sur simple demande au Crédit d'équipement des PME. Service de la communication, 14, rue du 4-Septembre, 75002 PARIS. - Tél. : (1) 42-98-80-85.

Marchés financiers

US Shoe Corporation mis en vente

US Shoe Corporation, l'un des leaders américains de la chaussure et du commerce au détail, envisage la vente de tout ou partie de ses activités ou une restructuration.

Le groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 2,17 milliards de dollars et un bénéfice de 36 millions de dollars en 1987, a vu ses résultats diminuer au cours des années passées et sa dette à long terme atteint 130 millions de dollars. US Shoe Corp compte 1 900 magasins Aux Etats-Unis.

L'activité de chaussure de sport pourrait être vendue 550 millions de dollars, le prêt-à-porter féminin 490 millions de dollars, l'optique 590 millions de dollars. Le groupe a toutefois précisé que la compagnie n'avait pas encore engagé de discussions avec d'éventuels acheteurs. Cette annonce a provoqué la hausse du titre, qui cotait 24,6 dollars le lundi 15 août.

Pernod-Ricard prend une participation dans Irish Distillers

Le producteur irlandais de Whisky Irish Distillers vient de reconnaître que le groupe français Pernod-Ricard avait récemment pris une participation dans son capital, sans toutefois en préciser l'ampleur. Celle-ci est en tout état de cause inférieure à 1 %. Les règles du London Stock Exchange obligeant l'acquéreur à signaler le franchissement de ce seuil.

Cette acquisition, que le groupe français n'a pas confirmée, pourrait s'inscrire dans la stratégie de défense mise en place par Irish Distillers, qui fait l'objet d'une OPA (offre publique d'achat) de GC and C Brands, un consortium regroupant Grand Metropolitan, Allied-Lyons et Guinness. Pernod-Ricard *« est le bienvenu comme actionaire »*, indiquait, le 15 août, un porte-parole du groupe irlandais. *« Nous serions très surpris que ces acquisitions soient autres qu'amicales. »*

Des banques japonaises bientôt cotées à Paris

La Bourse de Paris intéresse les banques japonaises. En effet, deux d'entre elles, la Sumitomo Bank et la Fuji Bank, ont entrepris des démarches pour obtenir l'introduction de leurs actions en France.

Sumitomo et Fuji, respectivement deuxième et troisième banque commerciale du Japon, sont présentes de longue date à Paris. Elles vont donc se disputer l'honneur d'être la première banque japonaise cotée au palais Brongniart.

Selon un responsable de la Société générale, la plupart des banques commerciales nippones s'apprêteraient à être introduites sur les grandes places européennes, afin de renforcer leur présence avant l'ouverture du grand marché unique européen en 1993.

Les banques Mitsubishi, Sanwa et Mitsui déposeraient très prochainement une demande d'introduction à la Bourse de Londres.

(Publicité)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction de la Prévention et de la Protection Civile

Sous-direction de la prévention

Installations classées pour la protection de l'environnement

5e Bureau

La Société du Parc des expositions dont le siège est à PARIS-15e, porte de Versailles, a présenté une demande en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension du parc de stationnement couvert situé à PARIS-15e, porte de Versailles, accessible par la porte de La Plaine.

Cet ensemble relèvera de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 331 *bis* 1° ainsi libellée : « Parc de stationnement couvert et garage hôtel de véhicules à moteur dont la surface est supérieure à 20000 m² ».

INSTALLATION SOUMISE A AUTORISATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, modifiée par la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, le projet sera soumis à enquête publique du 12 septembre au 13 octobre 1988.

Le dossier sera déposé au commissariat de police judiciaire et administrative du quartier Saint-Lambert, 2, rue Léon-Séché à PARIS-15e et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures.

M. PHILIPPON, commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Paris, recevra les déclarations des personnes intéressées au commissariat précité, aux jours et heures suivants :

- Vendredi 16 septembre de 9 heures à 12 heures ;
- Vendredi 23 septembre de 9 heures à 12 heures ;
- Samedi 1er octobre de 9 heures à 12 heures ;
- Jeudi 6 octobre de 15 heures à 18 heures ;
- Jeudi 13 octobre de 15 heures à 18 heures.

Pour le Préfet de Police,
le directeur de la Prévention et de la Protection civile,
Marcel BURLOT

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

RACHAT DE LA CHAINE HOTELIÈRE

« LES RELAIS BLEUS »

par

LE GROUPE FIM

et

INTÉGRATION AUX COTÉS

DE LA CHAINE HOTELIÈRE FIMOTEL

ARCHITECTURE FINANCIÈRE DIRIGÉE

par

LA SOCIÉTÉ BORDELAISE

DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Cet avis paraît à titre d'information seulement.

Juillet 1988

NEW-YORK, 15 août ↓

Rechute

Pour un 15 août, Wall Street est parti du mauvais pied. En ce jour d'Assomption, le marché, qui avait réussi à se stabiliser, à la veille du week-end, a brutalement rechuté. En dépit d'une certaine irrégularité, il a été irrésistiblement attiré vers le fond, et, à la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 2 004,27, soit à 33,25 points en dessous de son niveau précédent. Le bilan de la journée a été d'une aussi mauvaise facture, sinon pire. Sur 1 956 valeurs traitées, 1 193 ont baissé, 332 seulement ont monté et 431 n'ont pas varié.

Les valeurs d'entreprises sujettes à OPA ou à prévisions concernant leurs dividendes ont été les seuls centres d'intérêt de la séance. Elles ont contribué à entretenir un peu d'animation dans une Bourse désertée par les vacances. Pour l'essentiel, la baisse des cours a été due à la désaffection de l'établissement en liaison étroite avec les craintes suscitées par la hausse des taux d'intérêt, mais aussi dans l'attente de la publication, ce mardi à 14 h 30 (heure de Paris), des résultats du commerce extérieur américain pour juin.

L'activité a été réduite à peu de choses, et 128,56 millions de titres ont changé de mains, contre 176,94 millions vendredi.

VALEURS	Cours du 12 août	Cours du 15 août
Alcoa	48 5/8	47 7/8
A.T.T.	25 3/8	25 1/8
Boeing	59 1/2	58 5/8
Chase Manhattan Bank	28 3/8	28
Du Pont de Nemours	82 1/2	80 1/2
Eastman Kodak	43 1/4	42 5/8
Exxon	46 3/8	45 1/2
Ford	50 3/8	49 5/8
General Electric	40 1/4	39 1/2
General Motors	75 3/4	75 3/8
Goodyear	57 7/8	57 1/2
I.B.M.	118	115 1/8
I.T.T.	48 3/8	47 5/8
Mobil Oil	44	43 1/4
Pfizer	50 1/4	50 1/4
Schlumberger	34 1/4	34
Texaco	45 5/8	45 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	93 3/4	91 1/2
Union Carbide	22 3/4	22 1/4
U.S.X.	29 1/8	28 1/2
Westinghouse	51 3/8	50 3/4
Xerox Corp.	54 1/8	53

LONDRES, 15 août ↓

Mauvaise séance

La Bourse de Londres a été très nerveuse lundi, jour de l'Assomption, qui n'est pas chômé en Grande-Bretagne. Dans l'attente du chiffre du commerce extérieur américain pour juin, de mauvais indices économiques britanniques ont provoqué une forte baisse, l'indice Footsie des cent valeurs ayant cédé 26,6 points, à 1 816,8.

Déjà faible en début de matinée, le marché a encore accentué ses pertes par la suite, dès l'annonce d'une forte hausse des ventes de détail en juillet (2 %) et d'une baisse de la production industrielle en juin en Grande-Bretagne. Ces mauvais indices ont avivé les craintes d'une poussée inflationniste et donc d'une hausse des taux d'intérêt. La baisse de Wall Street lundi, dès l'ouverture, a également pesé sur la cote britannique, qui avait pourtant tenté un moment une petite reprise technique.

Les investisseurs étaient également nerveux avant la publication, mardi en début d'après-midi, des statistiques de la balance commerciale américaine et des chiffres de la masse monétaire britannique jeudi. Il y avait peu d'affaires.

Le repli des prix du Brent a entraîné un net recul des pétrolières. Gus (magasins) a été ferme, avec une hausse de 17 pence, à 1 070, et Scottish and Newcastle a pris 2,5 pence, à 360, sur des rumeurs d'OPA de l'australien Elders. Les mines d'or ont perdu jusqu'à 3 dollars.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	4 août 1988
Total actif	707 237
dont	
Or	213 194
Disponibilités à vue à l'étranger	106 083
ECU	56 925
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 623
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	74 055
Concours au Trésor public	36 890
Titres d'Etat (bons et obligations)	41 766
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	350
Effets privés	119 904
Effets en cours de recouvrement	18 344
Total passif	707 237
dont	
Billets en circulation	235 707
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	70 803
Compte courant du Trésor public	16 215
Reprises de liquidités	25 296
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes - Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	8 693
ECU à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	73 904
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	246 665

TAUX DES OPÉRATIONS

- Taux de la dernière opération sur appel d'offres .... 6 3/4 %
- Taux des pensions à 5 à 10 jours 7,50 %
- Taux d'escompte .... 9,50 %
- Taux des avances sur titres .... 10,50 %

TOKYO, 16 août ↓

Léger repli

La Bourse de Tokyo était irrégulière mardi dans l'attente de la publication des chiffres du commerce extérieur américain pour juin. En recul de 114 points en milieu de journée, l'indice Nikkeï a, par la suite, regagné pratiquement tout le terrain perdu, pour ne plus céder que 4,74 points en fin de séance, à 27 896,55 yens.

Les investisseurs craignent que le déficit commercial américain, dont les chiffres sont publiés mardi, ne se soit aggravé en juin et tentaient d'évaluer, si c'était le cas, l'impact de cette dégradation sur l'évolution des taux de change.

Le volume des affaires a été modeste. Les titres électriques du secteur des aciers, les pétrolières ont baissé. Sumitomo Heavy Industries a enregistré une vive hausse à la suite d'informations selon lesquelles le groupe envisageait de construire un navire à grande vitesse reliant le Japon à la côte ouest des Etats-Unis.

VALEURS	Cours du 15 août	Cours du 16 août
Akai	618	619
Bridgestone	1 330	1 310
Canon	1 640	1 600
Fuji Bank	3 180	3 180
Honda Motors	2 240	2 200
Matsushita Electric	2 810	2 800
Mitsubishi Heavy	925	930
Sony Corp.	7 110	7 180
Toyota Motors	2 780	2 730

FAITS ET RÉSULTATS

● **Hausse de 24 % du bénéfice trimestriel pour British Petroleum.** – Le groupe pétrolier britannique British Petroleum, intégralement privatisé en octobre dernier, annonce, pour le deuxième trimestre, une hausse de 24 % de son bénéfice net à 323 millions de livres, contre 260 millions pour la même période de 1987. Sur une base « historique », qui prend en compte les plus-values ou les moins-values des stocks découlant de l'évolution des cours du brut et des fluctuations monétaires, les bénéfices nets de BP, au deuxième trimestre, ont progressé de 13 %, à 357 millions de livres, contre 316 millions au deuxième trimestre 1987. Le bénéfice net semestriel (janvier à juin 1988) a diminué à 620 millions de livres, contre 775 millions au premier semestre de 1987, sur une base historique. Toutefois, sur la base du coût courant du remplacement des stocks, le bénéfice net semestriel a augmenté de 25 %, à 731 millions de livres, contre 584 millions.

● **Unilever : 16 % de bénéfice en plus.** – Le groupe anglo-néerlandais Unilever (alimentation, matières grasses, savons, essences) annonce une augmentation de 16 % de son bénéfice net pour le deuxième trimestre, dont le montant atteint 761 millions de florins (contre 654 millions). Ce résultat a été obtenu sur un chiffre d'affaires de 14,7 milliards de florins (+ 5 %). Pour le premier semestre, le résultat net progresse de 14 % et s'élève à 1,4 milliard de florins. Le chiffre d'affaires des six premiers mois est de 28,4 milliards de florins (contre 27,4 milliards en 1987 à pareille époque).

● **DSM : résultats record.** – La société nationale néerlandaise DSM (chimie), qui sera prochainement privatisée, annonce les meilleurs résultats semestriels de son histoire avec un bénéfice net de 314 millions de florins (+ 27 %) et un chiffre d'affaires de 5,02 milliards de florins (+ 12 %). Dans le même temps, le bénéfice d'exploitation fait un bond de 39,5 %, pour atteindre 639 millions de florins. En rendant publics ces chiffres, le directeur financier de la firme, M. A. Timmermans, a fait valoir que la conjoncture de la branche était actuellement excellente. La semaine dernière, rappellent les observateurs, Akzo, numéro un de la chimie aux Pays-Bas et numéro douze mondial, avait annoncé une hausse de 18 % de son bénéfice net au premier semestre de cette année. Interrogé sur la date de privatisation de DSM, M. Timmermans a rappelé que l'opération, la première privatisation de grande envergure aux Pays-Bas, devait encore être approuvée par le Parlement. Il a estimé qu'elle serait achevée d'ici à la fin de l'année.

● **Intelligences Entreprises met le cap sur 1993.** – De création récente, cette agence pour la diffusion des connaissances, notamment du « management », auprès des entreprises à la recherche de la performance, organise les 11 et 12 octobre 1988, à la Cité des sciences et de l'industrie (Paris-La Villette), deux journées d'entretiens sur le thème : conseils aux entreprises françaises pour « réussir 1992 ». Placées sous le haut patronage de M. Jean Matteoli, président du Conseil économique et social, ces journées se dérouleront avec la participation d'Air Inter, de Citroën, de 3M France, de la CGPME, de la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée et de l'European Business School.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	302 50	314 80
Amault & Associés	525	522
Asystel	231	240
B.A.C.	435	440
B. Demachy & Assoc.	370	370
B.I.C.M.	530	530
B.I.P.	....	545
Boiron	380	380
Bolloré Technologies	849	849
Buitoni	1050	1050
Câbles de Lyon	1380	1375
Calberson	743	743
Canal Plus	541	548
Cardif	875	850
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	288
C.A.T.C.	128 50	128
C.D.M.E.	950	915
C. Equip. Elect.	290	....
C.E.G.I.D.	700	720
C.E.G.E.P.	....	200 d
C.E.P.-Communication	1440	1450
C.G.I. Informatique	765	750
Ciments d'Origny	490	486
C.N.I.M.	....	329 70
Concept	280	280
Conforama	777	782
Creeks	410	408
Dafsa	211 50	....
Dauphin	4608	....
Devanlay	1010	1000
Deville	600	600
Dorméril-Leblé	1132	1138
Editions Belfond	110 40	106
Elysées Investiss.	24 50	24 50
Finacor	245	235
Gaintoli	452	434
Guy Degrenne	825	826
I.C.C.	216	218
IDIA	200	205
I.G.F.	137	139 80
IN2	176	174
Int. Metal Service	320	310
La Commande Electro.	293 60	270
Le gd livre du mois	285	285
Loca Investissement	251	....
Locamic	....	155
Marin Immobilier	....	299
Metallurg. Minière	130	130
Métrologie Internat.	432	416
Microservice	121	120
M.M.B.M.	515	515
Molex	231	227
Navale-Delmas	....	625
Olivetti-Logabax	....	180
Om. Gest.Fin.	301	300
Presbourg (C. in. & Fin.)	98 90	98 90
Présence Assurance	468	450
Publicat. Filipacchi	....	433
Razel	818	784
St-Gobain Emballage	....	1280
St-Honoré Matignon	180	180
S.C.G.P.M.	....	329
Segin	371	370
Sema-Metra	579	582
S.E.P.	1427	1389
S.E.P.R.	....	1374
S.M.T.Goupil	....	295
Sodiforg	880	880
Sopra	....	290
TF 1	240	237
Unilog	143	140
Union Financ. de Fr.	380	395
Valeurs de France	340	334

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ **LEMONDE**

Marché des options négociables le 12 août 1988

Nombre de contrats : 5 988.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	–	–	16	–
CGE	320	11,50	25	18	–
Elf-Aquitaine	280	48	46	–	5
Lafarge-Coppée	1 400	24	67	–	–
Michelin	200	10	22	11,90	19
Midi	1 645	3,10	28	–	–
Paribas	400	17	–	12,50	–
Peugeot	1 200	59	102	58	85
Saint-Gobain	440	65	80	1,60	–
Société générale	400	9,50	25	41	–
Thomson-CSF	180	11	20	7,10	13

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 août 1988
Nombre de contrats : 55 989

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89
Dernier	103	101,60	100,60
Précédent	103,10	101,80	100,80

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	1,15	1,16	0,18	1,59

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,38 F =

La dollar s'est maintenu, mardi 16 août, au voisinage de ses niveaux de fin de semaine. Il a toutefois un peu baissé à Paris, pour coter 6,3850 F (contre 6,3920 F vendredi), se réalignant ainsi par rapport aux places restées ouvertes le 15 août. L'activité a été calme. Les opérateurs attendent la publication des résultats du commerce extérieur américain.

FRANCFORT	15 août	16 août
Dollar (en DM)	1,8834	1,8840

TOKYO	15 août	16 août
Dollar (en yens)	132,95	133,08

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 août) .... 7 3/8-7 1/2 %
New-York (15 août) ...... 8 3/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	11 août	12 août
Valeurs françaises	121,6	
Valeurs étrangères	118,8	
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	351,2	350,7
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 292,18	1 295,32

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	12 août	15 août
Industrielles	2 037,52	

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	12 août	15 août
Industrielles	1 484,8	1 465,6
Mines d'or	189,5	192,9
Fonds d'Etat	88,17	87,80

TOKYO

	15 août	16 août
Nikkeï Dow Jones	27 901,29	27 896,55
Indice général	2 189,85	2 187,49

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E.-U.	6,3800	6,3830	– 70	– 55	– 135	– 105	– 340	– 250
$ can.	5,1950	5,1996	– 116	– 87	– 228	– 183	– 624	– 514
Yen (100)	4,7916	4,7974	+ 113	+ 136	+ 213	+ 247	+ 731	+ 824
DM	3,3911	3,3939	+ 58	+ 76	+ 118	+ 144	+ 403	+ 471
Florin	3,0031	3,0059	+ 42	+ 55	+ 91	+ 111	+ 329	+ 384
FB (100)	16,1765	16,1964	+ 19	+ 91	+ 23	+ 157	+ 92	+ 468
FS	4,0418	4,0463	+ 141	+ 158	+ 262	+ 293	+ 792	+ 874
L (1 000)	4,5710	4,5764	– 145	– 111	– 289	– 245	– 846	– 744
£	10,9353	10,9468	– 362	– 318	– 696	– 626	–1 839	–1 637

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/4	8 1/2	8 5/16	8 7/16	8 9/16	8 11/16	8 15/16	9 1/16
DM	4 3/4	5	5	5 1/8	5 1/8	5 1/4	5 9/16	5 4/16
Florin	4 1/4	4 3/4	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16	5 1/16	5 13/16
F.B. (100)	6 1/4	6 3/4	6 15/16	7 1/4	7 1/8	7 7/16	7 11/16	8
F.S.	2 1/4	2 3/4	3 1/8	3 1/4	3 9/16	3 11/16	4 1/16	4 3/16
L (1 000)	9 1/2	10	10 1/4	10 3/4	10 7/8	11 1/8	11 3/8	11 5/8
£	10 1/8	10 3/8	10 7/8	11	11 1/4	11 3/8	11 3/8	11 1/2
F. franç.	7 1/4	7 1/2	7 3/8	7 5/8	7 9/16	7 13/16	8 1/4	8 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 12 AOUT

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3821	C.N.E. 3% ★	3820	3822	3822	+ 0 05
1102	B.N.P. T.P.	1068	1070	1070	+ 0 19
1064	C.C.F. T.P.	1074	1080	1080	+ 0 56
1080	Créd. Lyon. T.P.	1086	1095	1095	+ 0 83
1359	Renault T.P.	1376	1372	1372	− 0 22
1735	Rhone-Poul. T.P.	1735	1744	1744	+ 0 52
1218	St-Gobain T.P.	1248	1250	1250	+ 0 16
1282	Thomson T.P.	1203	1205	1205	+ 0 17
450	Accor	446 50	445	447	+ 0 11
535	Air Liquide	526	525	528	+ 0 38
2030	Alcatel ★	2035	2011	2031	− 0 20
1420	Als. Superm.	1321	1321	1321	....
300	A.L.S.P.I.	278 50	279 90	270	− 3 05
310	Alsthom ★	315	310	314	− 0 32
2280	Arjom. Prioux ★	2283	2281	2289	+ 0 26
515	Aussedat-Rey ★	509	506	513	+ 0 79
880	Aux. Entrepr. ★	926	925	920	− 0 65
730	Av. Dassault ★	700	700	690	− 1 43
305	BAFIP ★	324	318	318	− 1 85
295	Bail-Equipem. ★	284	286	282	− 0 70
805	Bail Investiss.	774	773	774	....
275	B.N.P. C.I. ★	280 50	281	280	− 0 19
470	Cie Bancaire ★	431	432	435	+ 0 93
370	Bazar H.-V.	398	395	393	− 1 26
420	Béghin-Say ★	445	446	446	+ 0 22
920	Berger (Ma)	1010	1020	1040	+ 2 97
650	Bic ★	685	681	684	− 0 15
1370	B.I.S.	1392	1355	1420	+ 2 01
2320	Bongrain S.A. ★	2385	2400	2401	+ 0 67
900	Bouygues ★	426	434	417	− 2 11
69	B.P. France ★	71 50	72 10	72	+ 0 70
4680	B.S.N. ★	4900	4900	4935	+ 0 71
2100	Cap Gem. S. ★	2085	2081	2085	....
405	Carnaud ★	432	431	432	....
2290	Carrefour ★	2400	2416	2406	+ 0 25
160	Casino	151	152	155	+ 2 65
115	Casino A.D.P.	111	110 10	112 40	+ 1 26
960	C.C.M.C.	1140	....	....	....
720	Cetelem	695	689	689	− 0 86
400	Cerus ★	388	385	389 90	+ 0 49
1380	C.F.A.O. ★	1450	1450	1450	....
305	C.G.E.	309 80	312 50	311 50	+ 0 56
1120	C.G.I.P. ★	1090	1084	1090	....
1080	Chargeurs S.A. ★	1035	1035	1033	− 0 19
985	Ciments franç. ★	990	989	980	− 1 01
465	Club Méditerr. ★	459 50	455	457 90	− 0 35
154	Codetel ★	147	147	148	+ 0 68
295	Cofimeg	289	285 10	285	− 1 38
550	Colas ★	495	505	492	− 0 61
275	Compt. Entrepr.	263	264 70	257	− 2 28
655	Compt. Mod. ★	631	645	635	+ 0 63
835	Créd. Foncier ★	828	830	830	+ 0 24
390	C. F. Internat. ★	400	399	390	− 2 50
117	C.C.F.	130 80	129 10	130	− 0 61
480	Cr. Lyon. (CI) ★	490	490	490	....
865	Crédit Nat. ★	850	850	846	− 0 47
500	CSEE (ex-Sign.) ★	513	510	508	− 0 97

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
315	Creusot ★	319 50	325	323	+ 1 10
2180	Damart S.A. ★	2321	2368	2330	+ 0 39
....	Darty	....	....	....	....
280	Darty (DP)	280	285	285	+ 1 79
1400	De Dietrich	1415	1410	1400	− 1 06
184	Dév. P.d.C. (Li)	176	176	176	....
455	D.M.C.	433 10	433	437	+ 0 90
345	Drouot Assur. ★	330	330	338	+ 2 42
1730	Docks France ★	1720	1725	1738	+ 1 05
670	Dumez ★	687	681	699	+ 1 75
1220	Eaux (Gén.)	1280	1280	1300	+ 1 56
1370	Ecco ★	1449	1423	1425	− 1 66
735	Electrofinanc. ★	738	760	740	+ 0 27
445	El. S. Dassault	430	429 90	419	− 2 56
320	Elf-Aquitaine	323	323 50	327	+ 1 24
280	— (certific.) ★	263	263	263	....
640	Epeda-B-Faure ★	650	658	641	− 1 38
2550	Essilor	2500	2495	2500	....
1640	Essilor Int. (DP)	1576	1560	1570	− 0 38
310	Esso S.A.F. ★	317	318	318	+ 0 32
1500	Eurafrance	1500	1480	1485	− 1
1080	Eurocom ★	1140	1145	1121	− 1 67
2200	Euromarché	2198	2198	2220	+ 1
535	Europe nº 1 ★	538	540	530	− 1 49
38	Eurotunnel ★	35 80	35 50	35 65	− 0 42
985	Exor ★	970	970	966	− 0 41
815	Facom	795	800	800	+ 0 63
940	Fichet-bauche	949	950	950	+ 0 11
189	Finextel ★	185 10	185	185	+ 0 49
127	Fives-Lille ★	112	115	113 10	+ 0 98
1240	Fromageries Bel	1315	1315	1315	....
830	Gal. Lafayette ★	930	937	932	+ 0 22
290	Gascogne	301	300 10	300 10	− 0 30
1510	Gaz et Eaux	1501	1510	1501	....
500	Géophysique ★	462	460	448	− 3 03
520	Gerland	504	502	502	− 0 40
595	GTM-Entrepose	575	575	589	+ 2 43
620	Guyenne-Gas. ★	616	630	625	+ 1 46
2480	Hachette ★	245	223	226	+ 1 48
680	Havas ★	677	680	681	+ 0 59
465	Hénin (La)	458 30	458 30	458 50	+ 0 04
1040	Hutchinson ★	1020	1030	1020	....
215	Imétal ★	196 20	198 90	199 80	+ 1 83
300	Imm. Plaine-M.	314	310	310	− 1 27
510	Ingénico ★	492	500	502	+ 2 03
3620	Inst. Mérieux	3789	3800	3790	+ 0 03
505	Interbail ★	505	501	498	− 1 39
1080	Intertechnique	1085	1061	1070	− 1 38
900	J. Lefebvre	875	874	875	....
755	Labinal ★	870	878	865	− 0 57
1440	Lab. Bellon	1381	1390	1410	+ 2 10
1340	Lafarge-Coppée	1327	1325	1325	− 0 15
1210	Lebon ★	1149	1110	1100	− 4 26
2700	Legrand ★	2700	2680	2680	− 0 74

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2230	Legrand (DP) ★	2300	2300	2306	+ 0 26
800	Leroy-Somer ★	795	789	793	− 0 25
1870	Lesieur	2000	2000	2080	+ 4
655	Locabail Immob.	630	629	630	....
405	Locafrance ★	392	392	391	− 0 26
810	Locindus	830	828	828	− 0 24
290	Luchaire	270 10	272	265 10	− 1 85
2750	L.V.M.H. ★	2810	2855	2811	+ 0 04
1400	Lyonn. Eaux ★	1437	1430	1470	+ 2 30
69	Mais. Phénix	66 10	68 80	66	− 0 15
215	Majorette (Ly)	219	218	218	− 0 46
380	Mar. Wendel ★	355	359	358	+ 0 85
187	Matra ★	175	175	174 10	− 0 51
2400	Merlin-Gerin ★	2520	2520	2520	....
210	Michelin	199	197 50	194 50	− 2 26
1370	Midi (Cie)	1273	1270	1260	− 1 02
183	Midland Bk SA ★	168 70	165	167 50	− 0 71
505	Min. Salsig. (Ma)	498	490	490	− 1 61
64	M.M. Penarroya	62 10	63 50	62 80	+ 1 13
108	Moulinex	100 80	101 20	101 50	+ 0 69
1070	Navig. Mixte ★	1025	1018	1010	− 1 46
100	Nord-Est ★	99	100	98 80	− 0 20
375	Nordon (Ny)	375	375	375	....
390	Nouvelles Gal.	414	413 50	408	− 1 45
695	Occid. (Gén.) ★	724	730	725	+ 0 14
1140	Omn.F.Paris	1105	1090	1090	− 1 36
335	Olida-Caby ★	325	322	329	+ 1 23
3290	Oréal (L')	3292	3251	3260	− 0 97
395	Paribas	399	398	400	+ 0 25
360	Paris-Réesc. ★	345	344 90	336 20	− 2 55
1100	Pechelbronn ★	1140	1120	1150	+ 0 88
350	Penhoet	340	332	344	+ 1 18
1040	Pernod-Ricard ★	1025	1015	1028	+ 0 29
1240	Peugeot S.A.	1187	1190	1187	....
500	Poliet ★	505	505	506	+ 0 20
2830	Presses Cité ★	2780	2780	2781	+ 0 04
1020	Prétabail Sic.	1040	1035	1048	+ 0 77
615	Primagaz	600	600	591	− 1 50
460	Printemps ★	500	495	495 20	− 0 96
1840	Promodès	1805	1795	1800	− 0 28
740	Radiotechn. ★	714	720	726	+ 1 68
68	Raff. D. Total ★	67 50	68	66 80	− 1 04
2480	Redoute (La) ★	2700	2700	2660	− 1 48
350	Robur financière	324 60	324 60	324 60	....
1130	Roussel-Uclaf ★	1201	1200	1210	+ 0 75
790	R.-Uclaf-CNI ★	810	825	817	+ 0 86
3550	R. Impériale (Ly)	3570	3570	3570	....
168	Sade	166	165	165	− 0 60
1490	Sagem ★	1626	1621	1650	+ 1 48
510	Saint-Gobain	497 50	502	502	+ 0 90
1040	St-Louis ★	1000	984	989	− 1 10
1480	Salomon	1420	1420	1420	....
670	Salvepar	670	665	665	− 0 75
700	Sanofi ★	754	740	745	− 1 19

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
690	S.A.T. ★	690	680	689	− 0 14
230	Saul.-Chât. (6) ★	234 90	234 80	230 10	− 2 04
1200	Saupiquet (Na)	1205	1200	1200	− 0 41
400	Schneider ★	407 10	407	410 60	+ 0 86
51	S.C.O.A.	48 60	48 80	48 40	− 0 41
540	S.C.R.E.G. ★	571	565	551	− 3 50
790	Seb ★	834	836	825	− 1 08
400	Sefimeg ★	396	391 90	395	− 0 25
1610	S.F.I.M.	1348	1345	1349	+ 0 07
39	S.G.E.	32 50	33 40	32 75	+ 0 77
725	Silic	725	725	721	− 0 55
490	Simco-U.P.H. ★	475	474 50	465 60	− 1 98
880	Skis Rossignol	955	950	964	+ 0 94
815	Signaux ★	851	860	860	+ 1 06
345	Société Générale	381	385	389 90	+ 2 47
158	Sodexco	147 90	145	145	− 1 96
180	Sodero (Na)	171	170	170	− 0 58
2700	Sodexho ★	2700	2692	2695	− 0 19
99	Sogerail (Ny)	99	98 50	98 50	− 0 51
270	Sogerap	255	255	243	− 4 71
2010	Somm-Allib. ★	1971	1956	1976	+ 0 25
870	Source Perrier ★	912	920	909	− 0 33
695	Sovac ★	689	689	700	+ 1 60
400	Spie-Batignol. ★	391	392	397	+ 1 53
485	Strafor ★	489	492	489	....
250	Suez	250	252	251	+ 0 40
400	Synthelabo ★	378	372	356	− 5 82
810	Talcs Luzenac ★	835	835	811	− 2 87
4400	Tél. Elect.	4125	4140	4140	+ 0 36
195	Thomson-C.S.F.	183	183	181	− 1 09
335	Total (CFP) ★	347	347	348 10	+ 0 32
73	— (certific.)	73 50	74 50	73 80	+ 0 41
1130	T.R.T. ★	1001	1030	980	− 2 10
375	U.F.B.-Locab. ★	380	361	360	....
735	U.I.C. ★	715	711	705	− 1 40
490	U.I.F. ★	495	492	501	+ 1 21
760	U.I.S.	777	778	770	− 0 90
180	U.C.B. ★	175 20	176	174	− 0 68
625	Unibail	630	630	631	+ 0 16
510	Valéo ★	500	499	498	− 0 40
133	Vallourec ★	128	128 10	126 50	− 1 17
340	Via Banque	316	319 90	319	+ 0 95
800	Elf-Gabon ★	805	798	797	− 0 99
148	Amax Inc.	139 80	136 90	136 50	− 2 36
189	Amer. Express	176	176 50	171 90	− 2 33
167	Amer. Teleph.	160 40	164	164	+ 2 24
104	Anglo Amer. C.	95 80	95	95 10	− 0 73
470	Amgold	445 50	444	444	− 0 34
880	BASF (Akt)	878	879	879	+ 0 11
995	Bayer	981	980	972	− 0 92
103	Buffelsfont.	94 70	94 50	94 60	− 0 11
186	Chase Manh.	190	185	186	− 2 11
132	Echo Bay Mines	115 10	116 80	116 80	+ 1 48
72	De Beers	66 30	66	66 50	+ 0 30

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1580	Deutsche Bank	1565	1570	1565	+ 0 64
860	Dresdner Bank	830	833	829	− 0 12
62	Driefontein Cbd	58 20	58 20	58 30	+ 0 17
555	Du Pont-Nem.	531	531	526	− 0 94
270	Eastman Kodak	272 80	274 20	275	+ 0 81
35	East Rand	33 10	33	33 20	+ 0 30
240	Electrolux	230	231	233	+ 1 30
245	Ericsson	246 20	249 50	249 50	+ 1 34
285	Exxon Corp.	293 50	293	293	− 0 17
325	Ford Motors	324 50	321	321	− 1 08
56	Freegold	51	50 10	50 20	− 1 57
102	Gencor	97 90	98	98	+ 0 10
270	Gén. Electr.	256 50	254	253 10	− 1 33
720	Gén. Belgique	691	700	701	+ 1 45
490	Gen. Motors	495	488 20	488 20	− 1 37
113	Goldfields	106 80	106 40	106 50	− 0 28
54	GdMetropolitain	54 80	55 20	55 20	+ 0 73
43	Harmony	41 05	41 20	41 20	+ 0 37
87	Hitachi	89 50	89 20	89 50	....
925	Hoechst Akt.	936	956	940	+ 0 43
113	Imp. Chemical	110 80	111 50	111 50	+ 0 63
765	IBM	769	761	761	− 1 04
315	ITT	303	306	304	+ 0 33
188	Ito-Yokado	198 50	199	199	+ 0 25
280	Mac Donald's	281 10	280 10	280 10	− 0 36
128	Matsushita	136 70	135	135	− 1 24
345	Merck	344 90	347 10	347 10	+ 0 64
390	Minnesota M.	388	390	385	− 0 77
280	Mobil Corp.	285 40	285 70	285 70	+ 0 11
230	Morgan J.P.	231	223	223	− 3 46
34400	Nestlé	34300	34700	34700	+ 1 17
1600	Nixdorf	1468	1466	1470	+ 0 14
210	Norsk Hydro	201	201	201	....
128	Ofsil	122 50	120 50	120 50	− 1 63
1990	Petrofina	1960	2010	2019	+ 3 01
580	Philip Morris	565	571	571	+ 1 06
102	Philips	94 10	95 80	95 80	+ 1 81
87	Placer Dome	83 20	82 50	82 50	− 0 84
345	Quilmès	336	335	333	− 0 89
545	Randfontein	468	461 50	461 50	− 1 39
705	Royal Dutch	703	705	702	− 0 14
46	Rio Tinto Zinc	45 70	46 10	46 10	+ 0 88
40	Saat. & Saatchi	39 05	38 90	39	− 0 13
58	St Helena Co	52 40	52 20	52 20	− 0 38
210	Schlumberger	217	217	217	....
114	Shell transp.	110 40	111 70	111 70	+ 1 18
1420	Siemens A.G.	1435	1445	1445	+ 0 70
270	Sony	333	337	336	+ 0 90
52	Telefonica	51 20	50 70	50 95	− 0 49
215	T.D.K.	253	250 10	250 10	− 1 15
56	Toshiba Corp.	54	54 40	53 60	− 0 74
340	Unilever	336	340	340	+ 1 19
230	Unit. Techn.	231	228	228	− 1 30
540	Vaal Reefs	490 50	490	491 50	+ 0 20
335	Volvo	306	314	320	+ 4 58
198	West Deep	187	188 60	188 60	+ 0 86
335	Xerox Corp.	341	342	342	+ 0 29
177	Yamanouchi	192 10	192	192	− 0 05
2 14	Zambia Corp.	2 23	2 25	2 26	+ 1 35

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	128 60	1 977
9,80 % 78/93	103 90	0 859
10,80 % 79/94	105 80	10 151
13,25 % 80/90	106 60	2 577
13,80 % 81/89	102 56	7 958
16,20 % 82/90	110 91	9 428
16 % juin 82	113 40	2 849
14,60 % fév. 83	113 90	6 941
13,40 % déc. 83	118 86	8 640
12,20 % oct. 84	112 20	10 333
11 % fév. 85	110 75	5 230
10,26 % mars 86	104 85	4 329
ORT 12,75 % 83	1931	..
OAT 10 % 2000	103 55	2 137
OAT 9,90 % 1997	106 05	6 600
OAT 9,80 % 1996	103 08	5 248
Ch. France 3 %	149	..
CNB Bques janv. 82	103 10	1 087
CNB Paribas	102 98	1 087
CNB Suez	103 02	1 087
CNI janv. 82	103	1 087
PTT 11,20% 85	110 46	7 216
CFF 10,30% 86	103 50	5 218
CNE 11,50% 86	108 90	2 013
CNT 9% 86	98 90	2 841
CRH 10,90% déc. 85	107 60	6 084
C.N.C.A. T.P.	1180	..
Drouot Ass. Obl. conv.	2189	..
Métrologie I. 6% 6/7	82 60	8 260

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	2000	2080 d
A.G.F. (St Cent.)	....	506
Applic. Hydraul.	....	634
Arbel	380	384
Astorg	200	192 o
Avenir Publicité	730	740
Bain C. Monaco	305	310
Banque Hypoth. Eur.	300	305
Béghin-Say (C.I.)	351	351
B.G.I.	773	798
Blanzy-Ouest	576	575
B.N.P. Intercontin.	215	211
Bénédictine	5350	....
Bon-Marché	835	860
B.T.P.	....	120
Calf	580	585
Cambodge	....	768
C.A.M.E.	115	117
Campenon Bern.	1140	1140
Carbone-Lorraine	531	535
Case-Poclain	22 60	22
C.E.G.Frig.	490	485
Centen. Blanzy	1392	1390
Centrest (Ny)	214	214

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carabati	111	111
Chambourcy (M.)	978	....
Champex (Ny)	140	143 50
C.I.C. (Financ. de)	164	163
C.I. Maritime	890	885
Citram (B)	2200	2200
Clause	....	725
Cofradel (Ly)	1190	1173
Cogifi	320	319
Comiphos	312	306
Cie Industrielle	....	2650
Comp. Lyon-Alem.	470	451 o
Concorde (La)	720	720
C.M.P.	14	14
Créd. Gén. Ind.	556	556
Cr. Universel (Cie)	545	540
Créditel	138	137
Darblay S.A.	521	521
Degremont	168	161
Delalande S.A.	1260	1260
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	1878
Didot-Bottin	....	745
Eaux Bass. Vichy	1095	1096
Eaux Vittel	2200	....
E.C.I.A.	1025	1007
Economats Centre	308	300
Electro-Banque	291	300
Eli-Antargaz	730	730
E.L.M. Leblanc	653	635
Enelfi-Bretagne	242 50	233
Entrepôts Paris	490	435
Epargne (B)	3500	3500
Eurap. Accumul.	57	57
Europe Soufre Indust.	108	108
Eternit	2100	2103
Finalens	195	198
FIPP	451	458
Fnac	655	643
Foncière (Cie)	440	440
Fonc. Lyonnaise	450	448
Foncina	....	372
Forinter	1080	1080
Fougerolle	....	319
France I.A.R.D.	272	283 d
France (La)	6040	6040
From. Paul Renard	....	770
GAN	....	671
G.F.I.I.	325	335
Gaumont	459	465
Gévelot	800	....
Gr. Fin. Constr.	384	380
Gds Moul. Paris	....	430
Groupe Victoire	641	....
G. Transp. Ind.	468	476
Immindo S.A.	385	386 10
Imminvest	302	307
Immobail	350	352
Immobanque	636	636
Immob. Marseille	6240	6120
Immofice	433	432
Invest. (Sté Cent.)	720	....
Jaeger	170	170
Lafitte-Bail	415	415
Lambert Frères	....	295
Lille-Bonnières	718	706
Loca-Expansion	282	280
Locafinancière	....	338
Locatel	729	744

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louis Vuitton	651	624
Louvre (Sté)	1680	1690
Lucia	1200	1200
Machines Bull	....	109 50
Magasins Uniprix	130	130
Magnant S.A.	115 20	117 50
Maritimes Part.	311 50	305
Métal Déployé	412	420
Mors	104 60	100 40 o
Navig. (Nat. de)	....	93
Nozal	220 60	206 10
OPB Paribas	254	252
Optorg	292 50	292 50
Oréal (L') C.I.	2341	2341
Origny-Desvroise	1030	1000
Palais Nouveauté	....	448
Paluel Marmont	545	527
Parfinance	178 10	178 50
Paribas-CIP	373	....
Paris France	235	245 d
Paris-Orléans	....	220
Partenba	....	287
Patern. Risq. Div.	1067	1067
Pathé-Cinéma	800	806
Pechiney (cert. inv.)	241	243 50
Piles Wonder	1050	1040
Piper-Heidsieck	1560	1623 d
P.L.M.	....	132
Porcher	401	400
Promodis	1315	1315
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	3000
Rhône-Poul. (c. inv.)	397	398
Ricqlès-Zan	....	280
Rochefortaise S.A.	....	520
Rochette-Cenpa	50 20	50
Rosario (Fin.)	645	645
Roudière	180 50	181
Rougier et Fils	108 80	108 60
Sacer	570	560
SAFAA	268 20	279 d
Safic-Alcan	850	....
SAFT	1420	1402
Saga	250	254
St-Gobain C.I.	....	490
Salins du Midi	455	445
Santa-Fé	97 50	99
Satam	....	107 90
Savoisienne (M)	227 60	....
SCAC	480	480
Senelle Maubeuge	....	361
S.E.P. (M)	158	158
Sici	....	289 90
Sicotel	....	285
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	236	232
Siph (Plant. Hévéas)	345	349
Sté Générale-CIP	333	328
Sofal financière	1850	1840
Sofical	875	875
Sofio	595	594
Soficomi	....	....
S.O.F.I.P. (M)	108	....
Sofragi	840	820
Soudure Autog.	479	480
Sovabail	550	550
Suez (Fin. de)-CIP	213	217
Sturpi	765	763
Taittinger	2550	2540

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	190	189
Tour Eiffel	364	364
Ufiner S.M.D.	511	510
U.A.P.	287	286
U.T.A.	1401	1345
Vicat	....	1557
Viniprix	....	1143
Virax	100	100 10
Waterman S.A.	678	675
Brass. du Maroc	143	143

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	680	680
Akzo	415	....
Alcan Alum	183	187
Algemene Bank	138	132 50
American Brands	280 10	280 20
Am. Petrofina	410	....
Arbed	405	....
Asturienne Mines	140	....
Banco de Santander	335 10	335
Bco Pop Espanol	453 50	450 50
Banque Ottomane	2110	2110
B. Régl. Internat.	44100	43000
Br. Lambert	501	510
Canadian-Pacific	112 50	108
Chrysler corporation	145	....
CIR	24 50	....
Commerzbank	725	730
Dart. and Kraft	348	....
De Beers (port.)	82 50	....
Dow Chemical	525	515
Gén. Belgique	691	701
Gevaert	1130	....
Glaxo	99	99 10
Goodyear	370	361
Grace and Co	162 50	160
GTE corporation	255	261
Honeywell Inc.	394	....
I. C. Industries	219	209
Johannesburg	780	....
Kubota	34	34
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45 80	45
Mineral-Ressourc.	75	74
Noranda	115 10	115 10
Olivetti	27 50	....
Pakhoed Holding	240	240
Pfizer Inc.	320 50	320 10
Procter Gamble	480	480
Ricoh Cy Ltd	64	65
Rolinco	268 20	287 60
Robeco	279 50	278 50
Rodamco	455 10	459 50
Saipem	9 25	9 85
Shell fr. (port.)	110	106
S.K.F. Aktiebolag	294	294
Steel Cy of Can.	125	120
Squibb	401	405
Tenneco	300	....
Thorn EMI	71	71
Toray indust. inc	39 60	....
Vieille Montagne	1200	....
Wagons-Lits	818	802
West Rand	10 20	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	232	....
Calciphos	142	140
Cochery	140	....
Cogenbar	124 90	124 90
C. Occid. Forestière	180	....
Copirex	395	386
Dubois Inv. (Casto.)	832	820
Gechot	80	76
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	12 40	12 40
Nicolas	826	....
Révillon	350	350
Rorento N.V.	177	178
Serv. Equip. Veh.	55 30	....
S.P.R.	397	....
Sté Lecteurs du Monde	565	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	127	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 428	6 392	6 120	6 660
ECU	7 055	7 061	....	....
Allemagne (100 DM)	338 590	339 190	328	348
Belgique (100 F)	16 166	16 178	15 450	16 450
Pays Bas (100 fl.)	299 800	300 490	290	310
Danemark (100 krd)	88 520	88 590	84	91
Norvège (100 k)	93 100	92 820	90	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 939	10 916	10 600	11 300
Grèce (100 drachmes)	4 233	4 234	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 573	4 572	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 480	404 600	392 500	414 500
Suède (100 krs)	98 900	98 730	95	101
Autriche (100 sch)	48 180	48 190	46 750	49 750
Espagne (100 pes.)	5 162	5 155	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 173	4 175	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 267	5 233	5 030	5 450
Japon (100 yens)	4 808	4 796	4 640	4 880

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/8
Or fin (kilo en barre)	88100	87750
Or fin (en lingot)	88250	88050
Pièce française (20 fr)	507	506
Pièce française (10 fr)	345	....
Pièce suisse (20 fr)	543	543
Pièce latine (20 fr)	509	508
Souverain	640	638
Pièce de 20 dollars	3260	3240
Pièce de 10 dollars	1630	1640
Pièce de 5 dollars	862 50	....
Pièce de 50 pesos	3320	3300
Pièce de 10 florins	532	529
Or Londres	429	428 40
Or Zurich	428	432 50
Or Hongkong	429 65	429 75
Argent Londres	....	....

SICAV (sélection) 12/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	833 59	813 26
Actilion	211 18	205 63
Actions France	430 01	414 47
Actions sélectionnées	536 49	517 10
Aedificandi	573 25	552 53
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1047 92	1022 36
A.G.F. 5000	530 64	517 70
A.G.F. ECU	1084 42	1053 88
A.G.F. Interfonds	421 02	410 75
A.G.F. Invest	109 60	106 93
A.G.F. OBLIG.	1055 10	1049 85
A.G.F. Sécurité	10480 02	10480 02
Agimo	576 69	562 62
Altefi	210 69	203 07
A.L.T.O.	180 68	174 15
Amsci-Gan	5265 45	5026 68
America-Valor	668 32	652 02
Amplitude	528 45	513 05
Arbitrage court terme	5499 59	5494 11 ◆
Associc	1163 09	1163 09
Atout Futur	282 69	273 30
Aurecic	1458 83	1416 44
Axa Europe	114 57	109 37
Axa Investissements	108 70	103 77
Bred Associations	2615 83	2608 01
Bred International	83 70	82 06
Capital Plus	1706 18	1706 18
Cardan-Pierre	25 98	25 82
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compravalor	5032 19	5024 65
Comptavalor	109 37	106 18
Convertimmo	338 26	325 25
Creditor	494 51	480 11
Drouot-France	643 48	614 30
Drouot-Investiss.	962 55	918 90
Drouot-Sécurité	251 99	240 56
Drouot-Sélection	136 20	130 02
Ecucic	1182 05	1164 59
Ecureuil Monétaire	30406 12	30406 12
Ecureuil Prévoyance	344 64	334 60
Énergie	232 53	221 99
Eparcic	2754 60	2754 60
Eparcourt Sicav	4203 60	4193 12
Epargne Associations	24778 25	24741 14
Epargne-Capital	8099 30	8019 11
Epargne Croissance	1474 38	1434 92
Epargne-Industr.	71 80	68 54
Epargne Inter	598 88	582 85
Epargne J	53780 53	53780 53
Epargne Long-Terme	172 66	168 04
Epargne Monde	1118 49	1089 55
Epargne Première	12849 14	12753 49
Epargne-Oblig.	192 90	187 74
Epargne-Quatre	1105 38	1075 80
Epargne-Unie	1192 23	1149 14
Epargne-Valeur	411 87	400 85
Eparoblig	1291 28	1288 70
Epsilon	1105 67	1094 72
Eurinvest Croissance	1158 95	1106 40
Eurinvest Rendement	1142 65	1090 84
Eurocic	9230 56	9094 16
Eurodyn	1014 37	981 02
Euro-Gan	5089 76	4858 95
Euro-Maïf	25 70	25 32
Finord Placement	60241 72	60241 72
Finord Valorisation	13656 04	13398 27
Fonsicav (div. par 10)	10920 40	10920 40
Foncival	244 85	237 14
France-Gan	6145 34	5866 57
France-Garantie	274 89	274 34
France-Investiss.	387 86	370 26 ◆
France-Obligations	447 85	443 22
Francic	371 52	360 70
Francic Pierre	95 56	92 78
Francic Régions	988 04	959 26

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	27 53	27 53
Fructi-Epargne	27 14	26 49
Fructicapi	32 01	31 54
Fructicourt	109105 57	109105 57
Fructidor	242 63	239 04
Fructifrance	732 27	714 41
Fructimmo	25 38	24 76
Frucivar	4253 81	4243 20
Fructi ECU	565 66	557 30
Fructi-Première	10899 29	10836 74
Futuroblig	1095 70	1059 67
Gestilion	58274 76	58129 44
Gestion Sécuricourt	10540 96	10438 59
Gestion Associations	150 02	146 72
Gestion Mobilière	635 14	606 34
Horizon	1058 19	1025 43
Interoblig.	11971 73	11511 28
InterSélect France	426 65	414 22
Invest. net	14958 88	14929 02
Invest.Obligataire	18403 30	18386 57
Japacic	192 06	186 49
Jeune épargne	233 37	228 92
Laffitte-Amérique	244 24	233 16
Laffitte Europe	247 23	236 02
Laffitte-Expansion	275 27	262 79
Laffitte-France	296 19	282 76
Laffitte-Immobilière	231 55	221 05
Laffitte-Japon	385 05	367 59
Laffitte-Oblig.	147 13	140 46
Laffitte—Rend.	208 97	197 58
Laffitte-Tokyo	367 71	351 04
Latitude	5080 65	5073 05
Lion-Associations	11570 14	11570 14
Lion-Institutionnels	23282 10	23234 01
Lionplus	745 63	738 25
Lion Trésor	2051 85	2031 34
Livret Bourse Investis.	426 44	414 02
Livret portefeuille	637 94	619 28
Méditerranée	160 49	153 21
Minimax	28559 11	28559 11
Mondiale Investissement	413 41	394 68
Monecic	5538 26	5538 26
Moneden	51647 03	51647 03
Mone.J.	56368 63	56368 63
Morgan court terme	14225 68	14225 68
Mutuelle Unie Sél.	147 41	140 73
Natio.-Assoc.	6733 47	6720 03
Natio.-Epargne	13816 72	13679 92
Natio.-Court terme	213897	213897
Natio.-Inter.	1205 52	1174 23
Natio.-Obligations	550 20	535 47
Natio.-Patrimoine	1358 45	1322 09
Natio.-Placements	66935 04	66935 04
Natio.-Revenu	1047 87	1037 30 c
Natio.-Sécurité	11526 59	11526 59
Natio.-Valeurs	661 25	643 55
Nippon-Gan	5700 68	5442 18
Nord-Sud Dévelop.	1198 77	1196 38
Normalif	13193 19	12934 50
Obli Association	123 49	122 27
Oblicic Régions	1047 62	1032 14
Obligations Convert.	415 62	398 77
Oblig. toutes catég.	157 57	152 61
Oblilion	1103 46	1092 53
Optimavalor	191 99	187 31
Oraction	1233 47	1192 91
Orvalor	5805 62	5596 65
Paribas Croissance	580 95	566 86
Paribas Epargne	15940 12	15908 30
Paribas France	89 85	87 23
Paribas Oblimonde	1010 56	995 63
Paribas Opportunités	110 12	106 91
Paribas Patrimoine	522 19	500 90
Paribas Revenu	94 57	93 63
Parnasse-Valor	1090 99	1089 90

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	1720 89	1687 15
Pervalor	585 34	588 29
Phénix Placements	250 14	248 90
Pierre Investiss.	660 38	630 43
Placement A	879 67	879 67
Placement crt-terme	72089 45	72089 46
Placement J	55071 11	55071 11
Placement Premier	53679 36	53679 36
Plénitude	110 19	107 24
Première Obligations	10726 97	10705 56
Prévoyance Ecureuil	109 38	106 46
Pair'Association	22408 08	22408 08
Quartz	111 12	108 38
Quatre-quarts Retraite	1 07	1 04
Rentacic	163 80	161 38
Revenus Trimestriels	5513 11	5458 52
Revenu Vert	1175 08	1157 71
St-Honoré Assoc.	14262 43	14191 47
St-Honoré Bio-aliment.	744 36	710 61
St-Honoré Pacifique	536 51	512 18
St-Honoré P.M.E.	457 30	436 56
St-Honoré Réal	11603 01	11556 78
St-Honoré Rendement	11693 63	11535 95
St-Honoré Services	499 38	470 66
St-Honoré Technol.	730 18	697 07
St-Honoré Valor	12123 15	12123 15
Sécuricic	10896 78	10885 89
Sécuri'Taux	10690 69	10690 69
Sélection Croissance	501 85	487 23
Sicavdon (Caisse BP)	721 47	710 81
Sicav-Associations	1415 52	1413 40
S.F.I. fr. et étr.	618 37	600 36
Sicav 5000	336 84	327 82
S.I. Est	1290 26	1231 75
S.I.G.	773 80	738 37
Silvafrance	538 91	525 46
Silvarn	410 38	399 40
Silvarente	207 27	205 22
Silvinter	424 35	412 99
S.N.I.	1184 60	1130 68
Sogepargne	370 37	356 88
Sogevar	1005 20	959 62 ◆
Soginter	1327 49	1267 29
Soleil Investissement	487 08	464 99
Stratégie Actions	1060 49	1019 70
Stratégie Rendement	1119 22	1083 99
Technocic	1124 17	1091 43
Techno-Gan	5895 63	5629 24
Tilion	5328 16	5275 41
U.A.P. Investiss.	405 76	391 08
Uni-Associations	114 04	114 04
Unifrance	458 07	439 59
Unifoncier	1147 49	1106 01
Uni-Garantie	1343 56	1317 19
Uni-Régions	2689 72	2592 50
Unirente	2273 04	2188 30
Univer	185 95	185 95
Univers-Actions	1080 25	1044 73
Univers-Obligations	1613 65	1560 59
Valorem	500 77	488 56
Valorg	1597 86	1596 07
Valrea	40701 12	40680 78
Vauban	23218 07	23192 85

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

PANAMA : les obsèques de l'ancien président Arias

Manifestations sans précédent contre le régime

PANAMA
de notre envoyé spécial

Les obsèques de l'ancien président Arnulfo Arias, le lundi 15 août, à Panama, ont rapidement et nettement pris le caractère spectaculaire d'une vaste manifestation antigouvernementale. Un demi-million de personnes étaient descendues dans la rue, alors que la capitale compte environ huit cent mille habitants. « *Du jamais vu ici* », disent d'une seule voix Panaméens et diplomates, qui ajoutent : « *Les records d'affluence pour la dernière visite du pape Jean-Paul II ont été largement battus.* »

Une marée humaine impressionnante, colorée, vivante, pacifique mais frondeuse, a déferlé pendant huit heures d'affilée depuis la cathédrale, dans la vieille ville coloniale, jusqu'au cimetière, sur le parcours d'une bonne dizaine de kilomètres emprunté par le cortège funèbre. Une foule ardente, exaltée, hérissée de drapeaux et de bannières du Parti panaméen authentique (la formation d'Arnulfo Arias) et aussi de la démocratie chrétienne, avançant lentement, au milieu d'une autre multitude massée sur les trottoirs. Dans la vieille ville, dans le quartier des banques, dans les secteurs résidentiels, comme dans les faubourgs populaires, une rumeur incessante de vivats, des mouchoirs blancs et le « V » de la victoire au dessus des têtes, les mêmes slogans contre le régime.

Principale cible, bien entendu, le général Noriega, commandant en chef de la force de défense (une armée dont les effectifs actuels sont évalués à vingt mille hommes) et bête noire des opposants. « *Qu'il s'en aille ! Qu'il s'en aille !* », et « *Noriega, ta fin est proche !* » Des cris : « *Justice ! Liberté !* » Des banderoles aussi, géantes : « *Oui aux civils, non au narcomilitarisme !* »

Pas un seul policier à l'horizon. Aucune autorité gouvernementale représentée, ainsi que l'avait instamment demandé la veuve du leader disparu. La sécurité du cortège était assurée par des volontaires civils ou des membres des Jeunesses du parti d'Arias et par le corps des pompiers de Panama — pantalon blanc et veste rouge — qui ne dépend pas du gouvernement.

Face à cette avalanche prévisible et redoutée, celui-ci a d'ailleurs adopté un profil bas, soucieux d'éviter tout incident pouvant dégénérer en émeute. La presse d'opposition reste totalement interdite mais les commentateurs de radio et de télévision d'Etat ont, avec des bémols, adopté le « la » de la journée et multiplié les éloges à la personne d'Arnulfo Arias . Esquisse d'une course engagée entre les formations progouvernementales contre celles de l'opposition pour récupérer la clientèle du dernier caudillo de Panama.

Pour son dernier voyage, Arnulfo Arias a été salué par tout un peuple, à l'espagnole, comme un torero tué dans l'arène et qu'on porte sur les épaules jusqu'à sa tombe. Avec une émotion soutenue et une unanimité notable. Pour la première fois depuis le début de la crise, il y a quatorze mois, Noirs et mulâtres des quartiers pauvres ont en effet côtoyé dans une manifestation de rue les dames de la bonne société et les « cols blancs » des classes moyennes, à l'origine de la Croisade civile nationale de février et mars derniers. « *Ce que la Croisade n'a pas réussi*, dit un banquier, *la mort d'Arnulfo l'a provoqué.* » Alliance provisoire, peut-être, circonstancielle, mais inquiétante pour un régime dont la philosophie est basée de plus en plus sur l'union entre le peuple et les forces armées face aux pressions, au chantage et aux exigences des Etats-Unis. Un congressiste américain, Philipp Crane, vient de réclamer l'abrogation pure et simple des traités Torrijos-Carter de 1977.

« Les Etats-Unis doivent nous sauver »

Au-delà de l'adieu solennel à un vieux politicien populaire, c'est le non catégorique, apparemment très majoritaire, au régime, qui retient l'attention de tous. Panama ressemblait lundi à une cité soudainement libérée de toute contrainte, à une ville étonnée de cette liberté et sachant qu'elle serait brève. « *Personne demain ne saura recommencer ce que nous faisons aujourd'hui* », affirmaient tous les manifestants.

Certains apostrophaient les reporters de télévision nord-amércains : « *Ce sont*, disaient-ils, *les Etats-Unis qui doivent nous aider, nous sauver.* » Un maire, qui précisait qu'il avait été « *élu* », affirmait : « *Nous ne sommes pas un peuple violent. Ici, les civils ne sont pas armés, comme chez nos voisins d'Amérique centrale. A Panama, le pouvoir est à celui qui a les fusils, c'est la seule explication de l'échec des manifestations de février et de mars.* »

Impavide, optimiste, détendu, le général Noriega ne semble pas disposé à tenir compte des « péripéties » du 15 août, si l'on en croit son entourage. Pas plus qu'il n'a prêté attention aux clameurs de la Croisade il y a cinq mois. Il estime avoir conquis une nouvelle dimension politique latino-américaine en résistant avec succès à l'offensive des Etats-Unis. La semaine dernière il a fêté le cinquième anniversaire de sa nomination à la tête de la force de défense en organisant un défilé militaire de trois heures sur la piste de l'ancienne base américaine Albrook, à 200 cents mètres seulement des installations américaines. Pour la première fois il a fait défiler aux côtés de ses troupes des milices civiles dites « de la dignité », et théoriquement armées, mais dont la multiplication à Panama et dans toutes les provinces inquiète fortement les classes moyennes.

Il a prononcé une allocution violente et ironique : « *Enlevez vos pattes de Panama* », a-t-il dit aux Américains, ajoutant, dans un éclat de rire : « *Vous feriez mieux de me supporter car mes successeurs seront sans doute moins gentils que moi.* » Il a encore curieusement parlé des « *descamisados* » panaméens, illustrant une radicalisation gauchiste et populiste d'un gouvernement qui admet mal d'avoir été exclu du groupe des huit (les quatre de Contadora plus le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Pérou) et qui espère relancer la solidarité latino-américaine au niveau en tout cas des opinions et des partis, à défaut de retrouver la confiance perdue de certains chefs d'Etat d'Amérique du Sud.

MARCEL NIEDERGANG.

Les mineurs péruviens ont entamé leur cinquième semaine de grève

La partie de bras de fer engagée entre le gouvernement et les quatre-vingt-cinq mille mineurs péruviens en est à sa cinquième semaine. La grève dans les gisements de cuivre, de fer, d'argent, de plomb et de zinc, a d'ores et déjà entraîné un manque à gagner de plus de 120 millions de dollars. C'est dire que la situation est critique pour le Pérou, qui souffre d'une pénurie de devises et qui comptait principalement sur ses exportations de minerais pour y suppléer.

LIMA
de notre correspondante

Le président Alan Garcia a annoncé que le secteur des mines, de la métallurgie et de la sidérurgie pourrait être déclaré en état d'urgence si les mineurs ne reprennent pas le travail. Ceux-ci envisagent au contraire de radicaliser leur protestation en faisant la grève de la faim, en bloquant les routes et en prenant possession de divers locaux. Déjà, plusieurs milliers d'entre eux sont venus à pied, depuis des gisements situés dans les Andes, à plus de 4 000 mètres d'altitude, jusqu'à la capitale côtière, et ils bivouaquent à la belle étoile avec leur famille.

De nombreux accrochages avec la police ont eu lieu dans le centre-ville et les campements des mineurs. Deux personnes ont été tuées par les forces de l'ordre, et une dizaine d'autres ont été blessées par l'explosion d'une voiture piégée dans l'entreprise publique Centromin. Quant au dirigeant syndical Saul Cantoral, il a été séquestré la semaine dernière, et ses ravisseurs l'ont menacé de mort s'il ne révoque pas l'ordre de grève.

Le chef de l'Etat est intervenu personnellement pour résoudre ce conflit. Recevant les délégués des grévistes, il a reconnu que « *leurs revendications sont justifiées car les mineurs sont condamnés à vivre à 2 kilomètres sous terre sans voir ni le ciel, ni le soleil* », et leur espérance de vie ne dépasse guère quarante ans à cause des conditions d'insalubrité dans lesquelles ils travaillent. Il leur a promis que l'âge de la retraite serait avancé de soixante à quarante-cinq ans.

« Salaires de la faim »

Les négociations ont buté sur deux autres revendications : l'indexation trimestrielle des salaires sur l'inflation, qui pour le mois de juillet a atteint 30,9 %, et la suppression des contrats d'embauche temporaire dont dépendent le tiers des mineurs. Leur salaire journalier de 150 intis, soit un dollar, ne leur permet de couvrir que le quart de leurs besoins alimentaires. Ce sont donc des « salaires de la faim » pour un secteur particulièrement riche puisqu'il fournit 55 % des devises provenant de l'exportation et le tiers des impôts perçus par l'Etat. De plus, ces salaires ne représentent que le dixième des coûts des entreprises. Celles-ci viennent de bénéficier d'un taux de change de promotion qui multiplie par six leurs recettes.

Il semble que les négociations aient jusqu'à présent tourné court parce que les chefs d'entreprise, du secteur public comme du secteur privé, refusent de discuter de façon conjointe les revendications présentées par la Fédération nationale de mineurs, des métallurgistes et des sidérurgistes.

Pour le président Garcia, l'intransigeance des mineurs est due « *au radicalisme infantile de certains partis extrémistes qui veulent détruire la patrie... Ils cherchent à étrangler le Pérou en provoquant une pénurie de réserves et de devises pour aggraver les problèmes économiques et exacerber les contradictions* » du système.

NICOLE BONNET.

LIBAN : à l'approche de l'élection présidentielle

La Syrie renforce son soutien à la candidature de M. Frangié

BEYROUTH
de notre correspondant

A quarante-huit heures de la séance du Parlement libanais consacrée à l'élection d'un nouveau président de la République, le débat se polarise autour de deux noms, M. Soleiman Frangié et le général Michel Aoun, et particulièrement autour du premier, dont la candidature est à présent considérée comme certaine. L'annonce devait en être faite, sauf coup de théâtre, au cours de la journée du mardi 16 août.

Pour autant, rien n'indique que la réunion du Parlement du 18 août se tiendra. Au contraire, la polarisation sur l'éventuelle candidature de M. Frangié rendra encore plus difficile la recherche d'un quorum.

Une solution bien libanaise est, à ce propos, en voie d'être adoptée. Vingt-deux députés sont morts au fil des seize années d'existence d'un Parlement qui a constamment autoreconduit son mandat après que les élections législatives eurent été rendues impossibles par la guerre. A cela s'ajoute le fait que M. Amine Gemayel a perdu son siège parlementaire en devenant président de la République. Le nombre des députés en fonctions est donc passé de 99 à 76.

Faut-il considérer le nombre des sièges ou celui des députés vivants pour calculer le quorum, qui est des deux tiers ? La réponse sera le nombre de députés à la date de la dernière auto-reconduction du mandat de la chambre, soit en 1987. Ce nombre était de 79. Pratiquement, le quorum retenu serait tout juste supérieur au nombre actuel des députés : 53 au lieu de 51. Dans ce cas, après un premier tour où la majorité des deux tiers est requise, soit 53 voix, le président pourrait être élu à la majorité absolue, c'est-à-dire avec les voix de seulement 40 députés.

Pour l'instant, comme en 1982, lors de l'élection de Bechir Gemayel, la bataille de la présidentielle reste une bataille de quorum. Mais une bataille inversée. Il y a six ans, c'est le camp chrétien qui se démenait pour assurer le quorum, l'obtenant de justesse. C'est lui qui, aujourd'hui, s'active pour empêcher le quorum, du moins au stade actuel et jusqu'à ce qu'un éventuel accord, à défaut de compromis, se fasse sur un candidat de consensus.

Le rôle du général Aoun

L'enjeu est de taille, car autant tout le monde s'accorde ici pour estimer que la séance du jeudi 18 août ne se tiendra pas, autant il ne fait pas de doute que si jamais elle se tenait, M. Frangié serait élu. La coalition Amine Gemayel-Forces libanaises (milice chrétienne) se bat donc avec force pour empêcher le retour au pouvoir de son vieil ennemi. Les Etats-Unis, et pas seulement pour le compte d'Israël, y sont aussi fermement hostiles.

L'appui syrien à la candidature de M. Frangié, longtemps théorique, se serait nettement affirmé au cours des trois ou quatre derniers jours, modifiant le paysage politique, car, pour Damas, ce fidèle allié du président Assad ne saurait être traité en candidat de manœuvre. Les derniers développements supposent que les Syriens veulent aller sinon jusqu'au bout, du moins très loin dans leur bras de fer, avant d'accepter éventuellement un compromis, à partir d'une position de force et après avoir laissé leurs adversaires chrétiens s'épuiser pour contrer cette candidature.

On estime que, quelles que soient leurs raisons immédiates — insistance de M. Frangié, agacement devant des interprétations faisant du général Aoun leur candidat, comportement jugé par eux provocateur du camp chrétien, — le fond de la politique des Syriens dans l'élection est dicté par une révision de leur stratégie régionale à la suite de la victoire irakienne dans la guerre du golfe.

Pour faire face à un axe Bagdad-Le Caire-OLP, renforcé *de facto* par le « désengagement » du roi Hussein de Jordanie, qui déjà commence à apparaître sur la scène libanaise — le président Saddam Hussein n'a-t-il pas envoyé un message « *spécial* » au président Gemayel ? — Damas aurait estimé nécessaire de démontrer sa puissance et de bien verrouiller la situation. Ce qui, au moins dans une première phase, est une attitude qui va à l'encontre de la conciliation.

Par une curieuse évolution, la « *focalisation* » sur la candidature de M. Frangié donne au général Aoun, commandant en chef de l'armée, une opportunité de devenir un présidentiable « *de recours* », malgré l'hostilité tout aussi déclarée que lui manifestent le président Gemayel et les forces libanaises. Se considérant investi de la mission d'assurer la survie de la nation et, en l'occurrence, la liberté d'action des députés, il nous a confirmé en termes très clairs sa détermination d'assurer l'accès du Parlement, « *au besoin par la force* », à tout député qui en serait physiquement empêché par la milice chrétienne.

Pour autant, il n'entend pas se transformer en « *faiseur de quorum* » pour le compte d'autrui, en menant la chasse aux députés pour les amener au Parlement. Le général Aoun se tient manifestement en réserve de la République.

En attendant que l'on dépasse la phase actuelle (ou que l'on s'y enlise), sans exclure totalement un succès de M. Frangié, les présidentiables de consensus, d'entente ou de compromis — il existe une gradation non dépourvue de signification dans cette terminologie — s'effacent du devant de la scène. Par exemple, M. René Moawad a disparu de la liste des « *possibles* ». Il est d'ailleurs allé faire allégeance à M. Frangié dans leur village commun, Ehden.

LUCIEN GEORGE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 16 août

Nouveau repli

La semaine s'est ouverte mardi 16 août sur une note lourde à la Bourse de Paris. Dès l'ouverture, le marché cédait du terrain (– 0,24 %). L'écart se creusait ensuite, et à 11 heures l'indicateur instantané accusait une baisse de 0,55 %. Recul de Dumez, BIS, Crouzet, TRT, GTM, Leroy-Somer, Lyonnaise des eaux, Midland, Schneider, Mérieux, Olida, Moulinex.

(Publicité)
CULTURE GÉNÉRALE
UNE MÉTHODE POUR NE PAS BRONZER IDIOT !
Profitez de la période des vacances pour faire un tour d'horizon des connaissances de base et renforcer votre formation générale. Une méthode qui présente les 20 principaux domaines de la culture sous une forme simple, dans la chronologie des événements et des mouvements de pensée. Accessible à tous, indispensable à la réussite de vos projets.
Documentation gratuite à l'Institut Culturel Français, service 4002
35, r. Collange, 92303 Paris-Levallois.
Tél. : (1) 42-70-73-63.

MM. Bouygues et Tapie revendent les piles Wonder-Mazda

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, on apprenait vendredi 12 août (par l'hebdomadaire *la Vie française*) que le tandem Bouygues-Tapie se préparerait à vendre sa filiale commune Cofinea, coiffant les marques Wonder et Mazda. Déjà, en février dernier, la rumeur avait couru que Bernard Tapie allait vendre ses piles à l'américain UCAR. Démenti amusé du groupe : « *La direction générale, même si elle est flattée que les grands fabricants mondiaux de piles montrent autant d'intérêt pour Wonder, maintient son principal objectif, faire de Wonder et Mazda le leader en Europe.* » Fin juin, la rumeur circulait de plus belle.

Aujourd'hui, c'est du côté du groupe Bouygues qu'il faut chercher la source de l'information : à Levallois, le président du « pôle piles » de Bouygues-Tapie se refuse à tout commentaire, et avenue de Friedland, au siège du groupe Tapie, même mutisme — très inhabituel. Ce sera la vente aux enchères la plus discrète de l'année. M. Fonlupt, chargé de la diversification chez Bouygues, était mardi 16 août au matin à Levallois pour lancer en douceur l'opération. Il est confirmé que Wonder-Mazda sera mise aux enchères.

Des dossiers ont été envoyés aux principales entreprises du secteur. Chez Duracell, par exemple, on indique que l'on étudie l'affaire avec attention. Le japonais Matsushita et l'américain Kodak (nouveau venu sur ce marché) seraient aussi sur les rangs, ainsi que le conglomérat britannique Hanson Trust.

La division piles du tandem Bouygues-Tapie, après une remise en ordre musclée depuis son acquisition en 1985, a réalisé en 1987 1,4 milliard de chiffres d'affaires et 182 millions de francs de bénéfices, effet concordataire compris. La maison semble en ordre : le concordat de Wonder a été approuvé par le tribunal de commerce en mars dernier, et de nouveaux produits spectaculaires (la pile sans mercure par exemple) ont été lancés. La productivité a été multipliée par quatre dans les usines du groupe. Dès octobre 1987, lors de la constitution de la holding Bernard Tapie Finance, on avait évoqué la vente de la filiale piles, source d'une plus-value attractive pour les investisseurs venant épauler Bernard Tapie. Il semble que le groupe Bouygues, de son côté, veuille se défaire d'une diversification dans les produits grand public par trop loin de ses bases.

D. PY.

TAPIS PERSANS
FAITS MAIN
exceptionnellement soldés à
30 % 50 %
et à
exemples :
GHOM soie 160 x 108
~~40.000 F~~ = 20.000 F
NAIN laine et soie 186 x 115
~~36.000 F~~ = 18.000 F
HAMEDAN laine 205 x 125
~~6.000 F~~ = 3.000 F
CHIRAZ laine 300 x 200
~~24.000 F~~ = 12.000 F
MAISON DE L'IRAN
65, Champs-Elysées (8e)

ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS
LE MONDE ET SES PUBLICATIONS
Gérez vos abonnements sur minitel
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7
ABONNEMENTS
36.15 LEMONDE

EN BREF

● **Collision entre deux avions militaires israéliens.** — Deux avions de combat israéliens F-15 se sont percutés en plein ciel lors d'exercices entre Hébron (Cisjordanie) et la mer Morte, le lundi 15 août. Les deux pilotes ont été tués. Israël ne donne aucune précision sur les circonstances de cet accident. L'avion américain F-15 est le chasseur le plus performant et le plus coûteux (35 millions de dollars) au monde. Outre les Etats-Unis et Israël, seuls l'Arabie saoudite et le Japon ont équipé leur armée de l'air avec cet appareil. Actuellement l'Etat hébreu attend la livraison de cinq de ces chasseurs. — *(AFP, Reuter.)*

● **M. Ruiz Mateos a quitté l'Espagne.** — Le magnat industriel Jose Maria Ruiz Mateos, qui dirigea le plus grand holding privé d'Espagne, Rumasa, jusqu'à son expropriation par le gouvernement socialiste en février 1983, a quitté l'Espagne ces derniers jours, a indiqué le lundi 15 août son porte-parole.

M. Ruiz Mateos a été inculpé par la justice espagnole de plusieurs délits économiques. Son porte-parole a expliqué qu'il avait gagné l'étranger pour protester contre le fait qu'après cinq ans d'instruction il n'avait toujours pas été jugé. Après l'expropriation de son holding, M. Ruiz Mateos avait déjà quitté précipitamment l'Espagne et avait vécu durant trois ans à l'étranger avant d'être extradé de RFA vers son pays. Il était depuis en liberté sous caution. — *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 16 août 1988 a été tiré à 413 969 exemplaires

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

A C D E F G H